
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 21 septembre 2015

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 9)
<i>Hommage</i> à la mémoire de messieurs Pierre Gandilhon et Yves Leprince	(p. 9)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 9)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 10)
<i>Communication</i> de monsieur le Président relative au changement de dénomination du groupe Socialiste et apparentés	(p. 10)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 10)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par la Commission permanente en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2015-0521)	(p. 10)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2015-0095 du 26 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} mai au 31 juillet 2015 (dossier n° 2015-0522)	(p. 11)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 29 juin 2015	(p. 11)
<i>Résultats</i> du vote au scrutin public sur appel nominal- (dossier n° 2015-0660)	(p. 74)
<i>Annexe 1</i> : Politique fiscale métropolitaine - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Président Collomb (dossiers n° 2015-0659, 2015-0660 et 2015-0662)	(p. 102)
<i>Annexe 2</i> : Amendement présenté par le groupe Les Républicains et apparentés sur le dossier n° 2015-0660	(p. 107)
<i>Annexe 3</i> : Dossier n° 2015-0660 - Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal	(p. 109)

Les textes des délibérations n° 2015-0521 à 2015-0664 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 4.

N° 2015-0521	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 18 juin 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -</i>	(p. 10)
N° 2015-0522	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2015-0095 du 26 janvier 2015 - Période du 1^{er} mai au 31 juillet 2015 -</i>	(p. 11)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2015-0523	<i>Anneau bleu - Réalisation d'apportements - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage -</i>	(p. 11)
N° 2015-0524	<i>Etudes de faisabilité technique, juridique et financière portant sur les itinéraires de grand contournement de Lyon et sur les dispositifs d'incitation à leur usage - Convention financière avec l'Etat -</i>	(p. 13)
N° 2015-0525	<i>Expérimentation de covoiturage dynamique - Convention de subvention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes -</i>	(p. 17)
N° 2015-0526	<i>Plate-forme de covoiturage de la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec la Région Rhône-Alpes -</i>	(p. 17)

N° 2015-0527	<i>Bron - Travaux de réalisation d'un accès sécurisé au parc relais de Bron Mermoz - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 90)
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI		
N° 2015-0528	<i>Adhésion à l'association Nouvel institut franco-chinois - Désignation d'un représentant du Conseil - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2015 -</i>	(p. 19)
N° 2015-0529	<i>Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Wilaya de Sétif (Algérie) - Années 2016 à 2018 -</i>	(p. 21)
N° 2015-0530	<i>Programme mutualisé Tunisie - Attribution d'une subvention à l'association Cltés Unies France (CUF) pour la mise en place d'un programme mutualisé Tunisie 2015 -</i>	(p. 21)
N° 2015-0531	<i>Attribution d'une subvention à l'association Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions relatif à la Semaine de la solidarité internationale 2015 -</i>	(p. 90)
N° 2015-0532	<i>Attribution d'une subvention à l'association Agence régionale de développement des entreprises en Afrique (ADEA) pour l'organisation de la 15ème édition du forum économique Europe-Afrique à Lyon du 17 au 20 novembre 2015 -</i>	(p. 90)
N° 2015-0533	<i>Soutien à la vie associative relative à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2015 -</i>	(p. 90)
N° 2015-0534	<i>Pôles de compétitivité AXELERA et LUTB TMS - Soutien aux projets de recherche et de développement (R&D) BIONICOMP et CLIC - Avenants n°1 aux conventions d'application financière avec la société Bluestar silicones international et la société Altran Technologies -</i>	(p. 24)
N° 2015-0535	<i>Pôles de compétitivité Lyonbiopole - Techtera - Axelera - LUTB TMS - Imaginove - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions à la société Sciences et surface pour son programme de recherche (R&D) Actinat, à l'institut IFSTTAR pour son programme de R&D EDIT à la société FOXTREAM pour son programme de R&D YELLOW, à la société LOTUS SYNTHESIS pour son programme de R&D REPEAT II, à l'IFPEN pour son programme de R&D RAMGAS II, aux sociétés BIOMUP et VOXCAN pour leurs programmes de R&D COLOMATRIX, à la société SYDO pour le programme de R&D HuMa -</i>	(p. 91)
N° 2015-0536	<i>Attribution d'une subvention à la société par actions simplifiées Transpolis pour l'animation de la plate-forme d'innovation - Programme d'actions 2015 -</i>	(p. 91)
N° 2015-0537	<i>Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville - Tendance Presqu'île - Oullins centre ville - Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2015 - Année 2015 -</i>	(p. 91)
N° 2015-0538	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) pour son programme d'actions 2015 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -</i>	(p. 25)
N° 2015-0539	<i>Tourisme - Taxe de séjour -</i>	(p. 25)
N° 2015-0540	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour l'animation et le soutien à la pépinière Rives Numériques en 2015 -</i>	(p. 92)
N° 2015-0541	<i>Attribution d'une subvention à la Fédération française de carrosserie - Industrie et services (FFC) pour l'organisation de la 13ème édition du salon Solutrans -</i>	(p. 91)
N° 2015-0542	<i>Attribution d'une subvention à l'association Inter-soie France pour l'organisation de la 11ème édition du Marché des soies du 19 au 22 novembre 2015 -</i>	(p. 91)
N° 2015-0543	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet Big Booster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-up à fort potentiel -</i>	(p. 92)
N° 2015-0544	<i>Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour son programme d'actions plateforme mobilité emploi insertion pour l'année 2015 -</i>	(p. 28)
N° 2015-0545	<i>Politique d'achat socialement responsable - Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion : attribution d'une subvention aux associations Sud-Ouest Emploi et Uni-Est - Journée de sensibilisation sur l'achat socialement responsable : attribution d'une subvention à la SCOP La Péniche -</i>	(p. 28)
N° 2015-0546	<i>Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 29)

N° 2015-0547	<i>Attribution de subventions aux dispositifs d'amorçage de projets (CitéLab), aux coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs d'innovation sociale et au groupement régional alimentaire de proximité - Programmes d'actions 2015 -</i>	(p. 91)
N° 2015-0548	<i>Convention de délégation de service public relative à l'aménagement numérique à très haut débit sur le territoire de la Métropole de Lyon - Désignation du délégataire et autorisation de signature du contrat - Individualisation globale d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2015-0549	<i>Lyon - Convention type relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité aériens pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques sur la Ville de Lyon avec Electricité réseau distribution France (ERDF) et les opérateurs de télécommunications -</i>	(p. 92)
N° 2015-0550	<i>Expertise technico-économique, juridique et financière (spécialisation télécoms stratégique et opérationnelle) en matière de territoire intelligent et d'aménagement numérique du territoire par les réseaux de communication électroniques de la Métropole de Lyon (3 lots) - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appels d'offres avec mise en concurrence -</i>	(p. 92)
N° 2015-0551	<i>Réalisation d'une étude sur la démographie des entreprises dans la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Rhône-Alpes -</i>	(p. 91)
N° 2015-0552	<i>Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Modification des statuts -</i>	(p. 92)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2015-0553	<i>Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Renouvellement des conventions partenariales -</i>	(p. 34)
N° 2015-0554	<i>Accueil des enfants et des jeunes majeurs dans le cadre de la politique Protection de l'Enfance -</i>	(p. 35)
N° 2015-0555	<i>Protection de l'enfance - Attribution de subventions aux associations et structures développant des actions spécifiques et conventions de partenariat -</i>	(p. 35)
N° 2015-0556	<i>Parrainage et adoption - Attribution de subventions aux associations Horizon Parrainage, Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE) et Enfance et famille d'adoption (EFA) pour leur programme d'actions 2015 -</i>	(p. 92)
N° 2015-0557	<i>Bron - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Démolition de l'ancienne pouponnière, rénovation des réseaux enterrés et aménagements extérieurs - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 92)
N° 2015-0558	<i>Modalités d'intervention des services d'aide ménagère à domicile auprès des bénéficiaires de l'aide sociale - Approbation de la convention type -</i>	(p. 38)
N° 2015-0559	<i>Modernisation et professionnalisation des services d'aides et d'accompagnement à domicile - Attribution d'une subvention à la SARL AT HOME LR pour l'année 2015 -</i>	(p. 38)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0560	<i>Création d'un Conseil métropolitain des jeunes (COMEJ) -</i>	(p. 38)
N° 2015-0561	<i>Subventions de soutien à la vie associative - Année 2015 -</i>	(p. 42)
N° 2015-0562	<i>Soutien aux associations sportives de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2014-2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0563	<i>Soutien aux associations de proximité de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions -</i>	(p. 42)
N° 2015-0564	<i>Vacances sportives 2015 - Subventions aux associations sportives pour l'organisation d'animations multisports pendant les vacances d'été 2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0565	<i>Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et aux projets des réseaux de structures d'enseignement - Année 2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0566	<i>Attribution d'une subvention à l'Association nationale des écoles supérieures d'art pour l'organisation, à Lyon, des assises nationales des écoles supérieures d'art les 29 et 30 octobre 2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0567	<i>Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Restaurations des collections - Demande de subvention - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 93)
N° 2015-0568	<i>Givors - Changement de dénomination du collège de Bans en collège Paul Vallon -</i>	(p. 93)

N° 2015-0569	<i>Saint Fons, Lyon 5°, Lyon 6°, Vénissieux, Mions, Caluire et Cuire, Chassieu, Feyzin - Collèges publics - Etudes pré-opérationnelles et de programmation - Individualisations partielles d'autorisations de programmes -</i>	(p. 42)
N° 2015-0570	<i>Education artistique - Collèges publics - Aide aux classes à option artistique - Attribution d'une subvention au Groupe des musiques vivantes de Lyon pour l'année 2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0571	<i>Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau pour 220 participants - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône -</i>	(p. 94)
N° 2015-0572	<i>Collèges privés - Aide aux projets d'actions éducatives - Année scolaire 2015-2016 -</i>	(p. 94)
N° 2015-0573	<i>Produits locaux en circuits courts pour la restauration collective des collèges de la Métropole de Lyon - Convention type avec les établissements - Année scolaire 2015-2016 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0574	<i>Détermination des participations réciproques de la Métropole et des départements limitrophes et approbation du modèle de convention relatif à la prise en charge des élèves domiciliés et scolarisés dans deux collectivités différentes - Délégation cadre -</i>	(p. 93)
N° 2015-0575	<i>Utilisation des équipements sportifs par les collèges publics pour la pratique des activités sportives obligatoires - Approbation d'une convention type -</i>	(p. 94)
N° 2015-0576	<i>Vaulx en Velin, Craponne, Lyon 9°, Saint Genis Laval - Fonctionnement des collèges - Attribution de dotations complémentaires à des collèges publics -</i>	(p. 94)
N° 2015-0577	<i>Dotation de fonctionnement des collèges publics et forfait d'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Restauration scolaire : fixation des coûts de revient unitaire au budget et des tarifs des repas pour l'année scolaire 2015-2016 -</i>	(p. 94)
N° 2015-0578	<i>Sécurité routière - Gestion de la Piste d'éducation routière et citoyenne des gônes (Percigônes) - Attribution d'une subvention à la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale - Année 2015 -</i>	(p. 94)
N° 2015-0579	<i>Convention de délégation de service public sous la forme d'une concession pour la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf Grand Lyon-Chassieu - Désignation du délégataire et autorisation de signature du contrat -</i>	(p. 94)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0580	<i>Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Métropole de Lyon - Période 2016 - 2024 -</i>	(p. 43)
N° 2015-0581	<i>Création de la Métropole de Lyon - Transfert des biens mobiliers et immobiliers du Département du Rhône à la Métropole - Approbation du procès-verbal de mise à disposition -</i>	(p. 95)
N° 2015-0582	<i>Opérations globalisées 2015 périmètre ex-Conseil général - Achats de mobiliers et matériels, de véhicules légers et maintenance du patrimoine - Individualisations d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2015-0583	<i>Lyon 3° - Hôtel de Métropole - Etanchéité des toitures-terrasses - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2015-0584	<i>Bron - Réhabilitation de l'aile C1 du bâtiment Philomène Magnin et aménagement du centre de formation - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2015-0585	<i>Lyon 2° - Maison du Rhône (MDR) - Réaménagement partiel des locaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2015-0586	<i>Attribution d'une indemnité de conseil à M. Alain Gaonac'h, trésorier de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 95)
N° 2015-0587	<i>Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A -</i>	(p. 47)
N° 2015-0588	<i>Convention de mise à disposition d'équipements informatiques à la Société publique locale Lyon (SPL) Part-Dieu - Période 2015-2016 -</i>	(p. 96)
N° 2015-0589	<i>Mise à disposition de services aux Communes pour des missions d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage - Modification de la délibération n° 2013-4006 du 24 juin 2013 relative aux mécanismes de mise à disposition de service -</i>	(p. 95)
N° 2015-0656	<i>Université - Création d'un service commun sur l'université - Convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon -</i>	(p. 47)

N° 2015-0657	<i>Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes - Période 2010-2016 - Avenant n° 2 -</i>	(p. 50)
N° 2015-0658	<i>Contrat métropolitain 2016-2020 - Déclinaison du 6ème contrat de plan Etat-Région (CPER) -</i>	(p. 51)
N° 2015-0659	<i>Taxe d'habitation - Abattements de la base d'imposition -</i>	(p. 61)
N° 2015-0660	<i>Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) - Fixation du coefficient multiplicateur -</i>	(p. 64)
N° 2015-0661	<i>Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à la Ville de Lyon -</i>	(p. 96)
N° 2015-0662	<i>Taxe sur les surfaces commerciales - Fixation du coefficient multiplicateur -</i>	(p. 67)
N° 2015-0663	<i>Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2015 -</i>	(p. 68)
N° 2015-0664	<i>Attributions de compensation (ATC) 2015 -</i>	(p. 96)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0590	<i>Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) - Création de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 70)
N° 2015-0591	<i>Commission consultative de suivi du plan régional d'élimination des déchets dangereux (COPREDD) de Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 70)
N° 2015-0592	<i>Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 71)
N° 2015-0593	<i>Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 71)
N° 2015-0594	<i>Conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône-Amont - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 72)
N° 2015-0595	<i>Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 72)
N° 2015-0596	<i>Association Acoucité - Attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement des balises sonométriques et transfert de propriété de 9 balises de la Métropole vers Acoucité -</i>	(p. 96)
N° 2015-0597	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations Feuilles Mortes Art Vivant, Lyon à Double Sens et Naturama pour l'année 2015 -</i>	(p. 96)
N° 2015-0598	<i>Elaboration d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2016-2022 sur le territoire du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes (CENRA) -</i>	(p. 74)
N° 2015-0599	<i>Oullins, Saint Genis Laval, Chassieu, Irigny, Charly, Vernaison, Grigny, Givors, Meyzieu, Jonage, Décines Charpieu, Pierre Bénite - Suivi des sentiers métropolitains de randonnée - Attribution d'une subvention au Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) -</i>	(p. 96)
N° 2015-0600	<i>Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution d'une subvention au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) -</i>	(p. 96)
N° 2015-0601	<i>Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Fleurieu sur Saône, Ecully, Feyzin, Fontaines Saint Martin, Francheville, Genay, La Mulatière, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vénissieux - Projets nature 2015 - Espaces naturels sensibles (ENS) - Conventions de gestion -</i>	(p. 75)
N° 2015-0602	<i>Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Approbation de l'avenant n° 1 - Attribution de subventions à l'association Le Bol et au Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Ecully -</i>	(p. 96)
N° 2015-0603	<i>Mions - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Approbation du dispositif de lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération - Avenants aux conventions passées avec la SARL Menajoc et la SARL du Fort -</i>	(p. 96)
N° 2015-0604	<i>Indemnisation des agriculteurs pour la mise en oeuvre de mesures compensatoires liées à des opérations d'aménagement menées par la Métropole de Lyon et ayant des impacts sur des espèces protégées et sur les milieux qui les abritent - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 76)

N° 2015-0605	<i>Mission d'expertise et d'ingénierie en matière de faune, flore et habitats - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de prestations -</i>	(p. 96)
N° 2015-0606	<i>Action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels - Convention avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes - Année 2015 -</i>	(p. 76)
N° 2015-0607	<i>Territoire à énergie positive pour la croissance verte - Convention de mise en oeuvre de l'appui financier au projet avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Demande de subventions -</i>	(p. 77)
N° 2015-0608	<i>Saint Genis Laval, Genay, Neuville sur Saône, Saint Priest - Mesures foncières prescrites par les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Etudes, diagnostics et opérations de mise en sécurité, de démolition et de déconstruction des biens acquis - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 97)
N° 2015-0609	<i>Mise en oeuvre d'une politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoyage - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 97)
N° 2015-0610	<i>Collecte du verre pour l'année 2015 - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer -</i>	(p. 97)
N° 2015-0611	<i>Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Métropole de Lyon - Définition des différents niveaux de service -</i>	(p. 78)
N° 2015-0612	<i>Unité traitement et valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés du Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Avenant n° 4 au marché -</i>	(p. 97)
N° 2015-0613	<i>Unité traitement et valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des vallons du lyonnais (CCVL) - Avenant n° 3 au marché -</i>	(p. 97)
N° 2015-0614	<i>Projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et travaux publics (BTP) de la Loire - Avis de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 97)
N° 2015-0615	<i>Cailloux sur Fontaines - Assainissement du lotissement les Chaumes - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement -</i>	(p. 97)
N° 2015-0616	<i>Vernaison - Millery - Travaux d'assainissement dans le quartier de la Tour - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) -</i>	(p. 98)
N° 2015-0617	<i>Plateforme de recherche dans le domaine de la ressource en eau potable - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) pour l'année 2015 -</i>	(p. 97)
N° 2015-0618	<i>Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Captage de Crépieux-Charmy - Demande de déclaration d'utilité publique pour la modification des périmètres de protection ainsi que la révision des servitudes y afférentes -</i>	(p. 97)
N° 2015-0619	<i>Meyzieu - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Année 2015 -</i>	(p. 98)
N° 2015-0620	<i>Givors, Charly - Distribution d'eau potable - Convention pour l'achat d'eau en gros entre la Métropole de Lyon et le Syndicat des eaux de Millery-Mornant -</i>	(p. 98)
N° 2015-0621	<i>Attribution d'une subvention à l'association Croix-Rouge française pour son projet de réhabilitation et d'extension d'un réseau d'eau potable dans la Commune de Petite Rivière de l'Artibonite en Haïti -</i>	(p. 98)
N° 2015-0622	<i>Attribution d'une subvention à l'association Les amis d'un coin de l'Inde et du monde (LACIM) pour son projet de réalisation et réhabilitation de 8 puits ou forages dans 8 villages et la réalisation de 2 blocs sanitaires pour 2 écoles de la Commune de Dangol-Boré au Mali -</i>	(p. 98)
N° 2015-0623	<i>Attribution d'une subvention à l'Association action internationale, jumelage, coopération (AIJC) pour son projet d'adduction d'eau potable de Belel Gaudi en Mauritanie -</i>	(p. 98)
N° 2015-0624	<i>Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'interventions des acteurs rhonalpains de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement pour 2015-2016 (année 3) -</i>	(p. 98)
N° 2015-0655	<i>Plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA) pour les activités d'élevage - Définition du cadre d'intervention de la Métropole - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 79)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2015-0625	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'Association pour la rénovation immobilière (ARIM) du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 79)
N° 2015-0626	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'association PACT du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 80)
N° 2015-0627	<i>Commission départementale-métropolitaine consultative des gens du voyage - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 80)
N° 2015-0628	<i>Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Approbation de la convention constitutive modifiée -</i>	(p. 81)
N° 2015-0629	<i>Opérations d'urbanisme - Compte rendu financier au concédant - Année 2014 -</i>	(p. 82)
N° 2015-0630	<i>Opérations globalisées 2015 de la direction du foncier et de l'immobilier - Acquisition pour le compte de tiers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 98)
N° 2015-0631	<i>Attribution de subventions aux associations Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure, Unicité, Institut Bioforce-Pôle de développement local, Association villeurbanaise du droit au logement (AVDL) -</i>	(p. 99)
N° 2015-0632	<i>Contrat de ville métropolitain 2015 - 2020 - Attribution de subventions à des Communes ou autres structures oeuvrant sur les territoires en politique de la ville -</i>	(p. 82)
N° 2015-0633	<i>Bron, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Grigny, Lyon 1^{er}, Lyon 3^e, Lyon 5^e, Lyon 7^e, Lyon 8^e, Lyon 9^e, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Neuville sur Saône, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 84)
N° 2015-0634	<i>Modification des statuts du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) -</i>	(p. 99)
N° 2015-0635	<i>Prestations d'études de sites et sols potentiellement pollués sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fournitures / services -</i>	(p. 99)
N° 2015-0636	<i>Mission d'étude sociologique à réaliser dans le cadre des projets d'aménagement - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 99)
N° 2015-0637	<i>Lancement de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social - Modalités d'association des Communes et des bailleurs sociaux -</i>	(p. 85)
N° 2015-0638	<i>Prolongation du programme local de l'habitat (PLH) -</i>	(p. 100)
N° 2015-0639	<i>Mise en place de subventions éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 87)
N° 2015-0640	<i>Vénissieux - Puisoz - Travaux d'accessibilité - Approbation du programme de maîtrise d'œuvre - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Vénissieux concernant l'éclairage public - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 88)
N° 2015-0641	<i>Bron - Quartier Terraillon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 100)
N° 2015-0642	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Travaux de résidentialisation - Convention de mise à disposition de foncier et d'autorisation de travaux entre la copropriété Caravelle et la Métropole de Lyon - Demande de subvention à la Région et à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 100)
N° 2015-0643	<i>Bron - Opération d'aménagement du secteur Caravelle - Lots F et G - Indemnités de consultation des candidats non retenus -</i>	(p. 100)
N° 2015-0644	<i>Givors - Les Vernes Duclos - Restructuration et démolition partielle des garages de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Givors - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'OPH du Rhône -</i>	(p. 99)
N° 2015-0645	<i>Givors - Ilots Zola et Salengro - Restructuration des ilots du centre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 99)

N° 2015-0646	<i>Givors - Ilots Zola et Salengro - Les Vernes - Demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme -</i>	(p. 99)
N° 2015-0647	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC, de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, de la convention financière fixant les participations de la Commune et de la Métropole de Lyon, des avenants aux conventions de participations aux équipements publics et du dispositif d'aide au relogement -</i>	(p. 100)
N° 2015-0648	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Ensemble secteur Yoplait - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 101)
N° 2015-0649	<i>Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Aménagement des espaces publics - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 99)
N° 2015-0650	<i>Saint Fons, Solaize, Pierre Bénite, Feyzin - Projet directeur de la Vallée de la chimie - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 100)
N° 2015-0651	<i>Lyon 7° - Projet Guillotière - Secteur Mazagran-Deperet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 99)
N° 2015-0652	<i>Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Rachat d'ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 101)
N° 2015-0653	<i>Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) sis 75, rue de Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 100)
N° 2015-0654	<i>Mions, Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fouillouse - Suppression -</i>	(p. 99)

Présidence de monsieur Gérard Collomb**Président**

Le lundi 21 septembre 2015 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 1^{er} septembre 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Hommage à la mémoire de messieurs Pierre Gandilhon et Yves Leprince

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous allons commencer cette séance de notre Conseil métropolitain.

Avant de commencer nos travaux, je voudrais que nous rendions ensemble un hommage à Pierre Gandilhon qui est décédé hier. Il avait été Maire de Charly entre 1995 et 2006, membre de cette assemblée durant ces onze années, il avait consacré une grande partie de sa vie au service des autres. A ceux qui, parmi nous, l'ont connu, il laisse le souvenir d'un Maire engagé, engagé pour sa Commune bien sûr qu'il a contribué à transformer, engagé plus largement pour l'intérêt général de l'agglomération lyonnaise, et cela au-delà des différentes sensibilités politiques.

En ce jour triste, nous pensons bien sûr à sa famille, à ses proches, nous pensons aussi aux habitants de Charly qui perdent aujourd'hui un homme qui aura profondément marqué leur Commune.

Je veux céder la parole à monsieur Claude Vial qui va nous dire quelques mots sur Pierre Gandilhon et, ensuite, nous observerons une minute de silence.

M. le Conseiller VIAL : J'ai été son adjoint pendant longtemps. C'est vrai que c'était quelqu'un qui était fortement impliqué dans la vie de la Commune. Il a été Président de l'ADML, il a porté beaucoup de projets au sein de la Commune, il a permis aussi le développement du domaine de la petite enfance et il était très impliqué.

Il était un homme volontaire, engagé, consciencieux et très honnête. Il était parfois peut-être un petit peu rigide mais sa rigidité avait la raison d'obtenir des résultats et on ne peut que regretter son décès.

J'ai rencontré ce matin deux de ses enfants, son fils Bruno et sa fille Françoise. L'enterrement aura lieu certainement jeudi, ce n'est pas encore décidé. On regrette ce départ. Il avait 81 ans. Il avait quatre enfants et un nombre de petits-enfants assez important.

C'était quelqu'un qui était originaire du pays de Gandilhon d'ailleurs, au pied du Puy Mary, c'était un Auvergnat pure souche.

Il était ingénieur, il a travaillé très longtemps à Rhône-Poulenc. Il a été adjoint d'abord du temps où monsieur Dubernard était notre Maire et a succédé ensuite à monsieur Dubernard.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le Maire de La Mulatière m'apprend le décès de monsieur Leprince qui fut de La Mulatière et je lui donne la parole pour évoquer sa mémoire.

M. le Conseiller BARRET : Monsieur Yves Leprince a été élu depuis 1977 à La Mulatière et Maire de 1995 à 2001. Il est décédé la semaine dernière. Ses funérailles ont eu lieu samedi matin. Je souhaiterais donc qu'on l'associe à cet hommage, avec la personnalité de monsieur Gandilhon également.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, si vous voulez bien respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer, par vote à main levée, madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet,

Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Geoffroy (pouvoir à M. Philip), Frih (pouvoir à Mme Panassier), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Calvel (pouvoir à M. Eymard), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Aggoun (pouvoir à Mme Hobert), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), M. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), MM. Blache (pouvoir à Mme de Lavernée), Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Buffet (pouvoir à M. Barret), Chabrier (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Forissier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Gardon-Chemain (pouvoir à Mme Corsale), M. Hamelin (pouvoir à M. Martin), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Moroge (pouvoir à M. Cohen), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Pouzergue (pouvoir à M. Petit), Runel (pouvoir à M. Coulon), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Uhlrich (pouvoir à M. Gillet), Veron (pouvoir à M. Piegay), Vial (pouvoir à M. Moretton).

Communication de monsieur le Président relative au changement de dénomination du groupe Socialiste et apparentés

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je dois vous informer que le groupe "Socialiste et apparentés" fait évoluer sa dénomination en groupe "Socialistes et républicains métropolitains".

Cette modification est sans incidence sur sa composition qui est à votre disposition sur l'extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle. Je vois que tout le monde veut être républicain !

(Acte est donné).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- M. Thierry PHILIP - groupe Socialistes et républicains métropolitains demande à siéger en commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale,
- M. Bruno LEBUHOTEL - groupe Socialistes et républicains métropolitains demande à quitter la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente

N° 2015-0521 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 18 juin 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 18 juin 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2015-0521. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président

N° 2015-0522 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2015-0095 du 26 janvier 2015 - Période du 1^{er} mai au 31 juillet 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1er mai au 31 juillet 2015 en vertu de la délégation d'attribution que vous m'avez accordée et qui font l'objet du rapport n° 2015-0522. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 29 juin 2015

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 29 juin 2015. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2015-0523 - déplacements et voirie - Anneau bleu - Réalisation d'appontements - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0523. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération pour l'attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage pour la réalisation d'appontements pour favoriser l'utilisation de la navette fluviale électro-solaire. Cette subvention est de l'ordre de 300 000 €. L'avis de la commission est bien sûr très favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai beaucoup de plaisir à intervenir sur cette délibération qui a pour objet le financement des appontements de la navette fluviale du canal de Jonage, pour avoir suivi ce projet depuis ses débuts, pour avoir rencontré des architectes navals, réfléchi aux différents objectifs d'un tel bateau et imaginé ses aspects pédagogiques et touristiques, en tant qu'élue du Syndicat du canal de Jonage.

Cette navette, nous en avons beaucoup parlé. Elle est maintenant là depuis un peu plus d'un an et les questions résolues avant sa mise en service ont resurgi quand le chantier naval l'a eu livrée. C'est alors que les critiques sont allées bon train : on a parlé de gabegie, d'impérite ! La presse était là et c'est tant mieux. Elle a permis d'apporter une réponse à nos concitoyens. Toutes ces questions ont depuis trouvé réponse, notamment celles liées à la sécurité.

Ce projet est porté par le Syndicat du canal de Jonage. Il s'inscrit dans la volonté de revalorisation du territoire du Rhône amont et de l'est lyonnais dans l'esprit du schéma de cohérence territoriale. La valorisation du canal de Jonage, de son patrimoine naturel remarquable et de son patrimoine industriel plus que centenaire : usine hydro-électrique de Cusset, déversoir d'Herbens, barrage de Jonage, est en cohérence avec les autres initiatives du territoire menées dans une démarche partenariale : Anneau bleu, Via Rhône, Carré de Soie, L'îloz (centre eau et nature du grand parc de Miribel-Jonage), pour n'en citer que quelques-uns. La mise en circulation de cette navette fluviale à propulsion électro-solaire permet la découverte de paysages inconnus jusque-là car la vue depuis ce bateau est bien différente de celle depuis les berges. Par un moyen respectueux de l'environnement, ce mode doux de transport s'inscrit évidemment dans la dynamique de réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement, notamment par la réduction des gaz à effet de serre.

Ce bateau n'est pas une simple embarcation mais un projet partenarial d'envergure. Ce projet, né d'une volonté de faire du canal un atout fort pour le territoire Rhône amont conforte ainsi les transformations de l'est lyonnais. Cette navette touristique présente le double avantage d'accompagner l'exploitation classique du canal assuré par Electricité réseau distribution France (ERDF) et l'ouverture de cette infrastructure à la navigation de tourisme

comme un véritable outil de développement du territoire de l'est lyonnais. Et les partenaires ne s'y sont pas trompés et n'ont pas hésité à apporter leur contribution : l'Europe, l'État, la Région Rhône-Alpes, ERDF dans ses mesures d'accompagnement au contrat de concession du barrage de Cusset, le Conseil départemental de l'Ain, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Je salue l'investissement de notre Métropole dans ce projet. Il est aujourd'hui inscrit dans cette délibération. Les embarcadères Carré de Soie en proximité du pôle multimodal, pont de Décines Charpieu, Iloz en rive gauche pour accéder au grand parc, Grand Large sur Décines Charpieu, Grand Large sur la base de voile de Meyzieu, barrage de Jonage permettront d'accéder depuis les communes riveraines. La participation de la Métropole à cette réalisation des appontements représente un coût de 808 000 €.

Cet été 2015, la navette fluviale qui peut transporter 70 personnes a navigué grâce à une convention de gestion passée avec la société publique locale Rhône amont. 6 croisières commentées organisées autour d'une boucle depuis l'appontement halte technique de Meyzieu étaient proposées chaque semaine, transportant ainsi 3 200 passagers.

Ces appontements sont une condition sine qua non du bon fonctionnement de la navette. Il en est une autre qui permettra le développement de cet outil, c'est la réhabilitation de l'écluse de Jonage qui permettrait de remonter jusqu'à la confluence -je veux parler de la confluence avec l'Ain qui se fait à Jons-.

Il conviendra sans doute, à l'avenir, de conduire une réflexion d'ensemble sur les enjeux de navigation à l'échelle de la Métropole et du haut Rhône. Je n'ai jamais douté de l'intérêt de ce projet pour le Rhône amont et au-delà pour l'ensemble de l'agglomération qui trouve là une mise en valeur essentielle à l'attractivité de ce secteur longtemps considéré comme un exutoire de la ville, tant pour les loisirs de la population de la Métropole qui trouvera là une diversification à ses destinations habituelles que pour un tourisme plus éloigné, français voire européen en lien avec la ViaRhôna ou en journée nature pour des visiteurs du riche patrimoine urbain lyonnais.

Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chère collègue. Avant de donner la parole à l'intervenant suivant, je vous fais remarquer que nous avons installé un petit dispositif qui permet de voir combien de temps de parole il vous reste dans votre intervention, ça évitera que je sois moi-même obligé de regarder, vous pourrez le faire vous-même et lorsque vous voyez que vous êtes à zéro, vous vous arrêtez.

Donc je donne maintenant la parole au groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué BERNARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre collègue de Villeurbanne vient de faire effectivement beaucoup allusion à la navette électro-solaire ; moi, je me tiendrai aujourd'hui à l'Anneau bleu.

J'ai eu l'occasion, dans cet hémicycle, de faire référence au projet de l'Anneau bleu dont les délibérations de ce Conseil vont permettre de lancer la réalisation des deux dernières actions sur les douze prévues initialement. L'Anneau bleu, comme souligné à très juste titre dans le rapport portant sur la convention de fonction d'agglomération et de centralité entre la Métropole de Lyon et Région Rhône-Alpes, est un élément central dans notre volonté de co-construire un paysage métropolitain d'exception.

L'Anneau bleu est venu concrétiser et mettre en cohérence, par une démarche partenariale inédite, les nombreux projets portés par les différents maîtres d'ouvrage sur le secteur du Rhône amont. Sans revenir sur le détail de la richesse exceptionnelle de ce site, vaste archipel de 2 200 hectares, espace de transition entre la ville et la campagne en même temps que trait d'union entre l'Ain et la Métropole de Lyon, je veux tout de même souligner qu'aucune autre métropole européenne ne dispose, à moins de dix kilomètres de son centre historique, d'espaces naturels et industriels de cette dimension concentrant des richesses écologiques, paysagères, patrimoniales, d'une qualité comparable.

Outre ces atouts inestimables, le secteur Rhône remplit par ailleurs des fonctions vitales : alimentation en eau potable, régulation des crues, production d'électricité... Au-delà des objectifs d'aménagement et de valorisation d'un patrimoine, l'Anneau bleu constitue aussi un véritable projet urbanistique, social, culturel et environnemental. Il entend apporter les réponses nouvelles sur les rapports à établir entre la ville, le développement urbain, les loisirs et les espaces naturels dans la perspective d'une métropole durable.

Enfin, l'Anneau bleu constitue un exemple de gouvernance partenariale : réunissant sept partenaires et réalisant chaque projet avec un large cofinancement, il illustre la capacité à travailler ensemble, à mettre nos énergies au profit des projets communs sur des espaces partagés, dans l'intérêt de leurs populations. Dans la période budgétaire que nous connaissons pour nos collectivités locales, il illustre également l'inventivité, la capacité à faire des décideurs locaux pour et sur leurs territoires lorsqu'ils avancent de concert.

Avec le lancement de ces deux projets structurants, nous arrivons en quelque sorte à la fin d'un cycle puisque les douze projets opérationnels initialement prévus dans l'Anneau bleu sont réalisés ou en voie de réalisation. La réussite en est incontestable tant en termes de fréquentation que d'image : des villes limitrophes qui lui avaient

tourné le dos redécouvrent le canal. Les habitants de l'agglomération qui pouvaient avoir une mauvaise image des lieux ne les fréquentaient pas et redécouvrent des sites, un patrimoine industriel et naturel jusqu'ici méconnus ; les chiffres de fréquentation le démontrent aisément.

Revient donc le temps d'envisager l'avenir et de prolonger notre ambition car il reste beaucoup à faire : poursuivre avec EDF notamment la préservation et la mise en valeur du canal de Jonage, étudier et encadrer le développement des abords du Grand Large, équipement métropolitain par excellence, valoriser le centre eau et nature L'îloz pour qu'il devienne un haut lieu de la sensibilisation de l'eau et de la découverte de la nature pour tous les métropolitains.

Voici donc venu le temps, mes chers collègues -et j'en finirai par là- de redéfinir la place du Rhône amont dans notre vision métropolitaine en lien avec le SYMALIM, le département de l'Ain et la Région, pour que les habitants de notre territoire continuent de renouer des liens toujours plus étroits avec le fleuve.

Enfin, je ne peux pas terminer mon intervention sans rappeler à tous mes collègues, monsieur le Président, la bonne collaboration avec la mairie de Meyzieu ; que le Maire, monsieur Forissier, et son adjoint, monsieur Revellin, en soient remerciés.

C'est ainsi que naviguât pendant juillet et août la navette électro-solaire, à la grande satisfaction des riverains et des touristes de proximité : 3 800 passagers, 80 % de taux de remplissage.

Et un petit moment d'émotion : la participation de 50 000 € de notre regretté Sénateur Guy Fischer sur sa réserve parlementaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais mettre le dossier aux voix.

Adopté, M. Casola (groupe Front national) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

N° 2015-0524 - déplacements et voirie - Etudes de faisabilité technique, juridique et financière portant sur les itinéraires de grand contournement de Lyon et sur les dispositifs d'incitation à leur usage - Convention financière avec l'Etat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0524. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qu'il vous est proposé d'adopter a trait au lancement et au financement d'une étude sur les moyens de faire éviter au trafic de transit le cœur de notre agglomération, étude qui sera menée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat pendant deux ans et pour un montant de 500 000 € et nous vous demandons d'approuver une participation à hauteur de 50 % pour notre Métropole, soit 250 000 €. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Union de démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, ce rapport concerne les grands itinéraires de contournement de Lyon et les dispositions d'incitation à leur usage. Le groupe Union de démocrates et indépendants (UDI) et apparentés partage évidemment les objectifs de ces études ; pour de multiples raisons notamment évoquées dans ce rapport, nous défendons depuis bien longtemps cette nécessité d'un véritable contournement de Lyon, lisible et efficace. Ces études constituent enfin une avancée.

L'un des deux axes de cette étude est la faisabilité d'un péage d'orientation. Cette idée -on l'attend depuis des années- vise évidemment à cette aberration lyonnaise notoire qui consiste à faire payer ceux qui contournent la ville tout en en assurant la gratuité à ceux qui la traversent. Nous attirons votre attention sur le fait que ce péage doit être dissuasif mais pas pénalisant : évidemment dissuasif pour le transit régional, national voire international mais pas pénalisant pour le trafic interne et d'agglomération. En effet, le tunnel de Fourvière est aujourd'hui le passage obligé pour les Lyonnais mais aussi pour bon nombre de métropolitains, faute notamment du nombre d'entrées pénétrantes dans la ville et de solutions efficaces de transport en commun à l'échelle de la Métropole pour certains itinéraires. La sanction financière ne peut pas être la seule réponse apportée aux métropolitains. Le développement des transports en commun, des itinéraires de contournement efficaces, des parcs-relais aussi sont autant d'axes de réflexion parallèles pour améliorer leurs conditions de déplacement et les inciter à préférer d'autres formes de mobilité.

Parmi les infrastructures majeures, le grand contournement de Lyon semble s'orienter aujourd'hui plutôt à l'est, dans le prolongement d'une A 432 pourtant déjà bien saturée. Est-ce que c'est une option viable ? A quelle échéance ? Depuis le changement du Ministre des transports, les discussions ont-elles avancé ? Je vous pose ce soir ces questions, monsieur le Président.

D'autres questions également sont d'actualité : qu'en est-il de l'Anneau des sciences ? Nous espérons que la demande de subvention à l'Union européenne ne sera pas une énième raison de reporter le projet. Quid du conditionnement de l'Anneau des sciences à la réalisation du grand contournement ? Là aussi, les élus de notre assemblée attendent des réponses et nous ne pouvons nous contenter de bribes d'informations au détour de vos déclarations à la presse.

Sur ces sujets fondamentaux pour l'avenir de la Métropole, la continuité de l'action et de l'information semble faire défaut et cela ne nous apparaît pas comme satisfaisant. Nous connaissons parfaitement les contraintes financières, qu'elles soient locales, qu'elles soient nationales, mais aussi les contraintes politiques de ces dossiers et particulièrement d'ailleurs chez vos propres amis beaucoup plus que dans l'opposition et nous le regrettons.

Le groupe UDI votera évidemment cette délibération ainsi que toutes celles qui préfigureront les bases d'une mobilité plus efficace et plus durable dans notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers métropolitains, chers collègues, par cette délibération, nous allons décider d'études cofinancées par l'Etat et par le Grand Lyon à hauteur de 50 % sur des itinéraires de contournements de Lyon et sur les dispositifs d'incitation à leur usage.

Nous prenons note que l'Etat reconnaît l'abandon du contournement ouest, nous ne reviendrons pas sur notre opposition à l'Anneau des Sciences.

Pour autant, nous nous interrogeons sur l'utilité d'un nouveau contournement à l'est de Lyon, alors même qu'il y a déjà un réseau autoroutier extrêmement dense sur ce secteur. Le Sénateur Duron, auteur du rapport du Comité 21 en 2013, va dans le même sens quand il écrit -je le cite- : "Les éléments d'analyse fournis à la commission ne permettent pas de conclure qu'un grand contournement par l'ouest ou l'est apporterait une réponse définitive aux problèmes de saturation en raison du faible trafic qui pourrait se reporter" ; et de conclure : "Le grand contournement est classé en seconde priorité".

Depuis ce rapport, le contrat de plan Etat-Région a néanmoins inclus des études sur ce projet, dont acte. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'étudier d'autres projets plus réalistes, moins coûteux et plus efficaces pour améliorer la mobilité et réduire la pollution, ceci à deux mois d'une négociation cruciale sur le climat à Paris.

Quant aux différents dispositifs d'incitation tarifaire à leur usage, le groupe Europe Ecologie-Les Verts souhaite que soit étudié le concept de carte multimodale que la loi Grenelle autorise à titre expérimental dans les agglomérations qui le souhaiteraient.

La carte de circulation multimodale est un titre qu'acquiert l'utilisateur pour avoir le droit de circuler en voiture dans un périmètre urbain donné, celui du Grand Lyon par exemple. L'acquisition de cette carte multimodale donne également le droit de se déplacer en transports collectifs sur ce même périmètre urbain. Ainsi, contrairement aux péages urbains, le paiement du droit à circuler donne lieu à une contrepartie directe : l'obtention d'un titre de transport en commun susceptible d'inciter l'automobiliste à délaissé sa voiture. Les recettes de la carte multimodale seraient logiquement allouées en faveur des transports en commun.

Le concept s'apparente, en effet, à un immense péage de zone payable à l'année puisqu'il porte sur tout le périmètre de transport urbain et non sur la seule aire centrale de la Métropole comme cela est le cas du péage urbain. Techniquement, la carte multimodale éliminerait donc quelques effets pervers du péage, constatés à Stockholm ou à Londres, en particulier le report du trafic sur les voies situées à l'extérieur du périmètre de péage. Elle permettrait également de réduire les effets sur la circulation sur les axes de banlieue à banlieue. Enfin, elle dégagerait théoriquement plus de ressources puisque tous les véhicules de l'agglomération paieraient la carte et plus seulement ceux qui circulent en centre-ville. Des exonérations peuvent être prévues pour les véhicules non polluants ainsi que des exonérations partielles pour les foyers les plus modestes. L'acceptabilité sociale paraît dès lors bien meilleure : en effet, la carte multimodale permet d'atténuer le soupçon d'injustice sociale adressée aux péages urbains de cordon, notamment la ségrégation sociale. Dans le contexte lyonnais, la carte multi-modale favorisant le report de la voiture sur les transports en commun contribuerait à réduire la pollution de l'air et à améliorer la santé de nos concitoyens.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts votera favorablement cette délibération ainsi que les deux suivantes concernant le covoiturage.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers métropolitains, face aux difficultés du trafic qui paralysent régulièrement nos territoires, la question des contournements de l'agglomération se pose de manière de plus en plus prégnante et constitue un enjeu déterminant pour le territoire dans les années à venir.

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, la Métropole s'est pleinement emparée de la question avec le projet de l'Anneau des sciences. Ce projet doit permettre une meilleure mobilité sur le territoire de l'agglomération et entre les communes concernées et représente aujourd'hui une nécessité pour répartir les flux de manière plus équilibrée, avec le double enjeu de désengorger le centre de Lyon et les communes périphériques tout en assurant la desserte des communes de la première couronne.

Pour que ces objectifs se concrétisent, le contournement autoroutier par l'ouest doit impérativement être pris en compte dans les études comme une véritable condition de viabilité du projet de l'Anneau des sciences et une promesse de répartition équilibrée des flux de circulation routière à l'échelle de la Métropole, dans la mesure où il permettrait notamment le déclassement de l'autoroute A 7 dans la traversée de Lyon.

L'Anneau des sciences doit ainsi rester le bouclage urbain du périphérique, avec modes doux, tandis que le contournement autoroutier ouest a vocation à absorber les flux nationaux et internationaux. Ces projets doivent avancer en complémentarité et de manière concomitante, dans les études comme dans la réalisation ; ils doivent aussi intégrer les enjeux essentiels de mobilité durable par la recherche de multimodalités dans les transports.

Nous rappelons aussi que nous sommes totalement opposés à l'instauration de péage urbain qui priverait toute une partie de la population de l'utilisation de ces axes et entraînerait, de fait, un report de circulation sur d'autres voies. La sélection par l'argent n'est pas acceptable : il y aurait, d'un côté, ceux qui auraient les moyens de contourner l'agglomération et les autres, notamment les habitants des villes populaires, qui seraient contraints d'utiliser les voies les plus fréquentées et de faire les trajets les plus longs.

Sans la réalisation d'un contournement ouest de l'agglomération, l'Anneau des sciences débouchera, pour une partie des automobilistes, directement sur le boulevard Laurent Bonnevey déjà saturé, avec 120 000 véhicules par jour en comptant les déplacements de transit et les déplacements quotidiens des riverains qui impactent déjà fortement l'attractivité des zones résidentielles limitrophes et le confort de vie des habitants. Il supportera le déport du trafic du centre, automobiles et camions de transit, et deviendra une autoroute urbaine, saturée comme peut l'être aujourd'hui l'axe A 6-A 7 avec plus de 16 000 véhicules par jour. Le boulevard urbain sud et le boulevard Laurent Bonnevey s'en trouveront d'autant plus surchargés. Les riverains des villes périphériques en seraient alors les premiers lésés et le désengorgement de Lyon se ferait à leur détriment.

Nous souhaitons une approche globale qui prenne en compte la question du cadre de vie de la population autour du boulevard Laurent Bonnevey et au sein du futur quartier du Puisoz, dont la saturation du trafic inquiète déjà beaucoup les habitants. Les Vénissiens doivent être bénéficiaires du projet tout autant que le seront les habitants de l'agglomération. Il s'agit donc bien de réduire le trafic mais aussi toutes ses conséquences néfastes que sont la pollution atmosphérique et sonore pour une meilleure qualité de vie au quotidien. La solidarité territoriale relève aussi de l'aménagement urbain durable.

La Métropole doit donc relever ce défi d'une mobilité durable et, forte de ses grands projets comme pour celui du Puisoz, elle doit avoir une approche globale, équilibrée, en prenant en compte les problématiques du centre comme des communes périphériques. Elle doit protéger le cœur de l'ensemble des communes de son territoire, en prenant en compte les besoins liés aux entrées de villes et s'appuyer sur l'Etat en recherchant le plus de marges de manœuvres possibles pour limiter le poids financier de tels projets sur le budget de la Métropole pour les années à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, une première intervention suivie de celle de François-Noël Buffet.

Monsieur le Président, chers collègues, 75 000 à 80 000 véhicules par jour, l'équivalent de la moitié, sinon plus, du trafic du boulevard périphérique se retrouvent au cœur de Tassin la Demi Lune et n'ont, pour une grande majorité, aucune raison de s'y trouver et de traverser notre commune pour aller sur Lyon et dans l'agglomération.

Le trafic automobile permanent, les embouteillages quotidiens, les poids lourds et autres convois exceptionnels ne sont plus acceptables pour l'ouest lyonnais et ne sont plus supportables pour les Tassulinois, la fermeture régulière du tunnel de Fourvière venant de plus accroître ce phénomène, quand ce n'est pas l'effet immédiat de congestion dans notre commune due au moindre petit accrochage, à un accident sur les entrées dans l'agglomération ou, comme la semaine dernière, le résultat des intempéries et inondations.

Y a-t-il deux Métropoles, une Métropole à deux vitesses, pour vous, monsieur le Président ? Rien à l'ouest, sinon des contribuables qui doivent se contenter d'effets d'annonces ou de promesses. Monsieur le Président, le débat sur le TOP lors de la commission nationale du débat public est déjà loin !

Le pacte métropolitain dont il est tant question ces temps-ci sera un marché de dupes si vous abandonnez, comme vous semblez le faire, toute action concrète sur le TOP. Le grand contournement ouest de Lyon, oui, bien sûr mais le TOP d'abord ! Tout projet de péage pour le trafic de transit sans le TOP serait une demi-réponse au problème. Tassin la Demi Lune au premier chef, sans parler de ses voisins d'Ecully ou de Francheville par exemple, ne pourra à l'avenir continuer à engranger un trafic en constante augmentation. Une réelle volonté

politique doit impérativement aboutir, avec un calendrier cohérent et qui répond aux attentes des Tassilunois et des habitants de la Métropole.

Monsieur le Président, ouvrez les yeux, agissez, c'est urgent !

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Buffet.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, cette délibération est tout à fait intéressante puisqu'on franchit une étape dans le processus de définition des grands contournements de l'agglomération et de son organisation de transports.

J'ai d'abord une observation de forme : dans la rédaction, sur le troisième ou le quatrième paragraphe, on dit : "tout d'abord, sur l'A 6-A 7 qui coupe la ville". C'est vrai que cet axe coupe la ville de Lyon mais aussi la ville de La Mulatière, la ville d'Oullins, la ville de Pierre-Bénite. Peut-être serait-il plus opportun de modifier et de dire : "Cet ouvrage qui coupe la Métropole ou le cœur de la Métropole", ce qui me paraîtrait peut-être plus consensuel dans le contexte dans lequel nous sommes actuellement. Premier point.

Deuxième observation : la délibération porte sur deux sujets, le premier qui est celui du choix du contournement. On a le sentiment, dans la manière dont elle est rédigée, que le choix du grand contournement de Lyon à l'est est une option qui a la faveur -semble-t-il- de l'Etat. Je dis "semble-t-il" parce qu'en même temps, il est dit que l'on étudiera deux contournements et les deux types d'insertion.

Cela veut-il dire que nous nous inscrivons dans le projet qu'avait proposé à l'époque le Préfet Carencu, qui était le schéma régional de transports d'agglomération (SRTA) et qui envisageait cette hypothèse -de mon point de vue, de façon intéressante- ? Mais surtout, il faudrait s'assurer que cette option utilise bien la ligne TGV puisque c'est un enjeu possible, un enjeu acceptable pour l'ensemble des habitants du secteur et que cela peut avoir du sens.

Je rappelle aussi que ce rapport disait avec intérêt que si cet ouvrage était réalisé, la rocade est qui est surpeuplée de voitures perdrait immédiatement 30 % de son trafic -je parle de mémoire, je vous prie de m'excuser-. C'est donc un effet tout à fait intéressant pour cette voirie qui a un rôle métropolitain et qui n'a pas d'autre rôle à avoir.

Voilà le premier point. Si nous sommes dans cette logique, il est important de le confirmer car nous franchirions vraiment une étape.

Sur le choix de tarification, il est bien évident que l'analyse est pertinente. D'abord, elle nous servira à équilibrer le trafic de toute évidence mais aussi à financer une partie des ouvrages. C'est la raison pour laquelle il semble aussi utile de regarder les conséquences sur les autres voiries, c'est-à-dire celles qui ne relèvent pas de l'Etat ; certaines ont été évoquées ici, particulièrement l'Anneau des sciences pour lequel il faudra trouver à un moment ou à un autre, quel que soit son tracé, les solutions de financement.

Nous en avons besoin de cet ensemble d'éléments et j'espère que, dans l'étude qui sera cofinancée par la Métropole, cette dernière aura cette exigence auprès des services de l'Etat. Il me reste vingt-sept secondes pour demander à quel moment -mais je regarde le chronomètre puisque vous ne le regardez plus, il me reste dix-huit secondes- pour demander à quel moment nous aurons les résultats de cette étude, à quel moment ces résultats nous seront présentés et à quel moment -peut-être le savez-vous- l'Etat prendra des décisions ?

Je vous remercie, avec cinq secondes d'avance !

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Da Passano, quelques mots.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Si vous le voulez bien, monsieur le Président.

Il est normal que ce type de dossier soit l'occasion pour chacun d'entre nous de faire passer un certain nombre de messages. Alors, on a parlé de péage urbain, il n'en n'est pas question. On a parlé de transport en commun, bien sûr, le transport en commun c'est très important mais ce n'est pas véritablement le sujet non plus.

Moi, je voudrais recadrer très simplement les choses, il s'agit aujourd'hui d'étudier le trafic de transit, c'est-à-dire celui qui traverse le cœur de la métropole -je crois que l'on peut modifier, comme le suggérait monsieur Buffet, la délibération- sans s'y arrêter, sans rien à voir à y faire. Donc ce que nous étudions, c'est la portion entre Anse au nord et Ternay au sud. Aujourd'hui, il y a l'itinéraire A 6-A 7 qui passe par le tunnel sous Fourvière et également le couloir de la chimie, 45 kilomètres gratuits où on a 16 000 véhicules par jour en transit ; on a le boulevard Laurent Bonneval, c'est un itinéraire, si on passe par l'A 46, de 57 kilomètres où on a 3 000 véhicules en transit par jour ; on a la rocade est, 63 kilomètres, sur laquelle on a 25 000 véhicules en transit par jour. Je n'ai pas bien compris tout à l'heure les propos de monsieur Broliquier : l'A 432, il me semblait que vous aviez dit qu'elle était saturée, ce n'est pas cela ? On a 4 000 véhicules par jour en transit et cet itinéraire-là fait 82 kilomètres.

Alors vous voyez : 45, 57, 63, 82 kilomètres, si on choisit l'itinéraire le plus court, on a vite choisi. Si on choisit le moins cher, on a vite choisi également parce que les trois premiers sont gratuits et, sur le quatrième, il y a un péage, comme on le sait, de 4,10 € pour un véhicule léger et 13,10 € pour un poids lourd. Donc l'étude que l'on vous demande aujourd'hui d'accepter de cofinancer vise à dire : comment peut-on faire en sorte que le trafic de transit évite le cœur de l'agglomération ?

Oui, on va regarder les différents tracés possibles et également les conditions techniques et juridiques d'établir une sorte de péage, une dissuasion financière qui fasse en sorte que le trafic de transit soit incité à contourner l'agglomération. Ajoutons tout de même des considérations environnementales et considérations urbaines parce que ce trafic de transit nuit au développement de l'agglomération et, également, considérations de sécurité parce qu'à force de mélanger sur les mêmes voiries le trafic de transit et le trafic local, que fait le trafic local ? Il fuit ces itinéraires, il passe quelquefois à travers nos communes dans des petites rues qui ne sont absolument pas conçues pour cela, mettant en danger pour le coup le trafic interne à nos communes. On voit des véhicules qui vont circuler sur des petites voiries devant des écoles, des crèches... Les gens, quand les grands axes sont bouchés, il est tout naturel qu'ils essaient de prendre les plus petits.

Donc c'est vraiment intéressant pour nous tous, pour toutes les Communes quelles qu'elles soient, pas plus pour celles de l'est, que pour celles de l'ouest. C'est vraiment un projet à l'échelle de l'agglomération, me semble-t-il.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Da Passano. Je mets aux voix ce dossier :

Adopté, M. Casola (groupe Front national) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2015-0525 - déplacements et voirie - Expérimentation de covoiturage dynamique - Convention de subvention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0526 - déplacements et voirie - Plateforme de covoiturage de la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec la Région Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0525 et 2015-0526. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Deux rapports qui sont d'actualité suite à nos discussions du moment. Effectivement, 500 000 voitures entrent dans l'agglomération chaque matin. Or, le matin, le seul endroit vide, ce n'est évidemment pas le train, le bus, le métro, le trolley, le tramway, c'est la voiture. C'est la raison pour laquelle le covoiturage représente aujourd'hui le plus fort potentiel de croissance en termes de transport partagés. Cela bouge beaucoup dans le covoiturage. Vous avez vu que BlaBlaCar vient de réussir, la semaine dernière, une levée de fonds de 200 millions de dollars qui la valorise à 1,5 milliard de dollars, c'est-à-dire qu'elle entre dans la catégorie des "licornes". Les entreprises digitales -il y en a trois malheureusement pas plus- qui sont valorisées à plus d'un milliard de dollars; Présente dans vingt pays, vingt millions de membres.

La question qui se pose à une collectivité comme la Métropole et le challenge qui est devant nous c'est que le covoiturage urbain, évidemment, ce n'est pas du covoiturage BlaBlaCar, qui est du trajet intercités ; le trajet moyen chez BlaBlaCar c'est 330 kilomètres. Tout simplement parce qu'il prend le même temps pour apparier un demandeur et un offreur de place pour 2 kilomètres que pour 330 kilomètres. L'intérêt financier n'est pas du tout le même évidemment. Il y a donc des freins à lever.

Le deuxième challenge c'est que c'est une offre privée, une offre conducteur d'un siège privé. Toute la question est de faire en sorte que la voiture tende vers un transport public, c'est-à-dire un service public. C'est bien là le challenge auquel nous faisons face aujourd'hui. Cela veut dire que notre action ne peut être que de l'accompagnement mais c'est tout le propos et le rôle d'une collectivité dans cette phase de transition écologique et énergétique. Donc c'est une plate-forme collaborative numérique comme la plate-forme *grandlyoncovoiturage.fr*, ce sont des aires de dépôt et de prise en charge comme les quarante qui sont déjà inscrites sur notre territoire -et on remercie les Maires qui se sont prêtés à cette avancée-, ce sont des parkings réservés covoitureurs : il faudra bien donner des bonus aux gens qui se rabattent sur les transports en commun à plus d'un par voiture. Je vous rappelle que, le matin, entre domicile et travail, le taux d'occupation des voitures est de 1,02 personne par voiture, donc il y a vraiment du travail à faire. Il y a aussi les voies dédiées et je suis de ceux qui souhaitent que le Grand Lyon se lance dans une réflexion ; la France est le seul pays qui n'a pas, pour l'instant, de voie dédiée covoitureurs. Mais on pourrait y adjoindre les bus "Macron", les taxis ou l'autopartage, ce serait aussi une étude à mettre en place.

Deux solutions nous sont proposées : d'abord, mettre en commun la masse critique de covoitureurs. Les applications privées attendent la masse critique qui n'est pas là pour l'instant dans l'urbain et on se met en mutualisation avec la Région, qui a mené une réflexion avec ses Départements, pour qu'on ait un même moteur d'appariement, derrière évidemment les portails de proximité qui produisent de l'identité pour le territoire et qui restent la meilleure porte d'entrée pour chaque territoire. C'est une garantie pour les covoitureurs qu'ils aient le plus de chance possible, derrière leur demande, de trouver chaussure à leur pied.

Ensuite, un deuxième rapport essaie de traiter la question du covoiturage urbain, c'est-à-dire en temps réel -parce qu'en fait, c'est synonyme-, covoiturage dit dynamique, et il y a un programme, subventionné par l'ADEME, porté dans le cadre du programme Opticités, qui s'appelle Flexicov, avec Cityway qui est la même filiale de Transdev qui a, par ailleurs, sorti Optimod, notre GPS multimodal d'infos multimobilité en temps réel et donc il est demandé au Président de signer ces deux conventions.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UDI.

M. le Conseiller GEURJON : Monsieur le Président, merci. Le groupe UDI se retrouve en partie dans les propos introductifs de monsieur Gilles Vesco. Effectivement, pour nous élus UDI, le covoiturage est un transport en commun individuel. Cela peut paraître antagoniste mais il n'en est rien et, effectivement, il y a une marge de progression énorme en termes de capacité de transport et de capacité d'accueil sur le covoiturage.

A l'heure où les finances des collectivités sont tendues, nous devons impérativement optimiser l'usage de nos infrastructures plutôt que d'en créer de nouvelles, y compris les infrastructures routières. De même, nous devons avoir le courage politique d'expliquer que, pour certains territoires, les transports en commun ne peuvent être une solution sérieusement envisageable car le nombre de voyageurs est trop faible, cela a un coût beaucoup trop élevé pour la collectivité et cela favorise également l'étalement urbain que nous dénonçons régulièrement.

A l'inverse, nous le constatons aux entrées de la Métropole, le taux d'occupation moyen des véhicules -monsieur Gilles Vesco l'a rappelé- dans le cadre d'un déplacement domicile-travail est de seulement 1,07 -les chiffres ne sont pas tout à fait les mêmes mais semblables-. Autrement dit, lors des déplacements domicile-travail, l'immense majorité des conducteurs sont seuls dans leur véhicule. Cela illustre la marge de progression importante de ce type de transport pour augmenter significativement le nombre de passagers.

Pour promouvoir le covoiturage, il convient de mettre en œuvre des mesures incitatives fortes. Les deux rapports qui nous sont soumis aujourd'hui vont dans le bon sens : le premier propose de développer, en lien avec le site covoiturage *grandlyoncovoiturage.com*, un outil dynamique qui apportera plus de réactivité et de flexibilité. Le deuxième propose la mutualisation d'outils entre la Région Rhône-Alpes et la Métropole et nous, élus centristes, qui prônons la mutualisation, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous estimons cependant qu'il est temps de changer d'échelle et de passer à une véritable politique incitative en faveur du covoiturage. Nos propositions sont de plusieurs ordres :

1° - D'abord -et la loi sur la réforme des collectivités le permet-, la création d'un statut de covoitureur pour les véhicules avec trois personnes à bord plutôt. Maintenant, le Grand Lyon est devenu une autorité organisatrice de la mobilité urbaine et donc a la possibilité d'attribuer un statut à des véhicules particuliers.

2° - Qui dit statut dit des droits spécifiques pour ces véhicules et pour le conducteur. Parmi ceux-là, nous estimons qu'il est important de mettre en place des voies réservées. En effet, un des problèmes majeurs de tout automobiliste est dans l'accès à la première couronne lyonnaise ; la possibilité de pouvoir réduire significativement ce temps serait donc un argument fort pour promouvoir l'usage du covoiturage. Nous vous proposons de prendre exemple sur plusieurs pays étrangers réservant une voie d'accès au covoiturage avec, par exemple, à terme, la perspective de ce que fait Madrid où la voie de covoiturage est centrale, ce qui permet d'inverser le sens de circulation entre le matin et la fin de journée.

3° - Développer les aires de covoiturage en périphérie de la Métropole et je dirai même au-delà de la Métropole, sur l'aire urbaine métropolitaine parce que nous sommes convaincus que le covoiturage peut aussi permettre de résoudre des problèmes au niveau plus large, au-delà de la Métropole, sur le Pôle métropolitain.

4° - Enfin, garantir un stationnement en centre-ville pour les covoitureurs. Arrivé à destination, le conducteur doit pouvoir garer son véhicule facilement. A ce niveau, il convient de conduire une politique incitative vis-à-vis des entreprises, afin que les éventuelles places de stationnement privé soient majoritairement destinées aux covoitureurs mais, au-delà, la collectivité doit mettre en place un système d'abonnement pour les covoitureurs avec un tarif préférentiel.

Ces avantages ne seraient accessibles -je le répète- que si le statut de covoitureur a été validé le matin-même via une application développée spécifiquement.

Le covoiturage n'est pas une solution miracle mais offre une solution complémentaire aux autres de déplacements : TER, TCL, cars interurbains, Vélo'v, marche à pied. Il vient compléter une offre de transports n commun qui fait parfois défaut sur certains territoires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ces deux dossiers.

Adoptés, M. Casola (groupe Front national) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

N° 2015-0528 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Adhésion à l'association Nouvel institut franco-chinois - Désignation d'un représentant du Conseil - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0528. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, on parle du nouvel Institut franco-chinois. Vous le savez, les relations entre Lyon et la Chine sont anciennes dans différents domaines. Dans le domaine économique, juste pour vous situer les choses, 60 entreprises lyonnaises sont implantées en Chine, 15 entreprises chinoises sont implantées à Lyon, dont le plus gros investissement chinois en France est à Lyon avec Bluestar Silicones China. De même dans le domaine académique et universitaire, 40 accords ont été signés entre nos universités et grandes écoles et leurs homologues chinoises et chinois, 3 000 étudiants chinois viennent chaque année étudier à Lyon, 5 000 dans la Région. Vous voyez le point important de nos relations.

Surtout, pour développer ces relations, nous avons deux points d'appui qui sont assez fabuleux : un que d'autres ont et un qu'on est le seul à avoir.

1° - Un que d'autres villes ont : c'est la route de la soie mais, dans le monde, il commence à ne pas y avoir beaucoup de monde tout de même sur la route de la soie. Lyon l'est. Et, de plus, vous savez que la nouvelle politique de Xi Jinping est de développer la route de la soie et toutes les villes et les pays qui sont sur cette route de la soie. Donc on est en plein dedans.

2° - C'est l'objet d'aujourd'hui : nous avons la première université chinoise que les Chinois ont fait en dehors de la Chine. En un mot -revenons quelques années en arrière-, au début du XX^{ème} siècle, les dirigeants chinois se sont rendu compte qu'ils avaient pris du retard dans beaucoup de domaines et qu'il faudrait peut-être -cela serait bien- former leurs élites futures en Europe pour les préparer à la Chine plus moderne que nous connaissons aujourd'hui. Et donc Lyon a été choisie. En 1921 a été créé l'Institut franco-chinois qui, pendant vingt-cinq ans et jusqu'en 1946, a formé 473 étudiants, dont des fameux : Chuen Li et le Maréchal Li, pas mal de personnalités qui ont fait la Chine moderne qu'on connaît aujourd'hui.

Donc c'était vraiment un élément moteur de ces relations et j'allais dire un nouveau booster. C'était en mars 2014 si je me rappelle bien, quand le Président Xi Jinping est venu à Lyon -vous vous souvenez- et a visité cet Institut. D'un commun accord, sur une base de partenariat privé/public, on va en faire un vecteur de nos relations très important. Donc on va développer cet Institut franco-chinois, avec une base de musée au rez-de-chaussée -vous savez, c'est dans le Fort Saint Irénée- et, à l'étage, on va tout aménager pour avoir des rencontres universitaires, des rencontres académiques, des expositions, des réunions d'entreprises qui travaillent entre la Chine et Lyon. C'est donc vraiment un vecteur important.

Donc on a créé, en avril dernier, une association, le Nouvel institut franco-chinois -où bien sûr on retrouve toutes les parties prenantes (16 membres) ; dans ce collège, on trouve des entreprises, toutes membres de l'association mais on retrouve aussi bien sûr des collectivités -auxquelles, si vous le voulez bien, on appartiendra-, la Ville de Lyon, la Métropole, l'ADERLY et la Chambre de commerce, tout ce bon monde avec un Président qui est Thierry de La Tour d'Artaise. Le conseil d'administration va avoir lieu dans huit, neuf jours.

Donc on va créer et lancer ce Nouvel institut franco-chinois qui, je l'espère, développera nos relations dans le domaine universitaire, académique, économique et touristique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Une minute de temps de parole pour le GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Avis favorable du GRAM, motivé par le lien indispensable entre nos universités. Avis favorable aussi en hommage à l'un des pères fondateurs de l'Institut, Cai Yuanpei, reconnu pour avoir été un ardent défenseur de la liberté d'expression, du pluralisme intellectuel et bien sûr de l'indépendance des universitaires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Notre groupe votera cette délibération bien entendu mais on aimerait bien que l'on n'oublie pas et que l'on développe aussi les relations, en particulier culturelles, avec les Tibétains, avec les Ouïghours qui ont une vraie vie culturelle très fortement écrasée-on le sait- par les Chinois et on ne voudrait pas que, pour que fonctionne cet institut, on oublie de soutenir ceux qui là-bas souffrent beaucoup. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, le débat public en France a tellement dénoncé un régime dictatorial corrompu, en reprenant toutes les campagnes impulsées par la CIA sur le Tibet et le Tsing Tsang, les travailleurs migrants, les manifestations des parapluies qu'il est franchement réjouissant pour

un Communiste de voir le Président de notre Métropole recevoir en grande pompe le Président du plus grand Parti communiste du monde !

Le camarade Jinping -car nous sommes quelques-uns ici à l'appeler camarade- a pris la direction d'un parti et...

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il fait de même ?

M. le Conseiller MILLET : Absolument ! J'allais y venir !

M. LE PRESIDENT : C'est cela le problème !

M. le Conseiller MILLET : Il a pris la direction d'un pays qui a réalisé un bond en avant prodigieux avec tous les drames et les erreurs que les Communistes chinois eux-mêmes discutent avec acharnement. La Chine a réalisé son développement avec un coût social et environnemental beaucoup moins élevé que ne le fut le développement du capitalisme européen avec le colonialisme et le travail des enfants d'Amérique du Nord avec l'esclavage, le génocide amérindien ! Mieux encore, ce développement s'est fait sans que l'armée chinoise n'intervienne nulle part alors que nos pays ont une longue histoire coloniale dont notre politique étrangère ne sort toujours pas et que la puissance US est d'abord militaire et interventionniste, générant partout drames et terreurs !

Vous connaissez les faits : la Chine est passée en vingt ans de 5 % à l'équivalent du PIB US. Le revenu moyen chinois a dépassé le revenu moyen grec. Et si vos politiques de baisse des coûts du travail continuent, le revenu moyen d'un Chinois sera supérieur avant dix ans au revenu moyen d'un Français !

Nous avons reçu à Vénissieux, je dis bien, monsieur Collomb, en janvier 2015, une délégation du Parti communiste chinois, rencontre passionnante, notamment sur la question de la capacité ou non d'un état populaire à contrôler et maîtriser le capitalisme et ses affairistes. Je vous livre l'idée clé du représentant qui était donc à Vénissieux -Je le cite- : "Nous avons tiré toutes les leçons de l'effondrement soviétique. En Chine, les ouvriers connaissent bien le capitalisme et notamment le capitalisme occidental. Quand ils défendent leurs droits, ils lui font face et c'est l'Etat socialiste et le Parti communiste qui interviennent pour contraindre les entreprises occidentales à respecter leurs droits. Vous connaissez peut-être les longues grèves des usines automobiles chinoises il y a deux ans mais savez-vous comment elles se sont terminées ? Par l'adoption d'une loi transformant les CDD et CDI automatiquement au bout de deux ans dans nos entreprises multinationales."

Alors, longue vie à ce Nouvel institut et longue vie à la Chine et son modèle socialiste, son rêve d'une société de moyenne aisance pour 1,5 milliard d'humains ! Une "société de moyenne aisance", c'est typiquement une expression chinoise mais je crois que cela nous intéresse car nos élites veulent vivre dans un luxe toujours plus grand et ont besoin que la majorité vive dans la pauvreté. L'inégalité est au cœur du capitalisme. La moyenne aisance pour tous, monsieur le Président du Grand Lyon, ce peut être une bonne idée !

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Après cette ode, nous allons passer à la désignation, je vous propose de voter la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du nouvel Institut franco-chinois. Je vous propose la candidature de M. Alain GALLIANO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Casola (groupe Front national).

Adoptée.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2015-0529 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Wilaya de Sétif (Algérie) - Années 2016 à 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2015-0530 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme mutualisé Tunisie - Attribution d'une subvention à l'association Cités Unies France (CUF) pour la mise en place d'un programme mutualisé Tunisie 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0529 et 2015-0530. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Il s'agit d'approuver, dans le rapport numéro 2015-0529, la convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Wilaya de Sétif (Algérie) pour les années 2016 à 2018. Je rappelle que la Communauté urbaine de Lyon depuis 2006 et aujourd'hui la Métropole entretiennent des relations de partenariat sur des thématiques que sont le développement des relations économiques, les espaces verts et les espaces publics, l'éclairage public et le développement urbain et durable.

Cette coopération a été marquée par des activités sur ces quatre thèmes, en mettant en relation les acteurs économiques des deux agglomérations par l'organisation de délégations de chefs d'entreprises, le renforcement des savoir-faire des services techniques de la ville de Sétif dans le cadre de l'aménagement des espaces verts et des espaces publics, le renforcement des services techniques en charge de l'éclairage public -il est vrai que notre Métropole a acquis beaucoup d'expérience au travers du projet de mise en lumière de la mosquée-. Ensuite, l'Agence d'urbanisme de Sétif a travaillé avec l'Agence d'urbanisme de Lyon.

Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre ces actions de coopération. La Métropole de Lyon a prévu de verser une subvention de 15 000 €, sans oublier la valorisation de 45 600 €, pour un total de 60 600 €.

Avis favorable de la commission sur les deux dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Front national.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, chers collègues, cette convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Wilaya de Sétif appelle de notre part plusieurs remarques.

La première est qu'à l'heure où la collectivité est dans l'obligation de faire des économies suite à la baisse des dotations de l'Etat, on s'interroge sur l'opportunité d'une coopération internationale alors qu'elle ne relève pas des compétences et des obligations de la Métropole. Je vous rappelle que c'est encore une fois le contribuable métropolitain qui va financer cette dépense totalement superflue.

Deuxième interrogation : le choix du pays. Récemment, monsieur Bianco a réaffirmé la volonté des entreprises françaises de s'installer en Algérie pour élargir le champ de coopération entre les deux pays, l'objectif étant de faire de l'Algérie une base d'exportation vers le Maghreb et l'Afrique. Cinq projets de partenariat dans le secteur industriel ont été présentés dont trois orientés vers l'export. Cette convention de coopération semble donc s'inscrire dans ce cadre. Cependant, le problème de ce partenariat est qu'il aboutit à des créations d'entreprises mais uniquement en Algérie. Pour la Métropole, ce choix est peu judicieux. Si nous souhaitons bénéficier d'une coopération économique ou culturelle, il eut été plus intéressant de s'adresser à une agglomération européenne.

Au vu du bilan présenté pour 2010-2012, il est difficile d'appréhender l'intérêt qu'en retire la Métropole. On doute que Sétif soit un réel débouché pour nos entreprises métropolitaines. Quant à l'éclairage de la mosquée, inutile d'aller aussi loin compte tenu du nombre de mosquées qui fleurissent en France grâce aux Maires socialistes.

Concernant le plan d'actions proposé pour 2016-2018, on reste dubitatif, notamment sur la question des transports et des déplacements. Comment ferions-nous pour conseiller un pays étranger dans ces domaines alors que le SYTRAL est dans l'incapacité de résoudre le problème de la ligne C3 ?

Enfin, et compte tenu du coût de cette coopération, on est plutôt dans du parrainage avec une participation sur trois ans six fois plus importante que celle du partenaire. Au final, c'est une preuve flagrante que notre collectivité dispose de trop d'argent puisqu'elle est prête à le dilapider dans ce projet sans réel intérêt pour notre collectivité.

En conséquence nous ne voterons pas cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais d'abord souligner la cohérence qu'il y a entre les délibérations qui portent sur l'action internationale de la Métropole : les deux qui nous sont soumises ici, numéros 2015-0529 et 2015-0530, mais aussi celles qui viennent un peu plus tard et qui ne sont pas soumises à débat, puisque nous parlons à la fois de la coopération décentralisée avec Sétif, de la mise en place du programme mutualisé avec la Tunisie, de la semaine de solidarité internationale 2015, du forum économique Europe-Afrique en novembre à Lyon et, enfin, du soutien à la vie associative relative à l'action internationale.

Tout cela manifeste une démarche qui prend en compte l'ensemble des aspects que doit revêtir l'action internationale de la Métropole : la solidarité, l'échange des compétences, l'intérêt économique et la mobilisation citoyenne.

Il n'est pas inutile de rappeler ce qu'est la coopération décentralisée après ce que nous venons d'entendre. La faculté qui est offerte aux collectivités d'entretenir directement des relations internationales avec d'autres collectivités ou institutions partout dans le monde, et cela en lien avec le ministère des Affaires étrangères qui garantit ainsi la cohésion de l'ensemble.

Il s'agit donc bien d'une démarche volontaire, partie intégrante du rayonnement de notre cité et inscrite dans le projet de la Métropole.

Dans les moments historiques que nous vivons, la coopération décentralisée, en lien avec les pays qui sont aussi des pays d'immigration, est une manière concrète d'agir avec les autorités locales au bénéfice des populations. Elle permet de dépasser le stade des incantations sur la responsabilité des pays tiers dans les mouvements migratoires par un engagement mutuel réel.

Les dossiers sur lesquels nous allons nous prononcer déclinent les directions qui s'additionnent pour former un ensemble cohérent -je l'ai dit-, à partir d'une contribution à l'amélioration des conditions de vie, d'un soutien au développement de la démocratie, par l'échange des savoir-faire et la contribution à la formation des cadres que nous retrouvons dans ces délibérations. A ce propos, il faut souligner l'importance du travail de Cités Unies France qui, sur de très nombreux dossiers, apporte un support et une animation indispensables à l'action des collectivités. Dans le même temps, nous soutenons nos entreprises en assurant leur promotion sur le marché africain. La dimension économique n'est pas étrangère au développement. Enfin, il y a dans ces dossiers un versant local qui donne une cohésion à l'ensemble en valorisant les communautés installées ici et qui rassemblent nos concitoyens issus de l'immigration.

En effet, tout cela peut rejaillir sur le vivre ensemble, la valorisation de nos échanges internationaux et les liens que nous entretenons. C'est aussi la valorisation des populations originaires de ces pays qui doivent pouvoir prendre une part ; c'est une des fonctions des semaines de solidarité.

Un souhait pour finir : améliorer l'implication de la Métropole dans l'animation des dispositifs et rendre lisible la coopération internationale au-delà du cercle notable, avec l'implication des associations locales et des fédérations européennes où nos associations sont engagées. Il faut rendre populaires les coopérations de la Métropole en associant les habitants et les jeunes, il faut les décloisonner pour qu'elles deviennent parties prenantes des politiques d'insertion.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Pas mieux que ce qui vient d'être dit juste avant moi, monsieur le Président. Donc je retire l'intervention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller HAMELIN : Merci, monsieur le Président. L'intervention porte sur les deux rapports de coopération décentralisée, numéros 2015-0529 et 2015-0530. Deux exemples qui illustrent ce que nous déplorons quasiment à chaque commission en termes de politique de coopération.

Il y a d'abord la démarche bilatérale entre notre Métropole et une autre collectivité, avec en général des contours flous, des objectifs pas toujours bien définis mais surtout des résultats très improbables et des budgets toujours conséquents : plus de 60 000 € par an pour ce dossier numéro 2015-0529.

Puis il y a la démarche multilatérale où nous sommes, avec d'autres, partenaires d'un projet clairement défini, avec des mesures précises, des résultats obtenus et pour des coûts généralement bien inférieurs : 5 000 € pour le dossier numéro 2015-0530.

Parlons, si vous le voulez bien, du rapport Métropole-Sétif. Quel est le bilan 2010-2015 ?

- développement des échanges économiques ; pourquoi pas, mais nous n'avons aucun retour sur les résultats obtenus malgré nos demandes ;

- renforcement des compétences dans la conception et la gestion des espaces publics et des espaces verts, gestion des arbres ; cela nous laisse dubitatifs. Qu'avons-nous obtenu en réalité concrètement ? On ne sait pas non plus ;
- éclairage public, avec un projet pilote de mise en lumière de la mosquée d'El Atik ; pourquoi pas, mais est-ce le projet le plus pertinent pour notre collectivité ?
- accompagnement de l'URBASE sur des projets urbains et sur sa mutation statutaire ; c'est vrai qu'avec la Métropole, vous êtes un spécialiste des mutations statutaires mais on ne connaît pas là non plus les effets obtenus.
- enfin, les échanges culturels, avec un défilé de mode, une semaine culturelle, etc., dont je doute bien sûr des résultats.

Bref, vous voulez maintenant poursuivre avec toujours ces mêmes thématiques mais, en plus, les transports et déplacements ainsi que la gestion des déchets et vous prévoyez pour cela six missions techniques par an à Sétif. Pour tout vous dire, rien de très convaincant pour ce budget de plus de 60 000 € par an jusqu'en 2018, soit plus de 181 000 €. A moins que cela ne serve qu'à préparer votre prochain séjour en Algérie à la fin du mois !

A côté de cela, une autre façon de faire de la politique décentralisée avec le rapport numéro 2015-0530 qui vise à mutualiser les moyens des collectivités françaises dans l'accompagnement des collectivités et du Gouvernement tunisien dans leur processus de décentralisation qui sera finalisé en 2016 et qui débouchera sur des élections locales. Plusieurs collectivités françaises sont concernées, sous le pilotage opérationnel de Cités Unies France. On y voit clair, on sait ce que l'on fait, ce que l'on va réaliser et les résultats que nous cherchons à obtenir pour un budget de 5 000 €.

Je pense, monsieur le Président, dans cette période de "vaches maigres", avec la baisse des dotations de l'Etat, qu'il faut mettre des priorités dans votre politique de décentralisation. Oui, bien sûr, pour des actions qui accompagnent des projets visibles et d'envergure où nous sommes partenaires de l'Etat ou d'autres collectivités. Mais arrêtez de vous faire plaisir avec l'argent du contribuable sur des actions bipartites qui peut-être vous donnent de la visibilité mais qui, au final, coûtent très cher, avec des résultats plus que discutables !

Nous aborderons prochainement cette politique avec le Conseiller délégué Max Vincent et nous espérons que vous prendrez en compte nos remarques comme celles que nous faisons régulièrement en commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Quelques mots, simplement pour dire que je crois aujourd'hui que la politique que nous menons sur le plan international, qu'il s'agisse des relations de la coopération décentralisée, donne quelques visibilité à notre Métropole. C'est peut-être pour cela que le courant d'échanges qu'on a mentionné tout à l'heure avec la Chine est aussi important. Peut-être ignorez-vous qu'avec l'Algérie existe un courant d'échanges extrêmement fort entre un certain nombre de PME de l'agglomération lyonnaise et l'Algérie ? Donc c'est ce courant-là que nous voulons renforcer, faire que nous puissions avoir toute la place qu'il convient en Algérie qui connaît aujourd'hui un développement relativement important, même si effectivement la baisse du pétrole et du gaz fait que, pour ce pays, il y a quelques difficultés.

Donc, aujourd'hui, il est extrêmement important pour nous que nous puissions continuer à entretenir les relations que nous avons commencé à construire depuis maintenant une quinzaine d'années avec l'Algérie. Et donc, moi, je suis très heureux que nous puissions contribuer à coopérer avec Sétif comme d'ailleurs avec les autres grandes villes d'Algérie. Je rappelle, par exemple, que le responsable de Wilaya de Sétif et avec qui nous avons commencé cette coopération est aujourd'hui responsable d'Alger. Donc on voit qu'en enracinant dans le territoire, on finit effectivement par accéder à celles et ceux qui peuvent prendre quelques décisions importantes et pour l'avenir de leur pays et pour l'avenir de notre Métropole.

Je mets aux voix ces deux dossiers :

N° 2015-0529 -

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mmes Baume et lehl) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : M. Casola (groupe Front national) ;
- abstentions : Mmes Baume et lehl (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés).

N° 2015-0530 -

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et

apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : M. Casola (groupe Front national) ;

- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2015-0534 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôles de compétitivité AXELERA et LUTB TMS - Soutien aux projets de recherche et de développement (R&D) BIONICOMP et CLIC - Avenants n°1 aux conventions d'application financière avec la société Bluestar silicones international et la société Altran Technologies - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0534. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans ce rapport, nous vous proposons de prolonger d'un an la durée de réalisation de deux projets de recherche et développement que nous accompagnons déjà depuis maintenant deux ans et demi autour de deux pôles de compétitivité AXELERA et LUTB TMS, avec un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : J'interviens sur trois dossiers : deux des pôles de compétitivité et Transpolis, avec deux brèves réflexions.

Pour la première réflexion, je m'appuie sur les journées scientifiques du pôle LUTB de juin dernier, où les enjeux de "la ville décarbonée, intelligente, à vivre" étaient en débat. La table ronde avait pour thème : "Comment les modèles économiques, politiques, et sociaux intègrent les innovations technologiques ?". Ce thème évolua dans la discussion en son contraire : "Comment les innovations technologiques intègrent les enjeux économiques, politiques et sociaux, à savoir l'emploi, le progrès, la démocratie ?". Concrètement, l'exemple des projets collaboratifs de LUTB qui nous concernent aujourd'hui, le projet CLIC (concevoir une cabine innovante en terme de production de CO2 et de confort) et le projet EDIT (qui concerne la réduction de la consommation de carburant), ne doivent-ils pas conduire, dans le même ordre d'idée, à offrir des débouchés de véhicules sur le marché et donc que Renault Trucks conforte son implantation, tant en R&D qu'en production-commercialisation, sur ses sites de Vénissieux-Saint Priest et Bourg en Bresse ? Voir en démonstration un véhicule pensé ici c'est bien, le fabriquer et le voir rouler c'est mieux ! C'est aussi répondre au nouvel objectif fixé par l'Etat pour les pôles de compétitivité : des résultats concrets sur les marchés !

La deuxième réflexion concerne les véhicules logistiques de demain -c'est la délibération sur Transpolis- et la société Centro Motors. Contre tous ses engagements pris devant les pouvoirs publics, la justice et les collectivités, la direction de cette société vient d'obtenir la suppression de 263 emplois mis en contrepartie avec la liquidation totale, et cela sans l'avis du comité d'entreprise et du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, donc en outrepassant le droit et la loi ! La colère des salariés est à entendre, d'autant qu'ils ont le sentiment d'être lâchés par tous, "politiques" compris ! Un délai jusqu'à fin octobre a été décidé et les premières lettres de licenciement doivent partir d'ici peu.

Monsieur le Président, pouvons-nous encore changer l'état de fait existant ? Je le pense et formule deux propositions :

1° - La Métropole est propriétaire des terrains dont une grande partie est en friche. Dans nos objectifs de développement économique et d'attractivité, ne pouvons-nous pas décider que ce site du septième arrondissement est la priorité, donc de mobiliser tous nos moyens pour permettre la relocalisation d'activités économiques et éventuellement, si les possibilités se dessinent, une consolidation de la filière du véhicule électrique ?

2° - La Métropole affirme que sa création va permettre de mettre en rapport directement ou plus facilement les entreprises que le Grand Lyon connaissait et les demandeurs d'emploi. Donc ne pouvons-nous pas décider que les 263 salariés de Centro Motors sont notre priorité et travailler d'arrache-pied à ce que nos entreprises leur proposent des emplois accompagnés des formations nécessaires, ce qui mobilisera également la Région dont c'est aussi la compétence.

Ainsi, avec la concrétisation de ces deux propositions, il ressortirait que la Métropole fait ce qu'elle dit et dit ce qu'elle fait ! Une rencontre avec les salariés pour leur présenter ces propositions, monsieur le Président, serait nécessaire.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons ce dossier.

Nous voulons faire une remarque sur deux autres sur lesquels nous voterons contre : d'une part, le projet Yellow, dont le support est la société Axinum qui est une filiale du groupe Colas, qui n'a pas besoin de fonds publics pour son département recherche et développement. D'autre part, un autre projet, le Repeat Two, le support est la société Hutchinson qui a fait, en 2013, à peu près 600 M€ de bénéfices -je vous passe les virgules- et donc nous doutons aussi qu'il ait vraiment besoin de l'argent des Grands Lyonnais pour sa partie recherche et développement.

Sur le reste, il y a des tas de choses extrêmement intéressantes qui ont été soulignées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je veux simplement vous dire que, sur tous les dossiers, nous travaillons bien évidemment avec l'ensemble des interlocuteurs. Par exemple, sur le dossier Renault Trucks, nous avons rencontré le Ministre de l'économie il y a quelques temps et vous avez vu que si on n'a pas pu empêcher tous les licenciements, on a contribué à réduire de manière relativement forte le nombre de personnes concernées.

Voilà, je mets aux voix ce dossier : qui est pour, avec les réserves que vient d'indiquer monsieur Hémon ?

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : M. Casola (groupe Front national) ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD

N° 2015-0538 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) pour son programme d'actions 2015 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0538. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CALVEL, rapporteur : Comme vous le savez, le partenariat qui a été engagé avec la Chambre de Commerce, depuis bien entendu le Grand Lyon mais aussi avec la Métropole, a toujours été fructueux et les résultats sont probants puisque l'aire urbaine de Lyon est un modèle par rapport au regard des autres agglomérations de France. Cette délibération, comme la 2015-0537, marque véritablement l'action du Grand Lyon et aujourd'hui de la Métropole, véritable laboratoire d'idées qui a pour but de soutenir le commerce dans notre agglomération. Cette délibération consacre la baisse des contributions qui sont faites, avec l'accord des intéressés bien entendu, de 15 % au moins mais un soutien qui a été fait et un accent qui a été donné à l'observatoire du commerce mais aussi au forum du commerce qui permet de soutenir l'action du commerce de proximité dans l'ensemble des communes de notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, M. Casola (groupe Front national) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CALVEL.

N° 2015-0539 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Tourisme - Taxe de séjour - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0539. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je ne m'attendais pas, avec l'Institut franco-chinois, à déclencher une analyse vive et intéressante de l'évolution idéologique et géostratégique de la Chine. J'espère que ma modeste taxe de séjour n'entraînera pas non plus des grandes analyses !

Donc la taxe de séjour, je vais juste vous en rappeler un peu les modalités. C'est d'abord une taxe qui est due par les touristes qui séjournent dans des hébergements marchands, qu'ils soient bien sûr français ou étrangers. Nous, le Grand Lyon, maintenant la Métropole, bénéficions de la taxe depuis 2010 puisqu'on a pris la compétence du tourisme. Pour vous donner un ordre d'idée sur l'importance de la taxe, l'année dernière, cela nous a rapporté 5,2 M€. C'est très important. Il y a 800 hébergeurs pour 1 000 hébergements. La loi MAPTAM, plus récemment, a transféré à la Métropole le produit de la taxe de séjour additionnelle. Cette taxe de séjour additionnelle était perçue par le Conseil général et -vous devinez- on a pris les compétences du Conseil général, donc on a pris cette taxe ; en gros, pour situer, c'est 500 000 € par an.

La loi de finances 2015 a modifié le régime applicable à la taxe de séjour. Il y a eu des rattachements des établissements non classés et non labellisés et des chambres d'hôtes au tarif plafond (0,83 €) ; on verra l'incidence. Il y a eu relèvement des plafonds possibles pour les 3, 4 et 5 étoiles avec un distinguo particulier pour les 4 et 5 étoiles. Il y a eu également des dispositions -on pourra en parler si vous voulez- concernant la collecte de la taxe de séjour par les plates-formes de mise en relation entre les particuliers, Airbnb -c'est ce que l'on appelle l'ubérisation de notre économie-. Enfin, l'instauration de la taxation d'office pour les hébergeurs qui ne déclarent pas la taxe de séjour.

En gros, l'objet de la délibération est la modification du tarif des 5 étoiles. Nous n'avons que cinq palaces, quatre à Lyon et un à Charbonnières les Bains. On vous propose de prendre seulement la moitié de l'augmentation possible. Donc on passerait les 5 étoiles de 1,5 € la nuitée à 2,49 €, ce qui ne paraît tout de même pas exorbitant pour des chambres où, en général, on paye entre 300 et 400 € la nuit.

Ensuite, la régularisation du tarif applicable aux hébergements non classés et non labellisés.

Le gain estimé de la première mesure sur les 5 étoiles, c'est 50 000 €. Par contre, mauvaise nouvelle, on taxait ces hébergements non classés à 1,10 € ; maintenant, on nous a limités à 0,83 € et la perte estimée est de 170 000 €.

Enfin, le troisième point qu'il fallait décider c'est la période de recouvrement de cette taxe. On vous propose de faire un recouvrement trimestriel et de laisser bien sûr aux hébergeurs vingt jours à compter de chaque trimestre pour régulariser, autrement on le fera automatiquement.

Voilà ce que l'on vous propose à la suite de la commission économique, numérique, insertion et emploi.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Cette délibération est l'occasion de régulariser les tarifs de la taxe de séjour et de les mettre en adéquation avec certaines des modifications du régime de cette taxe, comme on vient de nous l'expliquer. Je dis "certaines" car figuraient notamment dans cette loi des dispositions visant à appliquer la taxe de séjour aux plates-formes de mise en relation, en particulier de type Airbnb. Or, vous avez fait le choix -comme il vient d'être expliqué- de ne pas augmenter cette taxe, sauf pour les 5 étoiles.

Nous remarquons au passage que la taxe de séjour pour les 2 étoiles à Lyon, sans avoir été augmentée, est supérieure à celle qui a été récemment votée à Paris : après augmentation, la taxe est de 0,99 € à Lyon pour 0,90 € à Paris. A Paris justement, votre homologue parisienne, madame Anne Hidalgo, a décidé de profiter des nouvelles dispositions de la loi de finances en négociant avec Airbnb : à partir du 1^{er} octobre prochain, la société va collecter 0,83 € par nuit sur la réservation de chaque voyageur pour les reverser à la Ville de Paris, une somme qui correspond à la taxe pour la catégorie meublé touristique non classé.

Après Paris, après San Francisco, d'autres villes devraient suivre ; Lyon sera-t-elle concernée ? C'est la question que nous vous posons ce soir. Si oui, à quelle échéance ? Et, si oui, la collecte sera-t-elle anonyme comme le souhaite Airbnb ou au contraire nominative, comme l'exigerait, à notre avis, l'équité fiscale.

Nous ne sommes évidemment pas au même volume d'offres dans les deux villes, il y a plus de 40 000 offres quotidiennes à Paris contre 3 000 -seulement, j'allais dire- à Lyon mais c'est un phénomène qui se développe fortement dans notre agglomération, notamment dans la mouvance de son attractivité croissante. N'oublions pas que ce mouvement a des conséquences très concrètes sur le tourisme mais aussi sur le logement, le logement de tous les habitants et aussi sur le vivre ensemble. Et ce phénomène va encore s'amplifier. Il vaut peut-être mieux l'accompagner voire l'encadrer, essayer même de le contrôler plutôt que de laisser l'écart se creuser avec les formes d'hébergement classique.

Merci de répondre aux questions posées ce soir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, la taxe de séjour est effectivement un instrument clé de notre politique en matière de tourisme depuis que le Grand Lyon a hérité de cette compétence. Elle l'est d'autant plus que cette taxe de séjour est acquittée par les touristes séjournant effectivement dans les établissements marchands et qu'il s'agit d'une recette fléchée. Elle doit obligatoirement être affectée à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de notre territoire. En 2014, avec 4,5 millions de nuitées et 6 millions de touristes, la taxe de séjour a rapporté 5,2 M€, une somme significative qui a permis de financer des actions visant à développer l'attractivité de notre agglomération.

Ces actions sont indispensables. Nous évoluons aujourd'hui dans un contexte de très forte concurrence entre les grandes métropoles européennes, autant pour l'accueil du tourisme de loisirs que pour le tourisme de congrès. Dans ce contexte concurrentiel, promouvoir notre Métropole comme une destination incontournable est un enjeu stratégique. Cet enjeu est d'autant plus important que le tourisme de loisirs connaît d'importantes mutations avec notamment l'essor des *city breaks*, ces courts séjours très prisés par les touristes et parfaitement adaptés à notre Métropole. Sur ce point, notre Métropole dispose de forts atouts avec sa gastronomie, son offre culturelle, événementielle et son patrimoine architectural classé. La concurrence est encore plus acharnée pour les congrès et les salons puisque ce secteur a dégagé près de 450 M€ de retombées économiques en 2013.

Nos efforts doivent donc être intensifiés pour renforcer le positionnement de notre agglomération. Les résultats qui ont été obtenus sont très encourageants, Lyon ne cesse de progresser dans la plupart des classements. Dernièrement, *The Daily Telegraph*, qui publie chaque année son classement des dix meilleures villes européennes, a placé Lyon en première position. Lyon a également obtenu la deuxième place du classement 2014 de l'Union des associations internationales, un classement de référence pour les villes organisatrices de congrès associatifs. Au niveau européen, notre Métropole réalise une belle performance grâce à 38 congrès internationaux accueillis en 2014 et se classe à la vingtième place alors que les 28 capitales sont représentées.

Les dépenses engagées dans la promotion de notre territoire grâce à ces recettes constituent un levier important et bénéficient à l'ensemble des professionnels du tourisme. Sur le territoire de notre Métropole, le tourisme au sens large représente plus de 26 000 emplois salariés.

Au titre de cette compétence, la Métropole est amenée à ajuster sa politique tarifaire en fonction de ses objectifs mais il faut désormais être attentif aux nouvelles pratiques en matière de tourisme : des offres alternatives d'hébergement apparaissent effectivement, telles les plates-formes de location entre particuliers qui connaissent un essor spectaculaire.

Sur ces évolutions, nous devons avoir une approche pragmatique. Ces services se développent car ils répondent à une attente et sont bien souvent complémentaires des structures traditionnelles ; ils drainent une nouvelle clientèle et apportent une certaine souplesse, notamment lorsque nos capacités d'accueil montrent leurs limites lors des grands événements accueillis sur la Métropole. Il s'agit néanmoins d'accompagner et d'encadrer ces évolutions qui soulèvent des problématiques nouvelles que nous ne pouvons ignorer ; je pense à la distorsion de concurrence que cela peut engendrer à l'égard des professionnels du tourisme lorsque la taxe de séjour n'est pas acquittée ou lorsque certains particuliers affectent à temps plein leurs biens immobiliers à cette activité de location meublée, exerçant de fait une activité professionnelle non déclarée.

La loi de finances 2015, avec son décret d'application du 31 juillet, prévoit désormais la collecte de la taxe de séjour par les plates-formes de type Airbnb, directement auprès des internautes effectuant cette réservation. Cette avancée doit rapidement se décliner sur notre Métropole qui a engagé des démarches auprès des grandes plates-formes, celles-ci ayant préféré dans un premier temps négocier avec les capitales. Cela permettra de rétablir l'équité fiscale tout en facilitant la lutte contre les activités non déclarées ainsi que la collecte supplémentaire pour intensifier et accompagner le développement de l'attractivité de notre collectivité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement quelques mots pour dire qu'évidemment, le tourisme, pour nous, est un atout important dans le développement de la Métropole. Je rappelle, pour que chacun en ait conscience, qu'en l'espace de dix ans, les nuitées ont augmenté de 25 % pour atteindre 4,5 M€ dans l'ensemble des hébergements marchands de la Métropole ; en particulier sur les six premiers mois de l'année, nous avons des performances particulièrement intéressantes avec un taux d'occupation de 65,7 %, soit plus de 5,4 % par rapport à l'année dernière. Enfin, Lyon a été élue -comme on vient de le rappeler- quatrième destination française préférée des voyageurs étrangers en 2015.

Bien évidemment, sur les modifications qui interviennent et sur Airbnb en particulier, les services de la Métropole sont en train de travailler sur ce dossier. Bien évidemment, nous prenons en compte les mutations qui peuvent exister à l'intérieur de la Métropole comme à l'extérieur.

Voilà, je mets aux voix ce dossier :

- pour : Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : M. Casola (groupe Front national) ;
- abstention : groupe Les Républicains et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2015-0544 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour son programme d'actions plate-forme mobilité emploi insertion pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2015-0545 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Politique d'achat socialement responsable - Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion : attribution d'une subvention aux associations Sud-Ouest Emploi et Uni-Est - Journée de sensibilisation sur l'achat socialement responsable : attribution d'une subvention à la SCOP La Péniche - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0544 et 2015-0545. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de ces deux délibérations, la première concerne la plate-forme mobilité emploi insertion. Parmi les freins à la réinsertion dans le cadre d'une activité professionnelle, on a effectivement l'accès à la mobilité et aux déplacements. Cette plate-forme mobilité existe de manière partenariale avec l'Etat, la Région et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et porte un certain nombre d'actions de sensibilisation mais également d'accès à des auto-écoles sociales, à des micro-transports collectifs et permet effectivement de participer à ce qu'on appelle "lever ce frein" puisque je rappelle que, sur notre territoire, 45 000 emplois ne sont pas desservis par les transports en commun, 35 000 à l'est et au sud de notre agglomération. 50 % des personnes inscrites à Pôle emploi déclarent ne pas avoir de moyen individuel de transport.

Donc nous vous proposons de poursuivre le soutien de cette plate-forme engagée avec l'Etat, la Région et portée par l'association Uni-Est qui nous permet d'intensifier nos efforts en matière de réinsertion, d'emploi et d'insertion par l'activité économique. Je rappelle que plus de 1 000 personnes ont bénéficié de ce dispositif sur l'année écoulée. Effort budgétaire oblige, nous vous proposons de soutenir cette plate-forme à hauteur de 80 000 €, avec une baisse de plus de 20 % du budget par rapport à l'année dernière.

La deuxième délibération qui vous est soumise concerne la politique d'achat responsable de la Métropole, d'une part, effectivement, avec les efforts accrus dans le cadre de l'observatoire des clauses d'insertion puisque, pour pouvoir effectivement mobiliser tous nos efforts, il s'agit d'avoir une évaluation quantitative et qualitative en intégrant un tableau de bord semestriel, en intégrant plus de données et en nous permettant d'avoir une bonne visibilité dans le cadre de cet observatoire porté par le Sud-Ouest emploi et Uni-Est. Il s'agit également de participer à une journée d'achat responsable de manière partenariale avec la Région et la Ville de Lyon dans le cadre de l'effort de sensibilisation ; je rappelle que, sur l'édition 2013, elle avait réuni plus de 800 acteurs.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du groupe Front national.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour son programme d'actions plate-forme mobilité emploi insertion pour l'année 2015. Il nous amène à formuler plusieurs remarques.

Tout d'abord, se pose la question de la compétence des collectivités dans le domaine de l'emploi et de l'économie. Avec la loi NOTRe, la Région va être l'interlocuteur pour tout ce qui relève du domaine économique. Malheureusement, les débats parlementaires n'ont pas permis d'étendre les compétences des Régions en matière d'emploi, même si elles joueront le rôle de coordination. Nous allons donc continuer à financer, aussi bien à la Métropole que dans nos Communes, tout un ensemble de dispositifs d'aide à l'emploi et cela en dépit du bon sens puisque l'emploi découle forcément de l'action dans le domaine économique.

Dans le cas présent, la bascule à la Région serait d'autant plus justifiée que cette dernière va voir ses compétences s'accroître dans le domaine des transports, donc de la mobilité en général. Résultat, dans le domaine de l'emploi, nous resterons encore dans l'inextricable millefeuille administratif avec des mesures peu efficaces et onéreuses.

On peut aussi s'interroger sur l'efficacité du dispositif proposé. Loin de nous l'idée de nier les problématiques de la mobilité en matière d'emploi, sauf qu'en réalité, son problème se pose dans ce qu'on nomme à juste titre "la

France périphérique", ces agglomérations qui ne bénéficient pas d'infrastructures de transports en commun que l'on trouve dans une métropole.

On note aussi une déconnexion entre les objectifs affichés par ce programme d'actions et la réalité du chômage dans la Métropole lyonnaise. Cette plate-forme mobilité emploi propose d'aider quelques personnes sélectionnées au titre de l'insertion alors que, depuis trente ans, nous connaissons un chômage de masse, durable, installé à un niveau alarmant et plombé par une croissance atone pour une période longue et incertaine.

Ces actions locales menées par l'association Uni-Est en direction des communes de l'est lyonnais ne relèvent pas, au final, que d'une politique locale de gestion de la précarité. Le bilan des actions menées en 2014 démontre que nous sommes uniquement une des mesures de l'accompagnement social.

Au final, notre impuissance à réformer notre économie vous mène à faire uniquement du social. Mais ne perdons pas espoir ! Avec un Ministre de droite comme monsieur Macron, on peut espérer des réformes plus avisées dans le domaine de l'emploi.

Dans cette attente, nous ne voterons pas cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe UDI.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Centristes et indépendants.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de sa compétence emploi, insertion, la Métropole de Lyon apporte son soutien à divers dispositifs portés sur notre territoire par les acteurs de l'insertion. L'accompagnement de la plate-forme mobilité emploi insertion, la mise en place d'un observatoire des clauses d'insertion, porté notamment par l'association en charge du PLIE du sud-ouest lyonnais auquel la commune de Saint Genis Laval est partie prenante, ou encore l'organisation de la journée de sensibilisation sur l'achat socialement responsable sont autant d'actions concrètes qui ont un objectif commun : favoriser l'insertion par l'activité économique pour faciliter le retour à l'emploi des personnes dont la Métropole a la charge.

Améliorer l'efficacité de notre politique en la matière passe par la mise en œuvre d'une évaluation systématique des actions conduites. La Métropole a la volonté de s'inscrire résolument dans cette démarche. L'observatoire des clauses d'insertion est, à ce titre, un outil intéressant nous permettant de quantifier les résultats obtenus en termes d'évolution du volume d'heures proposées par les donneurs d'ordre publics ; il permet également d'analyser finement le profil des bénéficiaires des contrats de travail relevant des clauses d'insertion.

Notre stratégie en matière de politique d'insertion et d'emploi sera définie dans le programme métropolitain d'insertion et d'emploi (PMIE) pour la période 2016-2020 qui sera adopté avant la fin de l'année. Son élaboration s'est faite sur la base d'une large concertation lancée en avril dernier et qui a réuni les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion mais aussi -et c'est là une innovation majeure- les représentants du monde économique. Bien connaître les acteurs du territoire mais aussi évaluer les dispositifs et les actions entreprises sont nos objectifs pour développer l'insertion des bénéficiaires du RSA tout en maîtrisant les dépenses.

Nous pouvons également nous féliciter de la forte mobilisation lors de la concertation de l'ensemble des acteurs, une mobilisation qui s'est aussi manifestée dans les territoires puisque le parti pris a été d'associer étroitement les commissions locales d'insertion afin de disposer d'un éclairage territorial sur cette problématique.

Par cette approche résolument partenariale s'appuyant sur l'expertise des acteurs du territoire, notre ambition est de donner un nouvel élan à la politique d'insertion.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ces deux dossiers.

Adoptés, M. Casola (groupe Front national) s'étant abstenu sur le dossier n° 2015-0544 et ayant voté contre le dossier n° 2015-0545, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers n° 2015-0544 et 2015-0545 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0546 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0546. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de l'attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE), autrement dit l'Université de Lyon, qui regroupe l'ensemble du secteur universitaire. C'est un dispositif que nous avons par ailleurs accompagné en ce qui concerne le regroupement et qui permet aujourd'hui aux universités et aux grandes écoles de se situer sur le plan concurrentiel -si l'on peut dire-, en tout cas sur le plan économique et sur le plan universitaire, dans une meilleure position que ce n'a été le cas dans le passé, avec notamment la candidature aujourd'hui à l'Idex.

Cette subvention s'inscrit dans une continuité, c'est-à-dire qu'elle existait les années précédentes. Elle a été légèrement réduite cette année puisqu'elle était de 620 000 € l'année précédente et n'est plus que de 500 000 €. Elle est discutée chaque année avec la COMUE dans le cadre de ce que le Grand Lyon souhaite voir porter par l'université, c'est-à-dire essentiellement ce qui relève du développement économique et international.

Trois axes figurent dans la délibération : la visibilité et l'attraction du site, notamment à l'international ; la contribution au développement économique et la dynamisation des systèmes d'innovation de la Métropole ; et, enfin, l'université de Lyon en tant qu'acteur de la stratégie de développement de la Métropole, avec notamment l'animation des dispositifs que nous avons mis en place dans le cadre du schéma de développement universitaire en 2010.

C'est donc pour cette subvention que notre commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je voudrais intervenir sur la création du service commun sur l'université. J'avais demandé un temps d'intervention sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Donc on passe au groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BÉRAT : Merci, monsieur le Président. Le groupe Les Républicains et apparentés va voter ce soutien à l'Université de Lyon.

L'engagement en faveur de l'enseignement supérieur est, en effet, une nécessité quand on sait notamment que les jeunes diplômés du supérieur ont cinq fois moins de risques d'être au chômage. On sait aussi que beaucoup reste à faire dans notre agglomération ; l'académie de Lyon est ainsi qualifiée de cancre en matière de logement étudiant par un grand quotidien du soir et c'est à Lyon que le coût de la vie étudiante est le plus élevé après l'île de France (source UNEF).

Nous approuvons ce soutien mais nous en appelons à une réflexion sur cette politique compte tenu du nouveau contexte que nous connaissons. Avec la réduction de la dépense publique, il sera plus que jamais nécessaire de savoir qui fait quoi et de s'assurer que toutes les interventions vont bien dans le bon sens.

Se pose d'abord la question de l'engagement de l'Etat qui a la responsabilité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sur ce sujet comme sur d'autres, François Hollande avait promis beaucoup à la jeunesse et les résultats sont bien maigres : les moyens consacrés aux universités stagnent alors que les effectifs étudiants continuent d'augmenter : + 65 000 pour cette année universitaire. La France est à la traîne pour l'investissement par étudiant : nous sommes seulement au quatorzième rang des pays de l'OCDE. Pire, le Gouvernement vient de "faire les poches" aux universités en prélevant de l'argent dans les fonds de roulement, au risque de menacer leurs projets.

Des élections se profilent. On nous annonce un plan national de la vie étudiante. on verra quelle en sera la réalité au-delà de l'effet d'affichage.

Se pose ensuite la question de l'articulation avec la Région. La loi NOTRe confie clairement la responsabilité à la Région d'établir un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, schéma définissant les priorités d'intervention, priorités qui devront être prises en compte par les autres collectivités. Est-il intelligent, par exemple, que Région et Ville de Lyon saupoudrent toutes les deux de petites aides de quelques centaines d'euros pour l'aide aux colocations ? Il faudra donc parler avec la Région et nous savons que vous avez du mal à le faire actuellement ; monsieur Bret, avec madame Boudaoud, doit être le dernier socialiste à parler à monsieur Jean-Jack Queyranne. Souhaitons qu'un nouveau souffle balaye les obstacles d'ici la fin de l'année pour une relation apaisée entre la Métropole et la Région !

Se pose enfin la question du territoire pertinent pour soutenir localement l'enseignement supérieur. La Communauté d'universités et d'établissements que nous soutenons est celle du pôle Lyon-Saint Etienne, Université de Lyon. La Métropole de Lyon n'est donc pas la seule concernée. Vous avez créé, par ailleurs, un Pôle métropolitain avec l'agglomération de Saint Etienne. On se demande parfois pourquoi ce pôle intervient sur certains sujets ; on s'étonne par contre qu'il traite peu de l'enseignement supérieur alors que -encore une fois- l'Université de Lyon réunit, Lyon et Saint Etienne. Tout cela est décidément bien complexe, bien entremêlé et manque un peu d'esprit cartésien -pour rester dans le domaine du savoir-. Certes, nous allons aussi approuver aujourd'hui la création d'un service commun entre la Ville de Lyon et la Métropole mais cette optimisation des moyens publics semble bien modeste par rapport aux clarifications qui sont à opérer.

Donc oui, nous approuvons le soutien à l'Université de Lyon. Mais, dans les temps compliqués que nous connaissons en matière d'investissement public, il faut nous assurer que nous faisons globalement au mieux pour que l'enseignement supérieur remplisse sa mission de transmission du savoir, pour que les étudiants aient de bons débouchés professionnels et pour qu'ils puissent étudier dans de bonnes conditions.

Il devient urgent de rappeler l'Etat à ses responsabilités et de débattre du qui doit soutenir quoi entre les collectivités pour une action conjointe optimale. Vous pouvez compter sur notre détermination, pour l'un comme pour l'autre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Bret, un mot ?

M. le Vice-Président BRET : Oui, un mot parce que monsieur Bérat a fait référence à l'esprit cartésien, on avait de la peine un peu à suivre cet esprit cartésien dans la somme des propos qu'il vient de nous distiller. Il a commencé avec le logement étudiant, après une critique du Gouvernement. J'avoue, ça m'a échappé : si vous voulez, la logique de votre argumentation me semblait très éloignée de cette subvention à la COMUE ; vous y avez fait allusion d'une façon assez légère.

Le premier exemple que vous avez choisi correspond certes à une réalité, c'est celle du logement étudiant aujourd'hui mais la connaissance des choses -je ne doute pas que vous l'avez- devrait vous rappeler que, dans le contrat de plan Etat-Région auquel participe la Métropole, c'est une des dimensions importantes pour le nouveau plan puisqu'il y a 8 000 logements étudiants sociaux -je parle avec le CROUS comme porteur- qui sont programmés.

Donc, certes, ce retard est là, les causes en sont multiples, anciennes mais la volonté politique, aussi bien de l'Etat, que de la Région, que de la Métropole est là pour rattraper, en quelque sorte, le retard que nous avons dans ce domaine-là. Alors, venir s'en saisir aujourd'hui pour développer ensuite une critique, cela montre que, finalement, votre propos n'était pas tout à fait adapté à la délibération d'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je veux rappeler simplement à monsieur Bérat que le logement étudiants, jusqu'à une date très récente, était du ressort de l'Etat et du Gouvernement, c'est-à-dire que les critiques qu'il formule reviennent largement en contrecoup par rapport aux politiques qui ont pu être menées à l'époque.

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité, M. Pierre-Alain MILLET n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2015-0548 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Convention de délégation de service public relative à l'aménagement numérique à très haut débit sur le territoire de la Métropole de Lyon - Désignation du délégataire et autorisation de signature du contrat - Individualisation globale d'autorisation de programme - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0548. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots d'abord sur cette délibération, à la fois importante pour l'attractivité de nos territoires et aussi -je le sais- très attendue par de nombreux Maires dans cette assemblée, notamment les Maires des Communes qui sont en attente du déploiement des opérateurs privés.

Je rappelle que la stratégie d'aménagement numérique de notre territoire a fait l'objet de trois délibérations qui ont été présentées par notre collègue Karine Dognin-Sauze en octobre 2012 ; parmi celles-ci, la réalisation d'un réseau d'intérêt public à très haut débit, en stricte complémentarité des projets de déploiement des opérateurs privés. Au cours de la même séance, notre assemblée a approuvé les principes de déléguer la réalisation et l'exploitation de ce réseau et de lancer la consultation des opérateurs sur deux périmètres, un périmètre de base pour développer des accès de type FTTO ("O" comme Office), principalement consacré aux zones d'activités économiques et un périmètre optionnel dans des accès de type FTTH ("H" comme Home), pour développer des usages principalement résidentiels.

A l'issue de cette procédure de délégation de service public, il vous est proposé aujourd'hui de ne retenir que le seul périmètre de base. En effet, dans le contexte réglementaire et concurrentiel actuel, nous avons acquis la conviction que lever l'option résidentielle nous aurait fait courir des risques majeurs de contentieux avec la quasi-certitude qu'il soit perdu d'avance. En conséquence, le futur réseau très haut débit de la Métropole desservira demain 93 zones d'activités économiques, 165 immeubles d'entreprises dans le diffus, 249 hôtels et 1 631 sites publics et parapublics.

J'en viens à la proposition concernant le choix du futur délégataire. Nous vous proposons de retenir la société Covage SAS dont l'offre finale a été jugée comme étant la plus robuste, principalement pour les trois raisons suivantes :

- c'est l'offre, en effet, qui nous propose les meilleures garanties, tant pour la collectivité que pour les usagers. Pour la collectivité, la qualité de la maison-mère et des garanties de construction-exploitation sont conformes à nos attentes pour les usagers. Les garanties de délai de raccordement et de temps de rétablissement en cas d'incident sont très satisfaisantes ;

- c'est également l'offre qui prend les engagements de moyens et de résultats les plus élevés, qu'il s'agisse de la capitalisation de la société dédiée, de la part des fonds propres et quasi-fonds propres dans le financement des investissements de premier établissement, du montant du plafond des pénalités proposées, du moyen humain de la société dédiée ou encore du délai de réalisation du réseau ;

- enfin, c'est l'offre la plus offensive en termes de développement et de commercialisation du réseau, avec un chiffre d'affaires prévisionnel de plus de 200 M€, un dimensionnement du réseau jugé très satisfaisant, une équipe commerciale bien pourvue, des tarifs de raccordement très attractifs et une offre tarifaire d'entrée de gamme pour les PME et les TPE correspondant à nos attentes.

Il vous est donc proposé de confier à la société Covage SAS la concession de notre futur réseau d'initiative publique THD pour une durée de 25 ans. Ce réseau sera réalisé dans une durée de 27 mois, dont 9 mois d'études, puis 18 mois consacrés à la réalisation du réseau. Cela signifie qu'entre les premières zones d'activités économiques qui seront reliées et les dernières, le délai sera relativement court puisqu'il sera de 10 mois.

Voilà, il me reste à remercier les élus et les services qui ont participé à ces négociations dans un contexte -je le dis- concurrentiel et réglementaire à la fois assez mouvant et donc peu sécurisant. Je remercie mes collègues, Guy Corrazol et Jean-Louis Schuk qui, sous l'ancien mandat, ont conduit ces négociations. Leur ont succédé nos collègues Jean-Michel Longueval et Pierre Suchet et, parmi les services, bien sûr, la direction de l'évaluation et de la performance, la direction de l'informatique et des systèmes d'information ainsi que la direction des affaires juridiques et de la commande publique. Merci à eux.

Avis favorable de la commission.

Voilà, monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, oui, enfin, la décision en 2010 de donner à la Communauté une compétence "très haut débit" se traduit par une délibération opérationnelle ! Nous l'avons dit dès 2010, la "concurrence libre et non faussée" est prise la main dans le sac de ses mensonges ! On a détruit le service public qui garantissait l'universalité du réseau, l'accès de tous, les tarifs bas et transparents... et nous avons construit un maquis opaque et incompréhensible, propice aux effets d'annonces mais que seuls les experts peuvent tenter de comprendre. Tant pis pour l'utilisateur ! Il est vrai que nous connaissons tous l'adage des partisans du marché : "Donnez moi vos subventions, j'en ferai mon profit !"

Nous arrivons ainsi à cette délibération qui constate qu'on ne peut répondre à l'ambition initiale d'assurer le raccordement de tous dans l'agglomération et dont la réponse aux besoins des équipements publics et du développement économique est apportée par des fonds d'investissements luxembourgeois et un opérateur d'Amérique du Nord dont le slogan est "Boost your bottom line", un projet de société qui fait certainement rêver les investisseurs, pas les peuples !

En 2010, la délibération de transfert de compétences avait fait l'objet d'un vrai partage et le groupe Communiste avait fait plusieurs propositions qui avaient été prises en compte. Autre temps sans doute ! Depuis le lancement de la DSP en 2012, motus et bouche cousue ! Nous n'avons rien su des nombreuses péripéties que retrace cette délibération ! Un appel d'offres début 2013, quatre offres puis deux ans de négociations pour arriver à deux candidats seulement ! Dans un monde où tout bouge très vite, on comprend qu'il y ait eu des difficultés, pour ne pas dire plus.

Les grands opérateurs français ont préféré se retirer. Il est vrai que c'est un modèle économique un peu incestueux, comme on le dit de la chimie, tout le monde vend à tout le monde ; l'opérateur retenu sera aussi un opérateur d'opérateurs qui va acheter et vendre aux autres, souvent les mêmes... Le contrôle d'exploitation et du bilan économique va être sportif !

Nous ne répondons donc, cependant, qu'en partie aux objectifs 2012 et nos commentaires de l'époque sur la prise en compte des quartiers populaires dans les priorités tombent avec l'option concernée. C'est vrai que nous passons d'un financement annoncé en 2012 de 90 M€ à un maximum de 6 M€ dans cette convention. Certes, le périmètre est réduit mais cela est révélateur sur la vérité de nos capacités.

Cependant, si nous n'aurons pas de très haut débit pour tous, nous considérons que les conventions signées avec les opérateurs, de même que le "guichet unique THD", devraient permettre à nos Communes de répondre aux habitants qui nous interrogent : "La fibre dans ma rue, c'est pour quand ?". Ce n'est pas le cas aujourd'hui et nous demandons que ce point soit présenté dans une prochaine commission et qu'une note d'information soit diffusée aux Maires.

Cela dit, cette DSP doit apporter une réponse à des besoins urgents de connexions et certaines questions posées en 2012 restent d'actualité.

Nous avons demandé une contribution du délégataire au développement des pratiques numériques citoyennes contre la fracture numérique ; il est encore temps de l'intégrer dans le contrat.

Nous demandons une grande attention à la qualité des travaux, après l'expérience du réseau EPARI entre autres et des malfaçons nombreuses que notre direction de la voirie connaît bien, ainsi que nos Communes.

Nous demandons aussi la transparence du modèle économique entre délégataire et opérateurs, autant dans les conditions d'accès aux infrastructures existantes que dans les conditions de revente. Or, il est très difficile, dans ce document de 657 pages, de comprendre les futurs tarifs ! Malheureusement, nous n'avons aucune synthèse compréhensible dans cette délibération. Imaginez un seul instant une délibération de DSP eau ou réseau de chaleur sans présentation des tarifs !

Enfin, le contrat évoque l'utilisation d'infrastructures de la Métropole, du SYTRAL, d'ERDF... -et j'en oublie- mais ne cite pas les Communes. Un exemple de plus de la difficulté des directions métropolitaines à se souvenir de l'existence des Communes ! Peut-être... Je vous confirme cependant que des Communes ont investi, pour leurs besoins, dans des fourreaux et des fibres. La question devra donc être posée.

Beaucoup de questions donc, dans un contexte qui révèle l'incapacité du marché à apporter une réponse à des besoins d'infrastructures à l'échelle d'un territoire. Cela nous conduit à nous abstenir sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller VERGIAT : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe suit depuis de nombreuses années le sujet, Ô combien crucial, du très haut débit. Nous avons d'ailleurs constitué un groupe de travail et apporté une contribution auprès de la commission spéciale en son temps, sans compter nos multiples interventions.

Le déploiement des réseaux à très haut débit est un enjeu économique fort et un facteur essentiel de compétitivité et de développement entre les entreprises. L'objectif de notre agglomération est de disposer d'une offre performante et concurrentielle de niveau international pour toutes les Communes tout en stimulant une dynamique concurrentielle entre les différents opérateurs.

Cependant, malgré les projets et autres annonces médiatiques revendiquant la volonté d'être une agglomération leader sur le plan des hautes technologies, ville intelligente, connectée..., force est de constater que notre Métropole subit un retard important et préjudiciable en matière d'équipement numérique, surtout si on observe nos voisins, à l'instar du Département de l'Ain qui a initié une stratégie de développement numérique depuis plus de onze ans. Ce retard pénalise fortement notre territoire, nous nous en étions fait l'écho. La déficience en équipements génère un ralentissement du développement du tissu entrepreneurial. En effet, ce dernier est impacté car nombreux sont les PME, TPE, artisans lésés et toujours en demande de haut débit nécessaire à leur activité ; sans compter les zones résidentielles n'étant pas situées dans le périmètre des villes centre qui comptent également des auto-entrepreneurs et des télé-travailleurs et qui pâtissent lourdement de ce déficit. Certes, les zones d'entreprises et les grands groupes restent prioritaires. Cependant, il ne faut pas négliger les zones périphériques accueillant un tissu d'activités plus diffus mais néanmoins offrant une qualité de service non négligeable.

Comment, dans ces conditions, à l'heure où la connectivité et la mobilité s'expriment selon des modes d'échanges virtuels, favoriser ou mettre en avant l'attractivité du territoire sans disproportion entre les Communes ?

Nous avons voté le transfert de compétences en 2010. Que s'est-il passé depuis ? Nous devons reconnaître que l'information à ce sujet n'a pas été des plus transparente et, pendant ce temps, le retard se creuse. Il faut le combler au plus vite. L'outil numérique est un support indispensable aux stratégies développées par notre Métropole. La DSP proposée doit permettre une offre de service de qualité dans les zones d'entreprises. Saluons au passage le travail entrepris par les services en la matière, même si nous déplorons l'absence de véritable transversalité dans l'élaboration du cahier des charges ; une commission ad hoc préalable à cette élaboration, dans laquelle des représentants de Communes auraient été associés, aurait pu être envisagée.

Pour des raisons juridiques, nous comprenons que cette DSP ne concerne que les zones d'entreprises. Mais que répondre aux citoyens désespérés qui interrogent le Maire, seul référent de la proximité, quand ils sont confrontés aux problèmes de connectivité et de débit ?

Il faudra bien influencer auprès de l'opérateur pour s'assurer de la couverture complète de notre territoire. Les expériences calamiteuses antérieures, avec notamment EPARI, doivent nous servir pour ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Les critères retenus pour sélectionner le délégataire nous paraissent pertinents et la notion de pénalité de livraison des prestations adaptée. Cependant, nous attendons que les services de la Métropole soient très vigilants sur ce point et qu'ils s'assurent que les choix et options ne figent ou n'obèrent pas l'évolution des futurs réseaux. Enfin, un comité de suivi devrait intégrer, outre des techniciens, des personnes qualifiées et des élus particulièrement impliqués.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Dognin-Sauze, peut-être quelques mots.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Je crois que vous avez répondu à vos interrogations dans votre question, notamment lorsque vous avez mentionné le fait qu'il fallait constater une carence pour permettre une initiative publique. Comparer le Département de l'Ain et la Métropole n'est finalement pas possible. Il faut surtout constater que seule la Métropole de Lyon, qualifiée de zone moyennement dense et dense, a aujourd'hui, en France, maintenu une initiative publique, précisément parce que nos objectifs d'attractivité et cette priorité donnée au développement économique est une préoccupation très forte. C'est un premier pas qui nous permet aussi d'établir un rapport de force avec les opérateurs qui s'avère positif puisque nous sommes aujourd'hui en dialogue permanent avec eux. Nous avons demandé notamment à Orange, très prochainement, de présenter ses plans de déploiement aux Communes concernées ; nous avons une date fixée, le 23 octobre à 14 heures, avec l'ensemble des Maires pour faciliter l'accès à ces informations. Nous sommes également en contact très ferme avec SFR-Numéricable, groupe nouvellement formé, pour connaître leurs projets de déploiement.

Il est vrai que c'est un secteur complexe, soumis à une régulation qui est également complexe. Nous devons nous trouver les moyens de donner le change. Cette DSP est précisément la solution que nous proposons pour établir un dialogue le plus constructif possible avec les opérateurs privés, étant entendu que nous souhaitons accélérer leur plan d'investissement et utiliser l'argent public comme levier pour organiser cette accélération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mme lehl qui s'est abstenue) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Mme lehl (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; groupes Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; M. Casola (groupe Front national).

Adopté, Mme Chafia TIFRA n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0553 - développement solidaire et action sociale - Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Renouvellement des conventions partenariales - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection maternelle et infantile et des modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Gailliout a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0553. Madame Gailliout, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GAILLIOUT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, c'est une délibération qui concerne les missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans qui a deux objets : la présentation des missions de la protection maternelle et infantile (PMI) et de l'accueil du jeune enfant de moins de six ans dans la Métropole ainsi que le renouvellement des conventions en cours et la proposition de nouvelles conventions qui traduisent ces politiques dans les faits.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous permet d'avoir une large vision du rôle et des missions de la protection maternelle et infantile, compétence récente de notre collectivité.

Cette compétence, qui s'inscrit à la fois dans le code de santé publique et le code de l'action sociale et familiale, est fondamentale pour les enfants et leurs familles. Il s'agit donc de toujours mieux prendre en compte les besoins des habitants et de rendre cohérentes les politiques sociales de notre collectivité mais aussi de renforcer cette cohérence avec celles des autres collectivités, notamment celles des Communes.

En effet, la proximité joue un rôle primordial dans ces politiques, rôle aujourd'hui assuré pour les compétences de la Métropole par les MDR. Cependant, certaines Communes, comme Villeurbanne mais d'autres encore, ont développé des services comme l'accueil du jeune enfant dans les établissements ou à travers les relais d'assistantes maternelles portés par la Ville, par le service municipal de santé scolaire et le lien aux familles est lui aussi organisé à travers des lieux, des permanences d'accueil dans les différents quartiers pour ce qui relève aujourd'hui des compétences dont s'est dotée la Ville de Villeurbanne.

Divers services municipaux interviennent donc actuellement, coordonnés à une échelle communale. Je tiens d'ailleurs à ajouter que tous les postes de médecins et d'infirmières sont aujourd'hui pourvus. Il s'agit, pour nous, de réaffirmer que les questions de l'exercice des compétences métropolitaines à l'échelle d'un territoire doivent évidemment prendre en compte ce territoire, ses capacités d'initiative et d'expérimentation et non pas exclusivement le déploiement des services métropolitains.

Cela ne pourra se faire qu'à travers des politiques territoriales différenciées qui doivent faire l'objet du futur pacte de cohérence métropolitain, ces politiques différenciées n'obérant en rien une équité de traitement des familles mais venant, au contraire, renforcer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques qui sont mises en œuvre par les collectivités.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GAILLIOUT.

N° 2015-0554 - développement solidaire et action sociale - Accueil des enfants et des jeunes majeurs dans le cadre de la politique Protection de l'Enfance - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection de l'enfance -

N° 2015-0555 - développement solidaire et action sociale - Protection de l'enfance - Attribution de subventions aux associations et structures développant des actions spécifiques et conventions de partenariat - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Gailliout a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0554. Madame Gailliout, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GAILLIOUT, rapporteur : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, il s'agit là d'une délibération sur l'accueil des enfants et des jeunes majeurs dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. Je vous rappelle que la protection de l'enfance est une compétence partagée entre la Métropole de Lyon, pour ce qui concerne la protection administrative avec l'accord ou la demande des parents et de l'Etat, pour ce qui concerne la protection judiciaire par l'intervention du Juge des enfants. La Métropole exerce donc une mission de coordination et de pilotage de cette politique à partir d'un schéma enfance-famille. La préparation du prochain schéma des solidarités pour la période 2015-2020 débutera d'ailleurs à l'automne. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Madame Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0555.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Ce rapport a pour objet d'apporter un soutien financier par l'attribution de subventions à différentes associations et à des acteurs intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance.

En premier lieu, il s'agit de prolonger un partenariat avec les structures développant des actions d'appui à la parentalité, dont la CAF, dans le cadre du dispositif vacances-famille-solidarité. Ce partenariat fonctionne depuis déjà de nombreuses années avec le Conseil général et c'est aujourd'hui au titre de la Métropole qu'il pourra se poursuivre.

Egalement -et vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit d'une compétence obligatoire pour notre nouvelle collectivité-, pour des actions en faveur des jeunes en exil ou mineurs isolés étrangers, cela se traduit par la poursuite d'une convention avec Forum réfugiés pour leur hébergement mais aussi l'Escale lyonnaise et l'AFPA pour les questions de formation et d'insertion professionnelles.

Enfin, il est proposé dans cette délibération de soutenir les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) et les centres sociaux sur le territoire de la Métropole pour leurs actions de prévention en direction des jeunes enfants et adolescents, dans le cadre de nos missions de protection de l'enfance.

Le détail des subventions est proposé dans le rapport. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, cher collègues, permettez-moi, à l'occasion de cette délibération, de renouveler la demande formulée au nom du GRAM en janvier dernier. Nous avons alors proposé de réfléchir à la tenue d'une conférence de consensus qui permettrait une réécriture politique de la protection de l'enfance dans le cadre du futur schéma. Je renouvelle donc cette demande.

Pour cette intervention, mon projet initial était d'aborder l'ensemble du champ de la protection de l'enfance depuis les missions de la PMI jusqu'à l'accueil des enfants et des jeunes majeurs. Il se trouve que nous avons voté la délibération numéro 2015-0553. Nous voterons aussi les suivantes.

Ce que je vais dire peut constituer, pour la première partie, un petit retour en arrière mais ce n'est pas une remise en cause, c'est simplement un apport à la réflexion.

Je voulais souligner que, s'agissant de la PMI, la question posée n'est pas celle du bon fonctionnement des dispositifs, elle ne se pose pas. S'agissant du cadre et du personnel des collectivités, les choses fonctionnent. Les préoccupations que nous devons avoir ne sont pas celles du bon fonctionnement du dispositif mais de son adaptation aux problèmes qui touchent les plus fragiles, ceux qui se trouvent sur les marches extérieures.

L'exemple que je voulais prendre est celui du saturnisme infantile qui fait partie de ses dossiers. Grâce à une très forte mobilisation de l'Etat et des collectivités, des associations aussi, le Département du Rhône a été précurseur dans la mise en œuvre de la prévention. Mais il y a aujourd'hui une baisse générale importante et inquiétante des dépistages. En région, le premier prescripteur, c'est aujourd'hui l'hôpital, devant le médecin généraliste ; la PMI vient en troisième position avec des signalements qui se concentrent dans le cadre des agréments des assistantes maternelles. Or, le saturnisme est la maladie du mal-logement sous toutes ses formes. Depuis le 8 juin dernier, il y a eu un abaissement du seuil de déclaration qui est passé de 100 microgrammes par litre à 50 microgrammes par litre. L'information doit se faire en fin d'année, c'est-à-dire six mois après l'apparition du texte. Vous conviendrez que, s'agissant d'une maladie à déclaration obligatoire justifiant une intervention en urgence, il y a un problème. Grâce aux actions qui ont été conduites depuis quinze ans, la prévalence du saturnisme infantile enregistre une diminution très très importante. Raison de plus pour poursuivre ce qui a été engagé et, en particulier, pour renforcer l'information au public qui est une des missions de la PMI.

Sur le problème des enfants et des jeunes majeurs, la Métropole exerce une mission de coordination et de pilotage qui sera précisée dans le futur schéma. Nous avons donc à y revenir. Nous sommes aujourd'hui appelés à prolonger l'existant. L'essentiel de notre délibération porte sur les montants des différentes indemnités et fournitures. C'est bien, c'est utile, c'est indispensable bien entendu mais cela ne répond pas à nos attentes sur le sens que la Métropole entend donner à son action. Nous en restons à la reconduction et la délibération ne donne pas autre chose à lire.

Les questions auxquelles nous devons nous attacher à répondre sont nombreuses. S'agissant des plus fragiles, permettez-moi d'en citer simplement quelques-unes :

- quelle sera la position de la Métropole sur le placement des mineurs, garçons ou filles, en hôtel lorsqu'on les place en établissement ?
- comment la Métropole abordera-t-elle la remise en cause récurrente de la minorité et l'usage des tests osseux dont la fiabilité est largement questionnée par le corps médical ?
- même question d'ailleurs sur les conditions dans lesquelles sont faits les tests dans certains cas ;
- la Métropole poursuivra-t-elle la pratique du Conseil général, avec la poursuite systématique du contrevenant sans lui accorder le bénéfice de la bonne foi ?

Ces questions sont celles qui font débat, en particulier parce qu'elles concernent les mineurs étrangers. Il n'est pas sain de rester dans le fil de l'eau. Il est bon d'arrêter une position qui, si possible, fasse consensus, pour le bien des personnes et aussi pour permettre aux agents d'exercer sereinement leur métier.

Nous devons aussi regarder le devenir des jeunes majeurs qui se retrouvent dans un isolement très fort en fin de prise en charge.

Enfin, nous devons impérativement vérifier les conditions et l'effectivité de l'évaluation des agréments. La condamnation en février dernier du Département du Rhône pour des faits de maltraitance ayant entraîné la mort d'un nourrisson par une personne agréée doit nous inciter à aborder cette question dès maintenant.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup d'entre nous étaient mobilisés ce samedi, à juste titre, pour protester contre les baisses des dotations aux collectivités, à l'appel de l'Association des maires de France (AMF). Nous poursuivons, quant à nous, cette mobilisation en nous engageant pour une politique nationale qui rompe avec le carcan de la baisse des dépenses publiques, de la dette et de l'austérité pour les populations.

C'est dans ce contexte contraint que nous examinons les subventions aux associations et structures développant des actions qui concourent aux missions de protection de l'enfance, qui sont de notre compétence et dont nous examinons dans la suite de la séance d'autres rapports ayant trait à des subventions à diverses associations culturelles ou sportives qui, par leurs actions, concourent à l'équité et à la solidarité sur le territoire car toute l'action sociale n'est pas toute dans le social.

Nous plaçons, depuis le début de ce mandat, pour l'équilibre entre grands projets et réponses de proximité aux besoins des habitants. Nous ne sommes pas certains, cet après-midi, au regard des diverses délibérations que nous venons d'examiner et au regard de cette délibération plus précisément, que ce principe soit respecté.

Les centres sociaux et les MJC se voient imposer des baisses de 5 à 6 % au moins et parfois plus pour des actions qui rentrent dans le champ de nos compétences. Il faut ajouter -si on va un peu plus loin dans les rapports- que la Fédération des centres sociaux perdra 20 % de sa subvention et celle des maisons des jeunes et de la culture 30 %.

L'argument avancé en commission a été : "Nous ne sommes pas les financeurs principaux et ces baisses n'hypothèquent pas les actions". Mais, dans la réalité quand on s'adresse aux acteurs de terrain, ils ne disent pas la même chose et nous savons bien, pour aller très régulièrement dans les centres sociaux notamment, que les associations sont de plus en plus contraintes budgétairement jusqu'à revoir à la baisse leurs actions alors que les besoins augmentent voire pour renoncer à un certain nombre d'actions.

Dans le même ordre d'idées -et je dépasse un peu cette délibération-, nous ne comprenons pas un certain nombre de baisses de subventions : par exemple, la baisse de la subvention du Nid qui passe de 3 000 à 2 000 €, celle du CIF qui passe de 16 000 € à 8 000 € -alors que le CIF travaille en direction de femmes qui ont vraiment besoin d'avoir accès à leurs droits !-, ni la baisse du Secours Populaire qui passe de 18 000 € à 10 800 € ! Vous touchez là des associations qui sont en prise directe avec l'exclusion et la pauvreté ! Je pense que celles-là auraient mérité à la fois plus d'explications et plus de débats.

Enfin, nous constatons, avec les subventions d'intérêt local qui sont traitées dans une autre délibération, votre très grande capacité d'économies puisque de 760 000 € en 2014, nous passerons à 98 100 € aujourd'hui débloqués ! En fait, la raison est simple et nous l'avons vérifiée sur le terrain : les associations concernées n'ont pas été informées de la reconduction du dispositif pour cette année et des modalités de dépôt des dossiers. Ce sont pour l'essentiel des petites associations, essentiellement des associations d'engagement citoyen. Il serait donc temps de les informer de manière claire et officielle de la poursuite, pour cette année, de ce dispositif de subventions d'intérêt local et, par rapport, à ce qui a été dit dans la présentation de la délibération en commission, d'accorder un délai supplémentaire pour ces associations de manière à ce qu'elles puissent déposer leur dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux résister à la tentation d'évoquer un moment politique étrange et délicieux, vécu pendant la commission développement solidaire et action sociale lors de l'examen de ce rapport 2015-0555, et singulièrement dans sa partie MJC, centres sociaux.

Au Conseil général, chaque année, lors des examens des subventions des MJC et des centres sociaux en commission d'études des critères et des projets -parce qu'il y avait une commission dédiée-, en commission spécialisée et en séance publique, j'ai entendu les élus du groupe Socialiste appeler de leur vœu une augmentation des subventions départementales et dénoncer la faible part prise par le Conseil général dans les recettes des MJC et des centres sociaux. A la Métropole de Lyon qui prend la suite du Conseil général, mercredi, les élus du même groupe Socialiste ont présenté des subventions inférieures à celles de l'année précédente et ont justifié ou relativisé cette baisse par la faible part de la Métropole dans les recettes de ces structures.

Certains voudront certainement appeler en défense les contingences actuelles mais tous doivent avoir l'honnêteté de reconnaître que le contexte d'évolution des dépenses sociales du Conseil général était aussi très contraignant. J'ai indirectement cité Oscar Wilde au début de mes propos, je conclus donc avec lui sur l'importance d'être constant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je rappellerai simplement à l'ensemble des intervenants que, cette année, la baisse des dotations pour la Métropole de Lyon a atteint 53,5 M€ et donc évidemment, à partir de là, il faut bien faire un certain nombre d'arbitrages. C'est peut-être l'évolution du contexte qui explique ceci. Je veux simplement vous dire que j'entendais des paroles nationales, sur tous les bancs, disant que cette baisse des dotations n'était pas encore suffisante et qu'il faudrait aller, pour les collectivités locales, pour les prochaines années vers plus de baisse de dotations. J'appelle chacun à mesurer ses propos parce que l'on ne sait jamais de quoi demain sera fait.

M. le Conseiller MILLET : On vous a demandé un délai.

M. LE PRESIDENT : Vous verrez avec la commission, si vous voulez bien.

Je mets aux voix la première délibération, numéro 2015-0554.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GAILLIOUT.

M. LE PRESIDENT : La seconde, numéro 2015-0555.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2015-0558 - développement solidaire et action sociale - Modalités d'intervention des services d'aide ménagère à domicile auprès des bénéficiaires de l'aide sociale - Approbation de la convention type - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2015-0559 - développement solidaire et action sociale - Modernisation et professionnalisation des services d'aides et d'accompagnement à domicile - Attribution d'une subvention à la SARL AT HOME LR pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0558. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : A travers cette délibération, il s'agit d'adopter un modèle de convention entre la Métropole de Lyon et les services d'aide ménagère à domicile habilités pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Deuxième présentation, madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0559. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission sur des services d'aide à domicile innovants.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix les deux délibérations.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteurs : Mme la Vice-Présidente LE FRANC (n° 2015-0558) - Mme la Conseillère déléguée RABATEL (n° 2015-0559).

N° 2015-0560 - éducation, culture, patrimoine et sport - Création d'un Conseil métropolitain des jeunes (COMEJ) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Berthilier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0560. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur : Président, merci. Par cette délibération qui concerne la création d'un Conseil métropolitain des jeunes, nous allons créer une instance de participation et de représentation des jeunes des collèges de la Métropole.

Le Conseil général avait créé le Conseil général des jeunes. Nous souhaitons capitaliser sur les réussites de cette instance, notamment sur la partie des projets qui ont pu être développés et qui intéressent pas simplement les jeunes qui participent au Conseil mais l'ensemble des jeunes de la Métropole.

Nous souhaitons également aller plus loin et permettre aux jeunes de participer à la fois de façon ancrée dans leur propre territoire mais aussi dans l'idée de créer un destin métropolitain commun, de participer aux projets éducatifs qui les concernent mais également aux projets métropolitains sur lesquels ils ont leur avis à donner et nous ferons, de ce point de vue-là, le lien avec le Conseil de développement.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Cette délibération ne peut que provoquer un vif intérêt parce qu'elle permet d'aborder la place des jeunes dans notre société et leur investissement dans la construction de cette société publique dans laquelle ils se retrouvent, centrant leur démarche sur des sujets qui les concernent directement.

La possibilité leur est donnée de se comporter en qualité de citoyens, de participer à la vie de la cité. Pour ce faire, l'engagement peut revêtir des formes multiples : il peut être associatif, il peut être personnel ou collectif au nom d'une cause, il peut être syndicaliste ou politique au nom d'un parti ou de la société civile. Dans le sujet qui nous concerne ici, il sera collégien citoyen. En effet, nous avons à relever ce défi pour protéger la démocratie, éveiller les consciences civiques dès le plus jeune âge, rompre avec ce rejet du politique, cette défiance, en suscitant l'intérêt des jeunes pour la vie citoyenne, politique et publique. Le parcours citoyen dès l'école élémentaire mis en place par le Conseil général en est un moyen qui doit être poursuivi.

Ce nouveau Conseil métropolitain des jeunes, qui se tiendra en lien avec les chefs d'établissements, comporte une plus-value : il sera force de propositions au service d'un projet collectif tenant compte de la spécificité de nos divers territoires. Les jeunes élus, un par collège pour deux années scolaires, s'engageront à rendre compte aux autres élèves de leur établissement de l'avancée des projets et débats portant sur des sujets les concernant directement et relevant des compétences de la Métropole, des débats qui auront lieu d'abord lors de commission thématiques puis en Conseil.

Autre plus-value de ce Conseil métropolitain des jeunes, ces derniers pourront être instruits dans leur réflexion par les précisions expertes des services de la collectivité. Gageons qu'au fil des ans, chacun des collégiens élu au Conseil, chacun des élèves de sa classe, sensibilisés à l'intérêt de la vie de sa collectivité territoriale, aura à cœur d'inciter les adultes de son entourage à aller voter, quelle que soit la nature de l'élection. Car -faut-il le rappeler-, en 2014, il y a eu plus de 40 % d'abstentions aux élections municipales, pourtant une des plus tenues en considération par nos concitoyens et le Conseil métropolitain des jeunes pourrait susciter chez les jeunes parvenus à leur majorité des vocations éclairées pour être élus.

Quoi de plus pédagogique qu'une responsabilisation concrète, réaliste ? Le Conseil métropolitain des jeunes est le Conseil des jeunes pour les jeunes, pour que leur soit donnée la possibilité de dire les manques qu'ils éprouvent mais aussi leurs besoins, leurs souhaits pour vivre et se construire dans une société sans haine ni incitation à la haine, sans discrimination de quelque nature qu'il soit, une société attentive sur des territoires divers, une société en partage.

Le groupe PRG approuve fortement la création de ce Conseil métropolitain des jeunes et votera favorablement son instauration.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je redonne la parole à madame Perrin-Gilbert qui s'était trompée de dossier.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je m'en excuse et je vous remercie de me donner la parole.

Les élus du groupe GRAM approuvent la création du Conseil métropolitain des jeunes.

En préambule toutefois, nous prenons acte des premières lignes de la délibération soumise à notre vote : "La Métropole de Lyon a pour ambition de favoriser la réussite éducative des jeunes". Favoriser la réussite éducative de chaque jeune était l'objectif de l'Internat Favre, internat que nous n'avons pas souhaité soutenir en nous refusant la possibilité d'examiner comment le transformer en un internat métropolitain ouvert aux collégiens des 59 Communes. Vous allez peut-être regretter de m'avoir finalement donné la parole. Les élus du GRAM tiennent toutefois donc à ce qu'un point d'information soit prochainement fait sur le futur internat métropolitain qui avait été évoqué ici même en réponse à notre vœu.

Après son introduction sur notre responsabilité en matière éducative, la délibération rappelle que l'apprentissage de la citoyenneté fait partie des objectifs de notre Métropole. En effet, on ne naît pas citoyen, on le devient. Aussi, pour mettre en œuvre cet apprentissage et ce parcours, il nous paraît essentiel :

1° - de n'exclure personne et nous approuvons le fait que l'élection des jeunes Conseillers métropolitains se déroule au sein des collèges publics et privés sous contrat d'association ;

2° - de veiller à la représentation des jeunes en situation de handicap et nous approuvons la place donnée aux établissements que sont la fondation Richard et Elie Vignal ;

3° - d'articuler, dans une logique d'apprentissage, les expériences et le fonctionnement du Conseil métropolitain des jeunes et les 38 Conseils municipaux des enfants présents sur notre territoire -38 Conseils municipaux, si mes comptes sont bons-, en intégrant le Conseil d'arrondissement des enfants de Lyon 1^{er} et en attendant avec plaisir d'être rejoint par le Conseil d'arrondissement du troisième ;

4° - de donner des moyens de fonctionnement au Conseil métropolitain des jeunes. Ainsi, nous pensons que notre service des actions éducatives, chargé de l'animation du Conseil des jeunes et de ses commissions, doit être renforcé et soutenu ; pourquoi pas en faisant appel à des associations d'éducation populaire ? Nous avons procédé ainsi sur le premier arrondissement et cela fonctionne bien ;

5° - de donner de réels moyens d'agir et de choisir aux jeunes élus. Nous proposons, à ce titre, qu'un budget de fonctionnement et d'investissement soit voté par notre assemblée et confié à la responsabilité et au choix politique du Conseil métropolitain des jeunes. Nous serions alors ainsi dans un parcours d'apprentissage de la citoyenneté et dans un réel partage du politique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, "la démarche participative n'est véritablement recevable comme projet politique que si elle garantit la possibilité aux citoyens de peser sur la décision politique et c'est une bonne chose de multiplier les lieux de discussion des choix et des décisions politiques, à condition qu'il y ait une véritable appropriation pour le citoyen" ; cette phrase est issue d'une étude de l'association nationale des Conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) sur le rôle des élus dans les Conseils de jeunes.

Dans ces formes d'engagement, l'idée de représentativité est souvent traduite par l'organisation d'élections et de votes. En effet, le jeune Conseiller représente l'ensemble de la population jeune d'une collectivité. Il pense, parle et agit en son nom et à sa place au sein d'une structure organisée. Et c'est cela qui pose problème, pour nous en tout cas.

S'il s'agit uniquement d'apprentissage à la citoyenneté, de nombreuses associations sont engagées, depuis très longtemps, dans des actions d'éducation à la vie citoyenne. Mais là, on a à faire à tout autre chose. En somme, il s'agit plutôt d'un apprentissage des formes de démocratie représentative qui vise à valoriser un certain modèle : assemblée, vote, politique publique d'une collectivité, avec tout le formalisme inhérent à ses rituels. Or, il se trouve que ce modèle est justement fortement remis en cause un peu partout en France mais aussi en Europe. Voulons-nous vraiment transformer nos jeunes en petits notables en culottes courtes, aussi sympathiques soient-ils ?

En revanche, si nous voulons créer des relations partenariales entre les élus que nous sommes et des jeunes qui souhaitent découvrir ce que sont nos institutions et qui souhaitent peser sur les décisions qui les concernent, alors, cela requiert un certain nombre de conditions.

La première est celle du mode de désignation. Nous pensons qu'il est préférable d'élire les représentants des Conseils de jeunes par tirage au sort, si l'on veut éviter la reproduction d'élites à l'image de nos institutions, de donner la chance à ceux qui n'osent pas se présenter, soit parce qu'ils ne s'en sentent pas capables, soit parce qu'ils pensent que c'est pour les autres.

Ensuite, il nous paraît important que les projets qui seront issus des ateliers soient accompagnés, certes, par des techniciens mais aussi, avant tout, par des acteurs associatifs dont c'est en quelque sorte l'ADN. Pour être vertueux, un Conseil de jeunes devrait agir avec les acteurs locaux pour diffuser des modes de faire et des actions exemplaires. Nous sommes également responsables de leurs espoirs et nous sommes comptables aussi de la possibilité de donner corps à leurs projets.

Enfin, le seul recours au vote ne constitue pas l'apanage de la démocratie. Pour nous, c'est bien plutôt l'apprentissage de consensus, des formes de démocratie directe et collaborative qui offre l'occasion de partager, de confronter des points de vue parfois divergents. Autant dire que les outils et la démarche sont essentiels si l'on veut renouveler notre démocratie bien malade aujourd'hui.

La création de la Métropole peut être l'occasion justement d'inventer une démocratie renouvelée. Faisons-le notamment vis-à-vis de jeunes. Faisons donc un Conseil métropolitain de jeunes innovant, tant dans les formes de désignation que dans la manière de travailler avec les forces vives de la jeunesse pour développer un esprit critique constructif.

Nous voterons pour.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller CHABRIER : Merci, monsieur le Président. Cette délibération nous propose de poursuivre le soutien de l'ancien Conseil général du Rhône qui apportait à l'action éducative culturelle et citoyenne destinée aux établissements publics et privés de notre agglomération cet outil qu'est le Conseil des jeunes. Nous pouvons donc nous féliciter que la Métropole poursuive cette action qui était jusque-là celle du Département.

Il faut saluer les actions du futur Conseil métropolitain des jeunes qui va travailler comme une véritable assemblée délibérative ou consultative plus exactement, avec des commissions qui organiseront des débats, des discussions autour de nombreux projets touchant des domaines variés mais tous liés aux projets éducatifs de la Métropole, projets sur la citoyenneté, le vivre ensemble, la prévention et la santé des jeunes, l'éducation au développement durable ou encore la solidarité.

L'établissement d'un Conseil métropolitain démontre la priorité de la Métropole envers les publics jeunes en voulant leur donner accès à la citoyenneté, en essayant de construire chez eux une conscience civique, visant également au fonctionnement d'une institution et, plus globalement, en leur donnant les moyens de faire entendre leurs voix et leurs propositions dans un cadre plus institutionnel.

Intégrer les collégiens aux projets métropolitains, c'est aussi donner la parole à un segment important de la population qui permet donc à notre institution nouvelle de prendre en compte l'avis et les propositions de l'ensemble des publics.

Il y a donc une volonté publique réelle -il faut le souligner- qui s'accompagne également d'un engagement financier qui est là pour marquer et qui traduit l'investissement et l'engagement de la Métropole pour valoriser la place et le rôle du jeune dans la société et également au sein des assemblées démocratiques.

Alors, il faut voir qu'elles sont les conséquences positives que pourrait avoir la création de ce Conseil métropolitain, à l'heure notamment de la réforme du collège et des programmes entamée par l'Etat. Et puisque la politique de l'éducation et des collèges concerne l'Education nationale, la Métropole doit s'interroger sur le sens à donner aux actions éducatives et aux politiques publiques métropolitaines qui en découlent. Nous devons donc nous questionner autour du soutien de la Métropole envers ses collèges. La mise en œuvre d'une structure comme le COMEJ y participe, le but n'étant pas l'intervention sur le champ de l'éducation pédagogique de l'Education nationale mais de porter une ambition éducative complémentaire des enseignements et du rôle des enseignants eux-mêmes.

Par ailleurs, on peut aussi souligner -comme Nathalie Perrin-Gilbert l'a dit- que cette institution métropolitaine agira en association et en consultation avec les différents Conseils municipaux de jeunes ; je ne les ai pas comptés donc je fais confiance à notre collègue pour reprendre le chiffre de 38...

M. LE PRESIDENT : Vous êtes à zéro, mon cher collègue.

M. le Conseiller CHABRIER : Comment ?... C'est bon, j'ai terminé. Donc nous pourrions bien évidemment approuver cette délibération que nous voterons avec enthousiasme.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Monsieur le Président, mes chers collègues, une brève intervention parce que beaucoup de choses viennent d'être dites pour se réjouir de la création d'un Conseil Métropolitain des jeunes.

Moi, je voulais rappeler que l'accès à la citoyenneté pour les jeunes a été une priorité du Département du Rhône depuis 2000 avec la mise en place du Conseil général des Jeunes, sous l'impulsion consécutive de mesdames Muguette Dini et de Danielle Chuzeville ; je tiens à rendre hommage à ces deux élues, enseignantes de formation, qui ont partagé la même vision d'avenir pour la jeunesse.

Véritable assemblée "version jeune", constituée de filles et de garçons de cinquième élus avec des remplaçants, c'est un formidable moyen d'agir et d'être les porte-paroles des collégiens pour réfléchir ensemble à l'amélioration de la vie dans les collèges.

Les jeunes élus, répartis en commissions thématiques, poursuivent un objectif collectif pour sensibiliser leurs camarades à la démocratie et à la citoyenneté en s'impliquant activement à la réalisation d'actions concrètes. La liste est longue depuis une quinzaine d'années : sensibilisation aux jeux dangereux, chasse au gaspillage alimentaire, respect au collège, économies d'énergie et transition énergétique, pack numérique jeunes, BD sur la sexualité, etc. une mention particulière à la thématique mémoire et citoyenneté avec un focus sur la Première guerre mondiale, sans oublier cet important travail de sensibilisation sur les camps de concentration ponctué par des visites à Auschwitz en compagnie de rescapés ; j'ai d'ailleurs eu l'occasion de les accompagner et de partager la même émotion donnant à réfléchir.

Que notre Métropole perpétue cette mission d'éducation civique et de sensibilisation des jeunes à la réalité du monde d'aujourd'hui, au vivre ensemble intergénérationnel, ne peut que remporter notre adhésion. Bien évidemment nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, M. Casola (groupe Front national) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

N° 2015-0561 - éducation, culture, patrimoine et sport - Subventions de soutien à la vie associative - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0563 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien aux associations de proximité de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Brugnera a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0561 et 2015-0563. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de deux délibérations relatives à la vie associative, dans la partie héritée de l'ex-Conseil général. Dans l'attente de la définition d'un schéma métropolitain de la vie associative, les principes d'attribution suivants ont été retenus pour cette année 2015 : continuité, avis des directions métiers, avis des élus des thématiques concernées, respect de l'enveloppe avec baisse de 6 % minimum et pas d'acceptation de nouvelles demandes dans l'attente de critères définis collectivement. Le schéma est en cours de définition et des rencontres sont prévues notamment avec les Présidents de groupes pour définir le futur schéma métropolitain de la vie associative. Ces deux délibérations ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UDI.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, mon intervention concerne les rapports 2015-0561 et 2015-0563 relatifs aux subventions à la vie associative dans les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale et de la vie associative élargie en général.

La Métropole a repris, depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence facultative du Département du Rhône du soutien à la vie associative. Lors des différentes réunions de la commission éducation, culture, patrimoine et sport, votre exécutif nous a informés, dans un premier temps, qu'en matière de subventions, pour 2015, il y aurait une reconduction. Or, nous constatons une diminution de 15 % sur l'ensemble des subventions et de moins 70 % sur les dotations cantonales ; il n'y a donc pas reconduction.

Dans un deuxième temps, vous avez fait mention d'un principe de continuité. Or, certaines associations voient leur subvention diminuée ou augmentée de 50 % et les nouvelles demandes ne sont pas prises en compte.

Enfin, dans un troisième temps, le terme d'arbitrage a été avancé par le Président de commission ; mais quels étaient les critères de l'arbitrage ?

Tout cela est un peu confus mais vous nous promettez pour 2016 une révision des circuits d'instruction et des critères d'attribution. Surtout, nous attendons de voir le plus tôt possible vos orientations en matière de politique éducative, culturelle et sportive ainsi que vos plans d'actions pour 2016-2020. Si la révision des circuits d'instruction peut apporter plus de justice et d'efficacité, nous nous en réjouissons. En revanche, les critères d'attribution devront tenir compte de votre politique dans les domaines cités et c'est uniquement à ce moment-là que nous pourrions nous prononcer.

Nous voterons l'ensemble de ces subventions pour ne pas pénaliser le travail considérable réalisé par ces associations mais pour une meilleure prise de décision, à l'avenir, les données devront être plus précises.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je rappelle que l'on a maintenu la part subvention cantonale qu'on a héritée du Conseil général. Pour le reste, la part qui était celle de l'ancienne Communauté urbaine a été affectée par la même baisse de subvention que l'on a réalisée pour beaucoup d'associations ; il y a le même régime partout.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA.

N° 2015-0569 - éducation, culture, patrimoine et sport - Saint Fons - Lyon 5° - Lyon 6° - Vénissieux - Mions - Caluire et Cuire - Chassieu - Feyzin - Collèges publics - Etudes pré-opérationnelles et de programmation - Individualisations partielles d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0569. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons là une délibération qui permettra de lancer les études préalables à la réalisation de travaux dans 9 collèges de la Métropole pour un budget de 5,350 M€. Je vais me permettre tout de même de citer les collèges, c'est important : Alain à Saint Fons, Jean Moulin à Lyon 5°, Elsa Triolet à Vénissieux, Martin Luther King à Mions, Vendôme/annexe à Lyon 6°, Charles Sénard à Caluire et Cuire, Léonard de Vinci à Chassieu, Bellecombe à Lyon 6° et Frédéric Mistral à Feyzin.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier, l'intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant été retirée.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0580 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Métropole de Lyon - Période 2016 - 2024 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0580. Madame Laurent, vous avez la parole.

M. la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération présentée aujourd'hui est essentielle puisqu'elle concerne les personnes en situation de handicap. En effet, elle concerne la mise en application de la loi dite Handicap du 11 février 2015. L'ordonnance du 24 septembre 2014 met en demeure les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public de fournir et de déposer l'agenda d'accessibilité programmée et les collectivités territoriales y sont donc soumises. L'échéancier prévoit une programmation de trois périodes de trois ans. Ce sera donc chose faite pour la Métropole.

Le patrimoine concerné par cet agenda, pour la Métropole, comprend 320 ERP dont 73 collèges, 77 services de proximité, 17 unités d'hébergement de l'IDEF, deux parcs urbains que sont Parilly et Lacroix-Laval, les deux cimetières métropolitains, les 17 aires d'accueil des gens du voyage et les 17 déchèteries. D'autres bâtiments sont concernés comme le centre d'échanges de Lyon-Perrache, l'Hôtel de Métropole et le Centre de congrès. Le montant global des investissements est évalué à 31 M€.

C'est un travail qui a été fait en concertation avec les différentes associations de personnes en situation de handicap pour l'élaboration de cet agenda.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans la note d'orientation annexée au dossier :

Page de garde :

Il convient de remplacer "Juillet 2015" par "21 septembre 2015"

Chapitre 1 § 1.2, page 3 :

Il convient de :

- remplacer "Le patrimoine bâti de la Métropole comprend 322 Établissements recevant du public" par "Le patrimoine bâti de la Métropole comprend environ 350 Etablissements recevant du public "

- remplacer "une quinzaine d'établissements est conforme à la réglementation..... 6 collèges et 6 maisons du Rhône" par "une dizaine d'établissements..... 5 collèges et 3 maisons du Rhône"

- compléter "Les autres ERP, à savoir 337 doivent faire l'objet d'un AD'AP".

Chapitre 4, page 5 :

Il convient de :

- compléter "et arrêté du 27 avril 2015" à la suite de "l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 "

- remplacer "322 ERP" par "337 ERP".

Chapitre 7 §7.1, page 11 :

Il convient de remplacer "12 collèges sont accessibles ou le seront à l'issue.... " par "5 collèges sont accessibles et 6 le seront à l'issue.... "

Chapitre 7 §7.2, page 14 :

Il convient de remplacer "Sur les 77 lieux, 8 sites sont accessibles suites à des travaux..... " par

"Sur les 77 lieux, 3 sont accessibles... "

Chapitre 7 §7.3, page 17 :

Il convient de remplacer :

"Le site comprend 17 ERP, dont 2 sont accessibles, et 6 vont faire l'objet de travaux de rénovation lourde qui traiteront l'accessibilité, les 6 autres devraient faire l'objet de travaux d'adaptation" par

"Le site comprend 17 ERP, dont 2 sont accessibles, et 11 vont faire l'objet de travaux de rénovation lourde qui traiteront l'accessibilité, les 4 autres devraient faire l'objet de travaux d'adaptation".

Chapitre 8, page 24 :

Insertion d'un tableau "Eléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité" à la suite du tableau "Estimation financière de l'AD'AP".

Dans les tableaux joints à la note d'orientation précitée :**Tableau des collèges :**

- Les lignes en vert foncé (accessible) ont été supprimées, à l'exception du collège Georges Clemenceau à Lyon 7^e : travaux en 2016.
- Les adresses ont été ajoutées aux collèges.

Tableau des Services de proximité :

- Lignes grisées : remplacer la colonne remarque "Location. Nécessite adaptations à la charge du propriétaire" par "Location. Nécessite adaptations mineures".
- Les lignes en vert foncé Vénissieux "MDR Cachin", Lyon 6^e "MDR principale" et Bron "MDR secondaire Terraillon" ont été supprimées car ils sont déjà accessibles. Les autres lignes en vert foncé seront en travaux pour l'année 2016.

Tableau des Établissements singuliers :

- La ligne en vert foncé Musée des Confluences a été supprimée car il est accessible.
- Les lignes grisées ont été supprimées (Ecole Steiner, MJC Lyon 2 et Maison Borie) car ces sites ne sont pas concernés par l'AD'AP Métropole.

Tableau des ERP 5eme catégorie :

- Les lignes grisées (Maison rhodanienne de l'environnement et Maison des 4 vents) ont été supprimées car ces sites ne sont pas concernés par l'AD'AP Métropole.
- La ligne en vert foncé EDS à Lyon 4^e a été supprimée car le site est déjà accessible.

Tableau IDEF :

- Les lignes grisées ont été supprimées car ces sites ne sont pas concernés par l'AD'AP Métropole.
- Les lignes en vert foncé (AME1 et AME2) ont été supprimées car les bâtiments sont accessibles.

Tableau DSP :

- Les lignes grisées ont été supprimées car ces sites ne sont pas concernés par l'AD'AP Métropole.
- Les lignes en vert foncé ont été supprimées car les sites sont déjà accessibles.

Annexe

ELEMENTS DE SYNTHÈSE POUR LE CALENDRIER PREVISIONNEL
DE MISE EN ACCESSIBILITE

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	IOP
Période 1	Année 1		5	1		12	
	Année 2		2	5	2	18	
	Année 3	4	28	7	1	26	
Période 2		2	7	4	2	17	
Période 3		3	20	12	2	157	
		9	62	29	7	230	TOTAL 337

M. LE PRESIDENT : Un temps de parole pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

M. le Conseiller GACHET : Mes chers collègues, mon intervention sera courte.

Je voudrais tout d'abord souligner la qualité du travail qui a été accompli dans un temps contraint par les services et dans un cadre de concertation dont l'ensemble des acteurs se félicitent. Il nous reste maintenant à être très vigilants sur la mise en œuvre durant les neuf années, en particulier par le maintien des moyens qui seront nécessaires. De même, il faudra veiller à ce que les dérogations se limitent à ce qui a été acté durant le travail préparatoire.

Enfin, la question posée de l'accessibilité de certaines Maisons du Rhône -à ce propos, et par parenthèse, Maisons du Rhône que nous nommerons peut-être un jour les Maisons de l'action sociale, ce qui permettra d'afficher leur fonction plutôt que leur appartenance- nous donne l'occasion d'expérimenter peut-être in situ la mise en forme de nouvelles coopérations des services communaux et métropolitains. L'amélioration des conditions d'accueil dans ces services et lieux qui contribue à faciliter l'accès de toute personne au droit commun, c'est-à-dire au droit de tous, est un objectif affirmé ; nous nous devons d'en assurer l'effectivité. Il serait bon, en l'espèce, que notre objectif soit celui de raccourcir au maximum les délais de mise en conformité pour ces maisons.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie de notre Métropole doit être notre objectif commun. Cette inclusion passe d'abord par l'accessibilité physique à toutes nos activités.

Pour ce faire, la Métropole vote ce jour son Ad'AP pour ses 350 ERP, en respectant les délais fixés par la circulaire de septembre 2014. Il faut s'en féliciter, toutes les collectivités territoriales et tous les services publics ou privés ouverts au public n'en feront pas autant ! Et nous sommes dans les temps, alors que notre travail a été rendu plus complexe car nous venons de récupérer nombre d'ERP du Conseil général, en particulier les collèges. Nos services ont donc dû faire un gros effort de recensement, de bilan, d'apprentissage de nouveaux lieux et utilisations. Nous les en remercions ainsi que madame Murielle Laurent, Vice-Présidente déléguée au patrimoine bâti. La Métropole s'engage donc avec détermination et de façon précise pour réaliser l'accessibilité la plus totale d'ici 2024. Nous avons pris des compétences sociales nouvelles, nous devons les faire vivre aussi par notre Ad'AP.

Les associations de personnes en situation de handicap ont beaucoup regretté qu'au 1^{er} janvier 2015 -comme le prévoyait la loi de 2005 et, avant elle, celle de 1975- tout ne soit pas accessible en France. Je les comprends, nous les comprenons. Mais, face aux retards, l'Etat vient de cadrer comme jamais -et comme enfin- la mise en accessibilité de tous les ERP publics et privés par le biais des agendas d'accessibilité programmée. Nous sommes en train d'accomplir en France un saut quantitatif et qualitatif sur le sujet dont je me réjouis avec mon groupe et les associations finalement aussi ; elles reconnaissent que cette fois-ci, nous sommes sur la bonne voie et je sais qu'elles apprécient la volonté de notre collectivité et son Ad'AP.

Il faut souligner aussi au positif que les règles d'aménagement de l'accessibilité ont évolué, prenant mieux en compte tous les types de handicaps, ce qui entraîne que nombre d'ERP doivent subir des travaux complémentaires pour être aux nouvelles normes. Cela concerne par exemple la signalétique à améliorer pour les personnes handicapées mentales mais aussi les personnes illettrées, les touristes, etc. Il serait utile de faire un marché commun aux 59 Communes, si elles le veulent bien, de façon que nous utilisions tous une signalétique harmonisée sur le territoire, ce qui facilitera le repérage pour les personnes handicapées.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires apprécie aussi que la Métropole demande le moins de dérogations possible, réservées quand on ne pourra vraiment pas faire autrement et avec le souci d'assurer tout de même le service au public en le réorganisant. La Conseillère déléguée à la politique du handicap que je suis s'en félicite.

Il y aura donc un avant et un après septembre 2015 en matière d'accessibilité pour notre pays. La Métropole de Lyon y contribue et nous pouvons en être fiers. Tout ceci a un coût élevé bien sûr. Mais c'est le coût de l'égalité entre tous les habitants, de la liberté d'aller et de venir et de la fraternité qui s'incarne entre autres dans cet Ad'AP.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, tout d'abord, il nous faut féliciter les Conseillères métropolitaines ainsi que la Vice-Présidente des services techniques qui ont œuvré à la mise en place de cet échancier, en recensant et en hiérarchisant des travaux d'aménagement. La tâche n'a pas dû être facile car, si je comprends bien le dossier en annexe de cette délibération, seulement 15 établissements sur 322 sont totalement accessibles à ce jour et il a fallu tenir compte de la complexité de l'agencement de certains bâtiments, les contraintes des Architectes des Bâtiments de France et la possibilité de déplacer certains services en proximité de leur localisation actuelle. Saluons donc le pragmatisme technique qui a su structurer ce travail.

Mais, monsieur le Président, politiquement, pouvons-nous pour autant nous satisfaire de ce délai supplémentaire de neuf années décidé par le Gouvernement, au motif que les dispositions de la loi de 2005 n'ont pas été totalement respectées et que de nombreuses Communes n'ont pas été au rendez-vous alors qu'elles avaient dix ans pour le faire ? Pour mémoire, je rappelle à mes collègues Conseillers métropolitains que la première loi sur l'accessibilité date de 1975 ; celle-ci faisait une obligation nationale. Quarante ans déjà ! Quarante ans que nos concitoyens, nos voisins, nos parents porteurs d'un handicap attendent que les politiques que nous sommes leur donnent enfin le simple exercice des plus élémentaires des droits, celui de pouvoir se déplacer librement dans sa cité et d'accéder à tous les bâtiments publics. Oui, monsieur le Président, quarante ans c'est long et attendre encore neuf années ce n'est pas convenable. Au-delà de la question du handicap, c'est aussi la question de la nécessaire adaptation de nos cités au vieillissement qui se pose.

Malheureusement, nous nous apercevons que les décisions que nous avons tardé à prendre dans les années passées pour mettre en œuvre les ambitions affichées pèsent lourd aujourd'hui dans les dépenses que nous devons engager pour achever les transformations nécessaires aux citoyens de demain, et ce dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat.

Nous allons donc investir 31 M€ pour rendre accessibles nos bâtiments. Je ne reviendrai pas sur ce chiffre qui me paraît un peu faible comparativement au budget des neuf années à venir mais je note que, dans ce mandat, uniquement 11 M€ seront dépensés et 20 M€ devront être dépensés lors du prochain mandat. Lors de la commission finances, à la question de savoir quelle garantie avons-nous pour que ces 20 M€ soient vraiment dépensés, la réponse n'a pas été très claire. J'ai cru comprendre que nous ne pouvions pas aujourd'hui nous engager au-delà de 2020.

Aussi, monsieur le Président, pour que tous les humains de la Métropole soient bien intégrés dans notre urbain, nous vous demanderons deux choses :

- que le processus de mise en conformité des ERP soit accéléré pour que nous puissions aujourd'hui traiter un maximum de situations complexes et ne pas les renvoyer à un avenir incertain,
- de nous garantir que l'ensemble de ce projet sera bien mené à son terme, même dans le prochain mandat, si d'aventure nos concitoyens désiraient confier les rênes de la Métropole à d'autres forces politiques.

Bien entendu, parce que pour nous il est politiquement important d'avancer et d'inscrire la Métropole dans une dynamique vertueuse et responsable vis-à-vis de nos concitoyens les plus faibles, Europe Ecologie-Les Verts votera favorablement cette délibération. Il s'agit d'un engagement fort que nous devons adresser à celles et ceux qui attendent depuis de nombreuses années de jouir des mêmes droits que n'importe quel citoyen, à savoir la liberté d'aller et venir.

Une Métropole comme la nôtre a les moyens de cette ambition, des équipes compétentes et qualifiées ne pouvant faire mieux.

Merci de votre attention, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous permet de mettre en œuvre l'agenda d'accessibilité programmée de la Métropole.

Dans un premier temps, je souhaite dire -comme il a été évoqué par un certain nombre de mes collègues- qu'il s'agit d'un travail très important effectué en un laps de temps assez réduit. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015,

notre collectivité est propriétaire de plus de 300 établissements recevant du public, 350 pour être exacte, saut patrimonial important notamment à travers les collèges ou les services de proximité comme les Maisons du Rhône. Bien évidemment, l'ensemble de ce patrimoine fait partie de cet agenda d'accessibilité programmée et un certain nombre ou un nombre certain des bâtiments que je viens de citer doivent faire l'objet de cette programmation pluriannuelle d'investissement spécifique qu'est l'Ad'AP.

Plus de 31 M€ seront nécessaires pour que nous puissions garantir l'accessibilité à tous de notre patrimoine. Et c'est un engagement sur l'ensemble de la durée de cet Ad'AP puisque nous devons le déclarer à l'Etat qui suivra et contrôlera notre exercice en la matière.

Je tenais également à souligner que cette programmation a fait l'objet de plusieurs temps de travail, en termes de transversalité des délégations mais surtout qu'elle s'est faite en concertation avec les associations représentant les personnes en situation de handicap. Ainsi, chaque étape de ce processus, comme la présentation du patrimoine, la méthodologie de travail, la stratégie de l'agenda et de son calendrier ont fait l'objet d'une des trois réunions que nous avons tenues.

Il s'agira maintenant pour la future commission métropolitaine d'accessibilité de poursuivre ce travail à travers notamment le suivi de la mise en œuvre de cet agenda d'accessibilité programmé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0587 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0587. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ROUSSEAU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la loi du 12 mars 2012 a mis en œuvre le protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans la fonction publique. Elle a permis la résorption de l'emploi précaire, en permettant des intégrations sans concours dans la fonction publique. Pouvaient y prétendre des agents en CDD ou CDI à la date du 31 mars 2011 et qui, pour l'essentiel, disposaient d'au moins quatre ans d'emploi dans la collectivité au cours des six dernières années.

Le Département comme la Communauté urbaine ont mis en œuvre ce dispositif par l'adoption de plans pluriannuels d'accès à l'emploi titulaire. Le plan départemental a été totalement achevé ; le dernier agent concerné verra sa situation réglée en 2015. Parmi les agents concernés à la Communauté urbaine, quatre d'entre eux n'ont pas validé la sélection professionnelle organisée par le Centre de gestion de la fonction publique, trois ont échoué et un ne s'est pas présenté, pour 37 candidatures représentées.

La présente délibération vise à permettre à ces agents de repasser ces sélections en 2015, si nécessaire en 2016.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Du coup, elle est annulée, c'était celle-ci tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets aux voix ce rapport.

Adopté, M Casola (groupe Front national) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU

N° 2015-0656 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Université - Création d'un service commun sur l'université - Convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0656. Monsieur Lebuhotel vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport concernant la création d'un service commun sur l'université.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers, le GRAM approuve la création d'un service commun sur l'université à l'échelle de la Métropole de Lyon qui permettra de déployer le schéma de développement universitaire.

Si nous considérons ensemble que l'université est un acteur majeur de l'innovation et du développement de notre territoire, il est indispensable de nous donner l'ambition et les moyens d'une stratégie métropolitaine au service de l'université et de la vie étudiante. La convention qu'il nous est demandé d'approuver aujourd'hui clarifie aussi les compétences entre la Métropole et la Ville de Lyon. Il est vrai que, jusqu'à présent, la Ville de Lyon assurait des missions au service de tous les étudiants de l'agglomération sans exclusivité lyonnaise ; la mutualisation des frais nous paraît donc normale.

Quelques remarques pour aller plus loin : les élus du groupe GRAM souhaitent que cette délibération soit une première étape et que nous puissions approuver prochainement pareille convention entre notre Métropole et les Villes de Bron, Villeurbanne et Ecully notamment, villes fortement concernées par la présence des campus. Pour nous, une stratégie métropolitaine au service de l'université et de la vie étudiante suppose cette dynamique collective et inclusive et ne peut en rester à l'articulation entre la seule Ville de Lyon et la Métropole. Nous le pensons d'autant plus au regard du désormais habituel et attendu classement des villes favorables aux étudiants, publié à chaque rentrée par le magazine *L'Étudiant* : une fois encore, Lyon -mais il faut lire "le territoire métropolitain"- recule dans cette notation des villes où il fait bon vivre quand on est étudiant.

Si l'on suit ce classement, nous devons produire un véritable effort en matière d'accès au logement -et on en reparlera dans le cadre du contrat Etat-Région-, effort également en matière de transports. Notre collectivité en a conscience puisque, si l'on reprend le texte de la délibération que nous votons ce soir, la deuxième finalité de ce service commun est la meilleure insertion des campus dans la cité avec des actions en termes d'aménagement, de mobilité et de logements étudiants.

Les élus du GRAM estiment que notre mobilisation doit être sans faille, tant sur les réserves foncières que sur l'aide à la pierre, pour accompagner le CROUS et les bailleurs sociaux qui s'engagent de plus en plus dans la production de logements accessibles aux étudiants. En matière de transports -et nous l'avons déjà dit dans cette enceinte-, il est indispensable de revoir avec le SYTRAL le coût de l'abonnement étudiant trop élevé ainsi que les conditions d'acheminement vers les campus ; sur ce dernier point, nous pensons notamment à la ligne de tramway T2 dont les problèmes de saturation ne sont pas réglés à ce jour.

Enfin -et ce sera notre dernière remarque-, la troisième finalité de notre service commun sur l'université étant l'amélioration et l'intégration des étudiants dans la cité, il nous semble important de bâtir un dispositif d'aide aux projets étudiants à l'échelle de la métropole. Dans le cadre de son plan marges de manœuvre, la Ville de Lyon a supprimé il y a quelques mois le dispositif PRODIJ, soit un poste d'attaché territorial dédié à la jeunesse et une enveloppe annuelle de 100 000 € dédiée jusqu'alors au soutien des projets. 80 % de ces projets étaient des projets étudiants ; il nous semble donc important de se reposer la question de ce type de dispositif et à se la reposer cette fois à l'échelle de la Métropole, dans le cadre de notre nouveau service commun.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe UDI.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, nous en sommes tous convaincus sur ces bancs, l'enseignement supérieur est une carte maîtresse de notre Métropole pour la formation des jeunes, l'attractivité de notre territoire et aussi son développement économique.

Nous nous réjouissons donc de la création d'un service commun couvrant l'ensemble des interventions de nos collectivités, Lyon et Métropole de Lyon. Cette unicité d'intervenants permettra une plus grande efficacité. Attention toutefois -comme cela a été rappelé- à bien intégrer dans ce nouveau fonctionnement les autres Communes accueillant des universités ou des écoles ; je pense notamment à Villeurbanne, Bron ou Ecully. Nous avançons enfin dans le sens de la mutualisation, on en rêvait ; bravo ! Même si les débuts sont très modestes -seulement cinq agents sont concernés-, on est dans la bonne voie.

Depuis des années, je vous demande, au nom des élus UDI, d'avancer sur la voie de la mutualisation entre la Ville centre notamment et la Métropole mais entre les Communes et la Métropole plus généralement. En janvier de cette année, lors du débat sur le budget de la Métropole, je vous suggérais une fois encore de mettre en place des outils de mutualisation en citant notamment le service commun.

En effet, la mutualisation est une des solutions pour que les deniers publics soient à la fois plus efficaces et plus économes. C'est une alternative à la fuite en avant des hausses d'impôts. Au-delà, en utilisant le cadre du service commun, il devrait être possible de négocier avec l'Etat une réévaluation de la dotation globale de fonctionnement intercommunale. En effet, il semble que le Gouvernement veut remplacer, pour les calculs de la DGF intercommunale, le CIF (coefficient d'intégration fiscale) par un coefficient de mutualisation. Nous devrions y voir plus clair -je suppose- lors de la prochaine loi de finances. Si tel est le cas, il conviendra, pour bénéficier pleinement du dispositif, que les agents intègrent à court terme les effectifs de la Métropole, la Commune d'origine devant reverser à la Métropole la masse salariale des agents concernés.

Monsieur le Président, nous vous demandons qu'un bilan de fonctionnement de ce service commun soit dressé à l'automne 2016 afin d'étudier la pertinence du développement à court terme de cet outil au sein de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère BURILLON : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui traduit l'ambition partagée par la Ville de Lyon et notre Métropole de redéfinir les modalités de mise en œuvre de leur politique de soutien en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En effet, les deux collectivités s'engagent depuis longtemps aux côtés des acteurs de l'université par le biais d'actions diverses. La Ville de Lyon a principalement développé une mission d'accueil et d'intégration des étudiants avec la Maison des étudiants mais aussi avec le soutien d'un certain nombre d'événements ou d'associations. Pour sa part, la Communauté urbaine œuvrait pour permettre à l'université de s'affirmer comme acteur majeur de l'innovation et de développement de son territoire. Mais, bien que coordonnées et complémentaires, ces actions sont conduites séparément avec des moyens propres, chaque collectivité restant dans son domaine de compétences.

Aujourd'hui, un nouveau cap est en passe d'être franchi avec la création d'un service commun sur l'université. Nous tenons à saluer cette initiative qui va dans le bon sens en mettant en commun les moyens et les ressources que chacune des deux collectivités allouent respectivement à leurs missions. Nous pouvons nous attendre à de nombreux effets positifs.

Premièrement, en matière d'efficience de la gestion publique, dans un contexte particulièrement contraint pour nos finances, il est essentiel de se montrer imaginatif. La mutualisation proposée s'inscrit clairement dans l'objectif d'une meilleure organisation des services et d'une optimisation des moyens de l'action publique. Encourager ce genre de dispositif et travailler à leur mise en œuvre dans d'autres domaines et champs de compétences doit aujourd'hui constituer une priorité de notre action. Cela concerne autant les relations entre la Métropole et ses Communes qu'entre les Communes elles-mêmes. Le pacte de cohérence qui sera adopté avant la fin de cette année nous offre l'opportunité de définir une organisation métropolitaine innovante en la matière.

Un autre objectif à atteindre est une meilleure lisibilité et cohérence de notre politique au service du développement universitaire et de la vie étudiante. Le service commun sur l'université sera rattaché à la Métropole de Lyon. Cela nous donnera les moyens de mettre en œuvre une action intégrée s'appuyant sur notre schéma de développement universitaire. Une telle approche est en cohérence avec une dimension métropolitaine de la politique en faveur de l'université.

Il faudra bien sûr porter une attention particulière à la vie étudiante. Les étudiants -je pense particulièrement aux nouveaux arrivants et aux étrangers- sont, en effet, demandeurs de services, d'informations et d'accompagnement pour faciliter leur intégration. Les questions de logement, de transport ou encore de santé sont structurantes. Cela concerne également la mobilité internationale, l'emploi et tout ce qui touche à la vie culturelle, sportive et associative. Ces actions en faveur de la vie étudiante doivent faire l'objet d'une harmonisation à l'échelle de la Métropole afin d'offrir à tous les étudiants le même niveau de service.

Les efforts que nous déploierons dans ce domaine contribueront aussi à renforcer l'attractivité de nos universités.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération engage la première action de réorganisation de compétences entre la Métropole et l'une des Communes qui la composent. Nous nous situons là dans la droite ligne des attendus du pacte de cohérence métropolitain qui est en cours de finalisation.

Dans le projet de pacte présenté, il est indiqué qu'il doit permettre de mettre en œuvre des politiques publiques métropolitaines plus efficaces, en recherchant les meilleures complémentarités entre Métropole et Communes, de faciliter la mutualisation et le partage des moyens et des expertises pour développer les synergies et accélérer le développement des coopérations et d'expérimenter l'exercice articulé de certaines actions.

La création d'un service commun sur l'université entre la Métropole et la Ville de Lyon répond à ces différentes ambitions.

Les universités et grandes écoles de la Métropole qui constituent la COMUE sont réparties sur plusieurs Communes. Quatre portent des campus importants et certaines ont développé un service municipal ad'hoc.

Ainsi, la Ville de Lyon mène une politique communale mais avec un impact métropolitain, notamment à travers ses actions d'accueil et d'intégration des étudiants et aussi de valorisation de la recherche et des formations supérieures, sans se limiter aux étudiants ou aux universités situés sur son seul territoire. Son service université-recherche, composé de cinq agents, est dédié aux étudiants et répond à deux missions : une mission d'accueil et d'intégration, notamment avec une Maison des étudiants et une mission de valorisation des acteurs universitaires par l'organisation, par exemple, du Forum des initiatives étudiantes, le Prix du jeune chercheur ou le soutien à l'organisation de colloques et séminaires.

D'un autre côté, la Métropole, héritière de la Communauté urbaine de Lyon, a développé depuis de nombreuses années un investissement fort auprès des acteurs du monde universitaire et de la recherche. Le pôle université-recherche fait d'ailleurs figure de priorité pour les investissements publics dans le contrat métropolitain 2016-2020, déclinaison locale du CPER.

L'attractivité internationale de l'université est en effet un enjeu de développement majeur pour notre Métropole. J'ai lu, il y a peu, les résultats d'une étude d'un cabinet britannique sur la valeur ajoutée de trois universités de recherche françaises. Cette étude montre que chaque euro ajouté au budget de ces trois universités génère une valeur ajoutée de 3,96 € pour l'économie européenne, de 3,81 € pour l'économie française ; chaque emploi directement créé par ces trois universités génère aussi près de 3,2 emplois dans l'économie française. On voit bien que l'effet levier est considérable. Ces seuls chiffres démontrent que le financement des universités de recherche a un effet d'entraînement majeur pour notre économie et pour l'emploi de notre pays. Une recherche de pointe et un capital humain de très haut niveau, une formation de qualité, des pôles universitaires d'excellence constituent autant d'atouts nécessaires pour permettre à notre Métropole de rayonner, d'attirer, de se développer et de tenir ainsi son rang européen.

Très concrètement, et à notre échelle métropolitaine, le schéma de développement universitaire mis en place dès 2010 a constitué un cadre stratégique d'actions et de coordination grâce auquel les services université de la Ville de Lyon et de la Métropole ont mené des projets ensemble. L'idée d'un rapprochement plus fort afin d'optimiser les ressources et de renforcer l'impact des politiques des deux collectivités est ainsi apparue.

Cette mise en commun va nous permettre de mener une politique commune à l'échelle la plus pertinente pour l'ensemble des acteurs concernés. Actuellement, la dispersion des sites universitaires dans toute l'agglomération atténue leur visibilité. De même, la multiplicité des acteurs territoriaux peut affaiblir la pertinence de leurs actions et demande des temps de coordination importants. Les étudiants vivent la Métropole comme leur bassin de vie sans s'arrêter aux limites géographiques des communes.

Cette mise en commun va nous permettre de mener une politique commune plus lisible pour tous. La réunion des deux services va permettre de communiquer de manière plus cohérente, de donner une unité de sens aux différentes actions communes, de réunir les professionnels en une même équipe et de travailler, au sein de la Métropole, les compétences transversales, en proximité avec les autres services impliqués -et les autres services en ont parlé-, les services qui s'occupent d'économie, d'attractivité, d'urbanisme, de logement, d'aménagement et de transports.

Enfin, cette mise en commun va nous permettre de mener une politique commune plus efficace au service des habitants et notamment de tous nos étudiants, grâce à la mise en commun de moyens financiers, humains et un gain de temps de coordination, grâce à une rationalisation en fusionnant deux équipes et un redéploiement de l'action sur toutes les communes de la Métropole. Il s'agit-là d'une évolution essentielle dans l'exercice de nos compétences qui s'adapte ainsi à la réalité du territoire et au vécu des habitants.

Les étudiants ont besoin d'être accueillis, intégrés, qu'ils habitent Lyon ou Villeurbanne, qu'ils étudient à Bron ou à Ecully. D'ailleurs, les 19 structures formant la Communauté d'universités et établissements (COMUE) travaillent à un échelon supra-communal. Cette évolution renforce les moyens d'action de la Métropole, tout en respectant la COMUE de Lyon qui fera partie du comité de pilotage du service commun et participera donc à la définition des axes stratégiques et des actions de ce dernier.

Mais, pour être les plus efficaces possibles, nous avons besoin de tous les acteurs, des universités comme des Communes. Je ne doute donc pas, mes chers collègues, que ce sujet essentiel des universités trouvera toute sa place dans les futurs contrats passés entre Métropole et Communes et que nous saurons ensemble organiser notre territoire pour un service amélioré à destination de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2015-0657 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes - Période 2010-2016 - Avenant n° 2 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2015-0658 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Contrat métropolitain 2016-2020 - Déclinaison du 6^{ème} contrat de plan Etat-Région (CPEP) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0657 et 2015-0658. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je présenterai ensemble les deux rapports numéros 2015-0657 et 2015-0658.

La convention de fonctions d'agglomération et de centralité, dite CFAC, s'achèvera en octobre 2016 et il était nécessaire que soit signé un avenant pour ajuster les orientations de la convention et inscrire le nouveau projet dans le cadre des axes définis dans la convention initiale. Cela concerne le premier rapport qui a reçu un avis favorable de la commission.

Le second rapport a trait au contrat de métropolitain qui ira jusqu'en 2020 pour une somme d'environ 52 M€. Ce contrat métropolitain est signé aussi par l'Etat et engage la Métropole de Lyon sur le financement des volets mobilité et enseignement supérieur prévu au CPER signé le 11 mai 2015 entre l'Etat et la Région. Pour mémoire, le CPER 2015-2020 mobilise près de 640 M€ dont 189 M€ financés par la Région, 221 M€ par l'Etat et 145 M€ par la Métropole, soit en matière de mobilité, projet ferroviaire : 421 M€, mobilité route : 21,7 M€ et enseignement supérieur recherche et innovation à hauteur de 198,5 M€.

En outre, le dossier numéro 2015-0658 a fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans la section "**II - Autres dispositifs contractuels**" de l'exposé des motifs

- Au paragraphe **Axe 1 - Le défi de la mobilité durable** :

* remplacer :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
23,85 M€	9,20 M€	9,20 M€	2,40 M€

par :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
23,85 M€	10,85 M€	9,20 M€	2,40 M€

* remplacer :

"Le projet d'une ligne de bus à haut niveau de service reliant le terminus de T3 aux agglomérations de Pont de Chéruy et Crémieu doit faire l'objet d'une étude pré-opérationnelle. Le coût serait de 0,3 M€ sur lequel la Région participerait à hauteur de 100 000 €. Compte tenu du périmètre de cette opération (qui concerne le territoire de la Communauté de Communes de l'est lyonnais et est couvert par le versement transport), il est proposé de solliciter la participation du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) au financement de l'opération."

par :

"Le projet d'une ligne de bus à haut niveau de service reliant le terminus de T3 aux agglomérations de Pont de Chéruy et Meyzieu doit faire l'objet d'une étude pré-opérationnelle. Le coût serait de 0,3 M€ sur lequel la Région et la Métropole de Lyon participeraient à hauteur de 100 000 € chacune."

- Au paragraphe **Axe 2 - Le défi métropolitain - dynamisme économique et savoirs**

* remplacer :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
95,39 M€	22,01 M€	24,66 M€	28,16 M€

par :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
95,39 M€	35,17 M€	30,90 M€	28,16 M€

- Au paragraphe **Axe 3 - Le défi de la solidarité**

* remplacer :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
18,84 M€	8,8 M€	8,8 M€	1,20 M€

par :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
18,84 M€	8 M€	8,8 M€	1,20 M€

Au paragraphe Axe 4 - Le défi environnemental

* remplacer :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
10,08 M€	3,38 M€	3,38 M€	1 M€

par :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
10,08 M€	5,6 M€	3,38 M€	1 M€

Ce rapport a également reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Avant de donner la parole aux différents groupes, je voudrais attirer l'attention sur l'importance de ces deux rapports.

Tout à l'heure, nous avons une intervention et nous discutons de quelque 100 000 €. Ici, nous discutons sur le projet CFAC, de l'apport de la Région à la Métropole de 24,7 M€ ; pour le contrat métropolitain de 52 M€. Chacun comprend bien que si, pour une raison quelconque, nous ne pouvons pas avoir les sommes qui sont aujourd'hui impliquées -je vais dire à quoi elles sont consacrées-, ce serait un pan complet de la politique métropolitaine qui serait remis en question.

Donc, tout à l'heure, monsieur Bérat a attiré mon attention sur le fait de pouvoir avoir des rapports avec la Région qui puissent permettre de faire avancer l'intérêt général. Nous y sommes précisément sur ce dossier. Il y a ce soir une délibération de la Métropole et, en octobre, il y aura une délibération de la Région et donc j'attire l'attention de chacune et de chacun et j'en appelle au sens de la responsabilité.

Je vais un peu détailler le rapport concernant le CFAC.

Donc 24,7 M€, c'est d'abord la rénovation énergétique du logement social, 5 M€ apportés par la Région sur un programme de 17 M€ pour les bailleurs sociaux. Chacun comprend bien que si, effectivement, on n'avait pas cette somme, cela deviendrait un peu plus compliqué.

C'est ensuite le projet d'aménagement des gares, un programme de 11,4 M€ dont 3,5 M€ financés par la Région ; c'est Rillieux, Sathonay, Givors, Vénissieux, Perrache.

C'est ensuite, pour le numérique, la halle Girard à hauteur de 3,2 M€ pour la Région.

C'est la Cité internationale de la Gastronomie avec un financement de 1 M€ prévu au CFAC et 1 M€ prévu au contrat métropolitain.

C'est le développement de la Cité internationale scolaire. Chacun comprend bien aujourd'hui qu'elle est l'importance de pouvoir la développer et chacun a entendu parler du fait que beaucoup de celles et ceux qui voudraient pouvoir mettre leurs enfants à la Cité internationale ne peuvent pas par le manque de places, y compris d'ailleurs un certain nombre de cadres qui arrivent à Lyon, qui sont étrangers et qui contribuent évidemment de manière importante au rayonnement de notre agglomération et qui ne peuvent pas venir.

C'est ensuite un projet pour la création par la CCI et la CGPME et le MEDEF d'une école supérieure de technologie et des affaires sur le campus d'Ecully.

C'est le nouveau projet de halte fluviale, quai Fillon, pour pouvoir accueillir les paquebots de croisières fluviales sur un projet de 800 000 € dont 300 000 € de la part de la Région.

C'est ensuite le volet "contrat métropolitain". C'est le prolongement des programmes d'aménagement des gares ; (Albigny, Quincieux, La Tour de Salvagny, Saint Germain au Mont d'Or, Vernaison) pour 3 M€ sur 6 M€ financés par la Région.

C'est le projet de passerelle modes doux sur le pont de La Mulatière. L'Etat s'est retiré. Aujourd'hui, nous ne finançons qu'avec la Région. Si demain nous n'avions plus la Région, il est clair que nous n'allons pas prendre tout seul cette réalisation-là.

C'est ViaRhôna ; c'est l'aménagement du tronçon de 25 kilomètres de l'itinéraire cyclable Léman-Méditerranée allant des berges du Rhône à Givors, traversant la vallée de la Chimie. C'est 4,4 M€ de la part de la Région.

C'est un nouvel appontement du quai Leclerc pour 1,75 M€. C'est l'appui au développement économique pour 15 M€ de la part de la Région sur les 42 M€ qui sont inscrits au CPER.

C'est ensuite les financements de trois pôles entrepreneuriaux à la Duchère, à Neuville sur Saône et à Givors : 3,6 M€ sur les 15 M€ du programme.

C'est ensuite les nouvelles technologies numériques avec une série de projets financés.

C'est le financement de quatre maisons de santé pluri-professionnelles à la fois aux Buers à Villeurbanne, à Vénissieux, à Saint Priest, à Mermoz - Etats-Unis.

Donc voilà, tout ceci est évidemment fondamental-et je n'en n'ai cité que quelques projets-. Si demain, pour une raison quelconque, ces deux délibérations n'étaient pas adoptées, alors je dirais que ce serait un grave recul pour la Métropole de Lyon.

Je donne maintenant la parole à chacun. Le groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le contrat de plan soumis à notre agglomération confirme, dans le paysage institutionnel mouvant, la Région comme la collectivité où se pensent et se dessinent l'articulation, les liens, la complémentarité entre les territoires. Articulation, liens, complémentarité entre les territoires, une manière de penser et de travailler qui nous semble plus féconde, plus fructueuse que la mise en compétition et en concurrence des territoires entre eux.

On le voit, un contrat de plan est un outil qui traduit une véritable vision politique en matière d'aménagement du territoire. La Métropole, née le 1^{er} janvier 2015 et désormais collectivité de plein exercice, est associée de plein droit à l'élaboration du contrat de plan Etat-Région pour la partie qui concerne son territoire. Quatre axes se détachent -vous les avez rappelés, monsieur le Président-, quatre axes avec lesquels le GRAM ne peut qu'être d'accord : le défi de la mobilité durable d'abord, le défi du développement économique et des savoirs, le défi de la solidarité pour développer une agglomération accueillante, enfin, le défi environnemental. Nous approuverons donc le contrat de plan qui est soumis à notre approbation ce soir.

Je ne pense pas -je reviens sur votre exemple des 100 000 €- qu'il soit opportun d'associer grand cadre d'actions et actions complémentaires. D'ailleurs, cette délibération n'hésite pas elle-même à illustrer les axes par quelques focus, focus que nous avons repris d'ailleurs car ils nous semblent pertinents.

Ainsi, en matière de mobilité, nous retenons particulièrement l'accent mis sur l'intermodalité qui, à notre sens, est un des leviers forts pour promouvoir d'autres modes que les véhicules particuliers. En matière de développement de savoirs, si nous retenions une action, ce serait notamment la constitution du réseau métropolitain de lecture publique autour des 39 bibliothèques municipales présentes sur le territoire métropolitain. Sur le volet de la solidarité, nous approuvons la priorité mise à la rénovation énergétique de l'habitat social car, au-delà des loyers, nous savons bien que ce qui pèse lourdement sur les ménages aujourd'hui ce sont les charges, et notamment les charges en matière d'énergie. Enfin, nous saluons la volonté d'installer quatre maisons de santé pluri-professionnelles sur notre territoire et nous souhaitons que cette expérimentation puisse ensuite s'étendre plus largement.

Voilà, pour ces raisons, le GRAM votera favorablement ce plan Etat-Région.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, ce contrat de plan Etat-Région, signé en mai dernier, intéresse fortement notre Métropole qui est directement concernée par nombre de projets structurants pour l'avenir, et qui les finance pour partie ; ce serait d'ailleurs plus juste de parler de contrat de plan Etat-Région-Collectivités territoriales.

Contrairement à que l'on entend trop souvent dire sur les relations difficiles entre la Région et notre Métropole, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires apprécie que le CPER montre le résultat d'un vrai dialogue et d'une coopération active entre les deux collectivités. Il faudra les prolonger : cela profite directement aux habitants dans leur vie quotidienne quand on parle, par exemple, transports ou emploi, et dans leur vie future quand on parle, par exemple, formation professionnelle ou recherche.

Notre groupe regrette cependant que la contribution de l'Etat se réduise de contrat en contrat et s'inquiète en plus de la solidité des engagements de l'Etat, notamment sur le volet transport, au vu des expériences précédentes, ce contrat n'étant pas un engagement juridique solide pour l'Etat.

Dans ses regrets, notre groupe remarque aussi avec incompréhension que les crédits consacrés à l'emploi dans le CPER sont en forte diminution (35 M€ seulement, c'est-à-dire 100 M€ de moins que le précédent) alors que ce problème fondamental pour la population et notre économie reste entier et s'aggrave. Impossible d'en dire plus sur les conséquences pour notre agglomération car les chiffres sont difficiles à sérier, confus et variables dans leur présentation d'un CPER à l'autre. Nous espérons que toute la politique économique que nous déclinons sur la Métropole autour de l'innovation, l'usine du futur, la recherche, l'attractivité du territoire contribue et contribuera à la création d'emplois et à l'installation d'entreprises et à l'insertion. Nous savons que c'est une belle obsession de notre Président et une belle responsabilité de notre Premier Vice-Président, et nous les encourageons sur ce chemin.

Concernant le ferroviaire, nous approuvons la priorité donnée au train. La mise à niveau du nœud lyonnais absorbe la majorité des financements, ce qui est juste au vu de l'importance de ce point de passage pour toute la France et l'Europe. Mais, comme le CESER, nous regrettons que, compte tenu des enjeux, cela ne reste pas de la seule responsabilité de l'Etat et de SNCF Rail, avec un soutien renforcé de l'Union européenne. La Région, qui se voit ainsi contrainte à financer cette énorme infrastructure, peut d'autant moins contribuer à la maintenance de lignes où circulent ses TER, ce qui est très dommageable. Du coup, nous déplorons le manque de moyens disponibles alloués à la ligne voyageurs Sathonay-Trévoux pour laquelle seules des études sont prévues ainsi que l'absence d'investissement sur le tram-train de l'ouest lyonnais alors que les routes et les voies existantes sont saturées.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, les projets sont nombreux, variés et vraiment intéressants. Mais nous alertons une nouvelle fois sur le fait que les sciences humaines et sociales ont, comme d'habitude, la portion congrue, ou sont même passées sous silence. Il est tout à fait légitime de lier le renforcement de la recherche universitaire avec nos politiques économiques qui s'incarnent, entre autres, dans les pôles de compétitivité. Mais le groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite souligner le fait que les sciences sociales et humaines sont tout aussi stratégiques que les sciences dites "dures". Elles ne sont pas un supplément d'âme. Elles représentent 60 % des étudiants sur la Métropole et sont très importantes pour la compréhension de notre territoire, de nos évolutions sociales et pour le vivre ensemble. Elles participent d'ailleurs largement, elles aussi, au rayonnement international de l'université lyonnaise. Nous avons besoin de géographes, d'historiens, de sociologues, de politologues qui aident les responsables politiques que nous sommes à penser et à faire des choix.

Nous apprécions aussi le soutien aux maisons de santé ou à la politique de la ville où le CPER est encore engagé mais, avec la fin de la compétence générale de la Région avec la loi NOTRe, nous craignons un revirement sur ces sujets.

Pour finir, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires note avec intérêt que l'égalité et la mixité femmes-hommes est un axe à part entière -et non une annexe- du plan qui mobilise 15 M€. Mais, dans notre délibération de ce jour, pas un mot sur le sujet. Il nous faudra donc avancer sur cet aspect.

Pour conclure, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires espère vivement que la future Région Auvergne-Rhône-Alpes aura à cœur de prolonger et approfondir le travail engagé avec notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole poursuit actuellement son développement pour devenir une véritable collectivité, une collectivité qui existe pour servir les citoyens, une collectivité qui existe aux côtés de ses partenaires institutionnels.

La déclinaison du sixième contrat de plan Etat-Région traduit la volonté de poursuivre le partenariat avec la Région dans l'objectif de valoriser l'aménagement du territoire. La signature du contrat métropolitain 2016-2020 illustre cette territorialisation en portant des projets métropolitains d'intérêt régional et/ou national qui sont néanmoins en légère baisse.

Le groupe PRG regrette la baisse des crédits venant de l'Etat, comme nous regrettons chaque baisse de dotation qui impose aux collectivités de faire des choix plus contraignants pour leur territoire et les habitants alors que ces mêmes collectivités locales portent 70 % des investissements publics au sein du pays.

Nous avons toujours félicité toute politique se dirigeant vers une gestion pérenne de nos finances publiques ainsi que les dépenses raisonnées et bien fléchées. Nous insistons néanmoins sur la nécessité de permettre aux collectivités d'investir dans des travaux publics d'infrastructures et de réseaux, permettant à la fois l'exercice des services publics, les prestations aux habitants et le développement économique de nos territoires. Nous insistons d'autant plus que le contrat métropolitain, monsieur le Président, permet une ventilation cohérente de l'argent public.

Les quatre axes, à savoir le défi de la mobilité durable, celui du dynamisme économique et des savoirs, de la solidarité et, enfin, le défi environnemental répondent aux besoins de notre Métropole et la répartition des montants leur permet d'être équilibrés.

Ces projets répondent à un réel besoin de notre Métropole. C'est le cas, par exemple, de l'aménagement de parcs-relais sur la partie nord et sud du territoire, permettant un report modal au profit des transports en commun. C'est un projet fléché sous l'axe 1 de la mobilité durable et qui permettra à tous de se déplacer et d'inciter à se déplacer autrement. Il illustre parfaitement les objectifs des quatre axes qui font l'objet de cette délibération. Les parcs-relais, outre l'intérêt métropolitain qu'ils revêtent, répondent également à un besoin en direction des habitants des territoires limitrophes, d'où l'importance de contrats comme le CPER qui répond à un souci constant de n'oublier aucun territoire.

Ce sont donc des choix ciblés et cohérents, avec lesquels nous sommes, en grande partie, en accord et qui nous sont proposés dans ce projet de délibération. Nous espérons que cela nous permettra, à l'avenir, comme ce fut le cas sur la période précédente, de décliner des projets avec force et d'obtenir un taux de réalisation proche de 100 %.

Enfin, nous tenions à ajouter qu'il est satisfaisant de voir perdurer des partenariats entre les collectivités et l'Etat. La réforme territoriale a pu susciter des inquiétudes mais nous voyons que les collectivités sont très à même et capables de porter des projets pérennes qui servent l'intérêt général.

Le groupe PRG votera, de ce fait, en faveur de cette délibération qui nous paraît mettre en exergue des projets d'utilité publique tout en clarifiant les compétences de chacun.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, le CPER a été signé le 11 mai 2015. Je suis donc un peu étonné que ce contrat métropolitain n'arrive qu'aujourd'hui en débat à la Métropole, alors que nous sommes en pleine campagne électorale ; si j'ose dire, "la ficelle est un peu grosse !".

Revenons sur le fond : dans ce contrat métropolitain, nous avons beaucoup de projets qui sont importants pour notre Métropole et nous nous en réjouissons. Par contre, nous sommes étonnés par certaines positions dogmatiques de la Région, positions peut-être imposées pour maintenir un semblant d'unité dans la majorité élargie du Président actuel.

Je ne citerai qu'un seul exemple qui concerne la mobilité : la Région a adopté une position de principe de non-participation à des projets routiers. Exit donc les études pour le contournement routier de Lyon. C'est, à mon sens, une vision étroite de la mobilité qui doit, au contraire, être multimodale, associant tour à tour transports en commun, modes doux mais aussi véhicules routiers ; il y a là une complémentarité et pas nécessairement une opposition. Il aurait été plus judicieux de financer également sur cette rubrique mobilité routière des projets innovants comme, par exemple -on en a parlé et j'en ai parlé en introduction de ce Conseil-, un prototype de voie réservée pour le covoiturage.

De la même manière, le refus de la Région de participer à des projets de transports en commun urbains, là aussi est -me semble-t-il- une aberration : les usagers des TER sont également des usagers réguliers des transports en commun urbains. Si les transports urbains sont saturés, cela poussera les voyageurs à reprendre leurs voitures. Il n'est pas satisfaisant que la totalité des investissements soient supportés par la Métropole et le SYTRAL puisqu'une partie des voyageurs des transports urbains sont aussi des voyageurs régionaux.

Enfin, ce projet de contrat métropolitain démontre l'échec du Gouvernement à simplifier le millefeuille administratif français. En effet, l'Etat contractualise avec la Région puis, dans un deuxième temps, contractualise avec les Départements et les Métropoles pour cofinancer des projets. Nous sommes loin de l'objectif de spécialisation de chaque échelon. En résumé, aujourd'hui comme hier, chacun fait, chacun se mêle de tout selon ses propres critères.

Une autre illustration de cette complexité entretenue avec le cas de la plaine de Saint-Exupéry qui est un territoire stratégique pour notre Métropole mais non intégré, à ce jour, dans la Métropole. Pas de problème apparemment puisque, dans le contrat métropolitain, il est écrit -je cite- : "Prochainement, une autre convention sera établie, une convention territoire à enjeux spécifiques, convention impliquant elle aussi la Région, l'Etat et la Métropole". Effectivement, la simplification est en route !

Dernier point, l'ambition de ce contrat est en très nette baisse. En effet, lors du dernier CPER 2007-2013, la contribution de la Région était de 50 € par habitant au niveau de la Métropole ; dans ce projet, la contribution de la Région n'est plus que de 40 € par habitant. Dans le même temps, le budget de la Région a lui aussi augmenté de 11 %. Si j'ajoute à cela l'inflation entre 2007 et aujourd'hui, ce contrat métropolitain accuse une baisse relative de 25 % de l'investissement de la Région Rhône-Alpes sur notre territoire métropolitain par rapport au précédent CPER. A croire que notre territoire ou ses élus ne sont pas appréciés au siège de la Région ! Nous avons besoin -me semble-t-il- d'un nouveau souffle dans les relations entre la Métropole et la Région.

Pour toutes ces raisons et malgré l'intérêt de certains projets inclus dans ce projet de contrat, les élus du groupe UDI ne peuvent approuver ce rapport.

A l'inverse, nous approuverons la convention de fonction d'agglomération et de centralité qui concerne des opérations déjà en cours.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je passe ensuite au groupe Europe Écologie Les Verts.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, mes chers collègues, à quelque soixante-dix jours de la COP 21 et donc à l'heure où de nombreuses sphères proposent des solutions pour une justice climatique et une transition écologique, à quelques semaines aussi de notre Conférence énergie-climat du 12 novembre, cette contractualisation entre l'Etat et la Région, avec et pour notre territoire, pourrait être exclusivement axée sur ces enjeux-là.

En effet, la voie raisonnable à suivre est possible pour un futur acceptable, c'est-à-dire pour notre territoire, avec par exemple un accès à la ressource en eau toujours en qualité et en quantité. Une possibilité de toujours cultiver des terres aussi, donc cette voie serait balisée par quatre exigences :

- l'exigence environnementale intégrant tout autant la préservation de la biodiversité que la montée en puissance des énergies renouvelables et une sobriété générale ;
- l'exigence démocratique permettant l'affichage des désaccords, ouvrant les débats et évitant par là même certains conflits ;
- l'exigence sociale offrant à chacun un accès aux biens et services essentiels, dont la ressource en eau pointée plus haut mais aussi l'habitat digne, l'alimentation ;
- enfin, une exigence culturelle seule capable d'accompagner les transitions et, de fait, les changements et ruptures que nous devons opérer.

Cette voie n'est pas issue d'un programme écologiste, monsieur le Président et chers collègues, mais du Commissariat général au développement durable (CGDD), donc un service de l'Etat. Cet été, le CGDD -de façon assez confidentielle, hélas !- a publié et donc proposé trois scénarii pour tenir les engagements nationaux et donc entériner -hélas ! mais c'est déjà un pas- les deux degrés de hausse durable des températures avec la cascade de conséquences ici et surtout ailleurs. Ces visions sont la civilisation verte, évolution optimale du consumérisme vers la qualité environnementale, la bio-civilisation avec le réalisme écologique et la civilisation connectée.

J'en arrive aux deux rapports : en parcourant la liste -presque à la Prévert- de projets de l'avenant au CFAC et surtout du volet métropolitain du CPER, les écologistes ont retrouvé un peu de chacune de ses visions et pas mal d'autres choses -sans doute des projets utiles maintenant, au moins pour certains-. Enfin, peut-être, mais en 2020, en 2030, en 2050 ?

Alors, ce jour, les écologistes font donc le choix d'approuver avec conviction l'ensemble des aménagements autour des voies d'eau, sur et autour du rail et sur espace public, qui faciliteront la mobilité collective, douce, active, efficace et accessible qui favorise la bonne santé de chacun. Effectivement, s'attaquer au nœud ferroviaire lyonnais, résorber le point noir pour les cyclistes de La Mulatière ou encore lancer la dynamique pour la liaison verte Pont de Chérury sont des projets qui font entièrement sens.

Nous faisons le choix d'encourager plus que jamais l'Etat à s'inspirer de la politique de biodiversité métropolitaine parce que nous attendons toujours la fameuse loi sur la biodiversité et que cela fait plaisir, dans certaines assemblées, de dire qu'il y a une politique publique qui fonctionne et qui est suivie par le partenaire régional.

Nous faisons le choix aussi d'interroger nos ambitions en matière d'économie circulaire. En effet, s'il est bien prévu l'éco-rénovation dans l'habitat social et le soutien à la plate-forme de recherche ainsi que la micro-déchèterie urbaine fluviale avec la CNR, quid de la volonté de l'Etat, la Région et notre collectivité de poursuivre les investigations et leur politique publique en matière, par exemple, de qualité environnementale du bâti avec les filières amont et aval ? Ceci favoriserait tout autant les emplois locaux de diverses qualifications et participerait au rayonnement d'un territoire qui tendrait à une forme d'indépendance.

Les écologistes font le choix de solliciter plus de précisions quant aux orientations en matière de culture et de sport et de proposer de favoriser l'expression des dissensus, des visions du monde et faire l'expérience de soi et du collectif en choisissant d'accompagner des investissements qui guideront des démarches d'éducation populaire.

Enfin, nous souhaitons qu'après l'ensemble des événements locaux et nationaux -je fais référence à la COP 21-, chacun prendra ses responsabilités pour notre avenir commun et que, de fait, au budget 2016 de notre collectivité, les projets portant la transition écologique passeront du conditionnel au présent. Vous pouvez compter, monsieur le Président et chers collègues, sur la constance des écologistes comme nous comptons sur la créativité et l'envie d'agir des habitants, des agents de cette Métropole, des entrepreneurs, des associations et vous, collègues élus.

Nous voterons les deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, cette intervention sera également portée au nom du groupe Rassemblement démocrate.

Notre assemblée se prononce aujourd'hui sur ce contrat métropolitain qui est une déclinaison sur notre territoire du contrat de plan Etat-Région, dont une nouvelle génération, la sixième, vient d'être engagée.

Pour la première fois, c'est à souligner, notre Métropole est associée de plein droit à l'élaboration de ce contrat. Cela traduit bien évidemment les changements institutionnels opérés par la loi MAPTAM avec la création de notre collectivité de plein exercice et aux compétences élargies.

C'est aussi et surtout le reflet de la place que notre Métropole occupe dans les enjeux de développement portés à la fois par l'Etat et par la Région Rhône-Alpes. Aujourd'hui? Région et Métropole s'affirment clairement comme deux niveaux de gouvernement local de référence. Un double mouvement est à l'œuvre : d'un côté, avec la loi NOTRe, des Régions redécoupées aux pouvoirs renforcés et amenées à jouer un rôle de stratégies régionaux ; de l'autre, l'affirmation des Métropoles qui concentrent l'essentiel des lieux de recherches, de savoirs et dont le dynamisme démographique et économique en fait les locomotives de l'innovation et du développement des territoires. Sur un très large éventail de politiques publiques, la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon doivent agir de concert, compte tenu de leurs compétences.

Dans le cadre de ce contrat et plus particulièrement sur la question cruciale des transports, pour laquelle les attentes sont fortes, l'essentiel de l'enveloppe est effectivement consacré au nœud ferroviaire lyonnais. Il s'agit du chantier le plus important concernant le pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, dont la restructuration était, d'un consensus général, indispensable et qui s'inscrit dans une cohérence globale, pilotée au sein de la Métropole, qui associe étroitement et efficacement projets privés et investissements publics dans le cadre de l'environnement de cette gare.

La deuxième priorité de ce plan concerne les pôles de recherche et d'enseignement avec, bien sûr, le financement du logement social étudiant et le lancement de pas moins d'une trentaine de projets visant à créer un environnement favorable à l'innovation et l'entrepreneuriat. Ces actions doivent permettre de renforcer la collaboration au sein de la communauté scientifique, de rapprocher le monde académique et le monde économique et d'améliorer l'activité des campus.

L'autre grand intérêt de ce contrat métropolitain est sa capacité à agir comme un catalyseur des investissements, dans un contexte difficile qui a vu l'investissement public local chuter de 10 % entre 2013 et 2014. La baisse de la commande publique -nous le savons- fragilise la santé économique des territoires et donc l'emploi. En ce sens, ce contrat métropolitain qui porte sur une programmation et un financement pluriannuel des projets stratégiques exerce un important levier pour l'investissement local, joue un rôle essentiel pour élever le niveau d'équipement de notre territoire et soutenir l'emploi tout en préparant l'avenir.

Ce contrat doit donc permettre de mobiliser nos collectivités autour de projets communs territoriaux et nous préserver des conséquences d'une trop forte baisse des dotations étatiques qui représentent pour notre Métropole -je le rappelle- un milliard d'euros sur le mandat.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Quelques mots seulement, mes chers collègues, monsieur le Président.

D'abord, monsieur le Président, vous avez rappelé l'essentiel en propos liminaires : aujourd'hui, ces contrats, que ce soient des contrats métropolitains, les volets métropolitains des contrats, le CPER, cela décline des volets essentiels de nos politiques. Il y aurait quelque irresponsabilité, je crois, à ne pas le voir et à s'abstenir ou même à voter contre ; pour l'instant, personne ne l'a dit, sauf monsieur Geourjon. Je trouve que, là-dessus, il faut voir un petit peu plus loin qu'une position politicienne dans une assemblée. Je ne sais pas ce que les autres vont faire mais, je le dis, je vous fais plutôt confiance là-dessus, je fais plutôt appel à la responsabilité de chacun.

Moi, j'ai participé, dans le mandat précédent, aux réunions du CFAC ; je représentais la Métropole avec quelques autres et il y avait des représentants élus de la Région. C'était un dialogue exigeant, fructueux -d'ailleurs, monsieur Bérat, je ne sais pas s'il est toujours là, y participait- et je trouve que, tous ceux qui participent de près à cela ont tous pu vérifier l'effet levier. Et je crois qu'au-delà même de l'aspect quantitatif qui est important, il y a un aspect qualitatif qui montre qu'on travaille ensemble et je voudrais qu'on fasse un peu attention là-dessus, -mais c'est un propos plus général- au nom du principe de spécialisation, en disant : "Celui-là doit faire, celui-là et pas l'autre" ; je pense que quelquefois la réflexion montre qu'en travaillant ensemble, en participant ensemble à des actions, on dégage des aspects positifs plutôt que d'avoir chacun son domaine de spécialité.

Je dis cela parce qu'on a entendu souvent ce propos qui, sous un apparent bon sens, n'est pas forcément très positif pour les politiques que mènent nos collectivités territoriales, que ce soit en l'occurrence ici la Métropole ou que ce soit la Région. Donc vraiment, je ne veux pas redire ce que beaucoup ont dit pour ne pas avoir un propos redondant sur les différents aspects qui sont évoqués dans ce contrat métropolitain mais tous, je crois, méritent d'être soutenus et tous exercent des effets positifs et d'intelligence sur les politiques que nous menons.

Je dirai simplement un mot sur le secteur qui me concerne un peu plus, dans la délégation que j'exerce aujourd'hui dans ce mandat-là, qui est celui de la Vice-Présidence aux universités : le contrat de plan Etat-Région cette fois-ci, tout de même, c'est quelque chose d'essentiel au niveau de la politique universitaire. Certains, au début d'ailleurs des discussions, craignaient que l'Etat ne se désengage, le Président s'en souvient, il a fallu sans doute intervenir mais, finalement, l'Etat est arrivé à un niveau qu'on peut estimer convenable et, sur la partie universités, les 150 M€ sont répartis à peu près à parts égales entre l'Etat, la Région et la Métropole. Et nous y avons inclus aussi, à notre demande, le problème du Centre international de recherche contre le cancer qui trouve là finalement un cadre qui l'abrite et qui permet à la Ville de Lyon et à la Métropole de conserver sur leur territoire un outil internationalement reconnu et qui compte dans le paysage universitaire et scientifique.

Donc, voilà, le CPER dans son volet universitaire, aujourd'hui, est quelque chose d'extrêmement positif. Je ne veux pas énumérer puisque j'ai dit que je ne voulais pas être redondant mais il y a 29 opérations qui sont financées dans le cadre du CPER pour un montant de 150 M€, que ce soit la Fabrique de l'innovation, que ce soit le neuro-campus qui était engagé dans le mandat précédent qui va trouver là une concrétisation. On pourrait les citer tous, tous ont une importance essentielle pour notre agglomération et toutes ces opérations ne sont rendues possibles que par un dispositif contractuel, avec un niveau qualitatif et quantitatif d'engagement des partenaires.

Voilà, il me semble que cette importance devrait être présente à l'esprit de chacun en responsabilité ici dans cette assemblée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, c'est une délibération très importante qui nous est proposée.

Je qualifierai ce contrat métropolitain 2016-2020, ce sixième contrat de plan Etat-Région, comme un contrat cohérent, équilibré et ambitieux. Contrat cohérent dans la mesure où il a pris en compte les différents aspects de nos politiques, équilibré car il essaie bien sûr d'englober toutes les politiques que nous mettons en œuvre, que ce soit les thèmes qui ont été développés, mobilité, dynamisme économique, capacité d'innovation, défi de solidarité, rénovation politique foncière aussi qu'il faudra encore développer et, bien évidemment, le défi environnemental.

Mais c'est aussi la reconnaissance que notre Métropole a un rôle à jouer et que -comme vous l'avez souvent dit- la Métropole est le levier fort pour le développement économique, non seulement pour notre territoire mais je dirai aussi pour tous les territoires du Pôle métropolitain et aussi les territoires de la Région Rhône-Alpes-Auvergne.

Aujourd'hui, il est indispensable de développer les entreprises ; elles nous attendent, elles ont besoin de travail et tout ce qui peut favoriser ce développement, permettre aussi d'avoir de l'emploi. Grâce à ce contrat, demain, nous assurons l'avenir de notre Métropole. Certes, nous aurions voulu que certains aspects de ce contrat soient davantage développés.

Les transports sont indispensables, beaucoup d'investissements vont être réalisés dans nos communes et je crois que les Maires y sont attachés et souhaitent que ce contrat soit réalisé le plus rapidement possible, en regrettant bien évidemment que l'Etat ait diminué ses participations. Je dirai qu'il a fait un petit peu, le minimum.

Peut-être que si demain le développement économique et la situation s'améliorait, pourquoi ne pas revoir certains aspects pour améliorer ce contrat. J'en veux pour preuve que, sur le plan des transports, il est vrai qu'un effort important est fait mais je signale tout de même que, sur le secteur du nord-ouest, la ligne Saint Paul-Lozanne tram-train de l'ouest lyonnais n'est toujours pas inscrite à ce contrat de plan et a "disparu des radars" -si je peux employer cette expression- ; avec mes collègues du nord-ouest, Michèle Vullien, Yves Jeandin, nous sommes un petit peu déçus de voir que ce secteur ait été oublié.

Je voudrais aussi insister sur le problème de la trame verte, de la préservation des espaces naturels et, en ma qualité de Président du Syndicat des Monts d'Or -et j'aurai l'occasion de revenir sur une autre délibération-, je souhaite, pour ma part, qu'il y ait véritablement un plan d'action foncière car il est indispensable, si l'on veut maintenir nos unités agricoles "d'avoir la main" -si je peux employer cette expression- sur le plan foncier.

Donc, en conclusion, le groupe Synergies-Avenir, votera bien sûr ce rapport. Nous souhaitons bien évidemment que celui-ci soit réalisé le plus rapidement possible et que l'Etat, bien sûr, assure son financement.

Un autre point qui nous a paru intéressant est le développement des bibliothèques de nos Communes, pour qu'il y ait un développement en réseau. Je crois aussi que cela fait partie de la proximité, de ce que nous souhaitons et qui fait aussi la vie de nos Communes.

Voilà, monsieur le Président, ce que je peux dire au nom du groupe Synergies-Avenir qui, bien sûr, approuvera ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller SANNINO : Monsieur le Président, mes chers collègues, le contrat de plan Etat-Région est un formidable "catalyseur des investissements" sur notre territoire, c'est un véritable outil de la politique publique nécessaire pour développer les équipements, soutenir l'emploi et préparer demain.

Alors qu'est soumis à notre vote la déclinaison territoriale, pour la Métropole de Lyon, du CPER, nous ne pouvons qu'étendre ces considérations au contrat métropolitain.

Notons d'emblée "la nouveauté d'un contrat métropolitain" qui démontre la reconnaissance du fait métropolitain à l'œuvre et traduit la volonté de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes de s'engager dans un partenariat fort avec notre Métropole lyonnaise. Notre Métropole est ainsi positionnée comme source de rayonnement régional, national voire européen, dont l'un des enjeux est bien de lui permettre de se positionner comme un outil au service de la stimulation de la croissance et donc de l'emploi.

Le présent contrat reflète une stratégie commune pour accompagner les efforts d'investissements des territoires, afin de soutenir leur développement et leur attractivité car, comme le soulignait le Premier Ministre lors de la signature du CPER en mai 2015 -et je crois que nous ne pouvons qu'y souscrire- c'est bien dans les territoires que naissent les initiatives".

Ce contrat métropolitain met donc en œuvre une vision stratégique partagée entre Etat, Région et Métropole et se traduit par la mise en œuvre de projets structurants, exerçant un effet de levier sur l'investissement local. Nous sommes là au cœur de la méthodologie retenue par la Métropole de Lyon et qui semble, au vu des derniers classements internationaux, porter largement ses fruits : travailler en partenariat, dans l'intérêt des territoires et des habitants, en privilégiant les investissements structurants, investissements à fort effet levier même et surtout à fort impact sur le quotidien de nos concitoyens.

Quand il est question tout d'abord, dans ce contrat métropolitain, de résorber le nœud ferroviaire lyonnais, il s'agit bien, par exemple, de se préoccuper de la gare de la Part-Dieu et de traiter son engorgement aux heures de pointe.

Quand il est question du volet enseignement supérieur et recherche, nous parlons bien de la qualité de l'enseignement dispensé à Lyon à ses étudiants, qualité qui est bien le résultat du renforcement de ses filières et de l'excellence de ses pôles de recherche. Nous parlons aussi des difficultés rencontrées par les étudiants afin qu'ils se logent pour un coût abordable et du soutien qui en découle à la construction de logements étudiants.

Quand il est question ensuite d'attractivité, de dynamisme économique, de l'essor des technologies numériques, nous parlons des presque 140 000 entreprises et des 900 000 emplois concernés que notre soutien Etat-Région-Métropole permet non seulement de maintenir mais de développer.

Quand il s'agit de mobilité durable, de développement de l'intermodalité et des modes alternatifs à la route, nous évoquons là concrètement les parcs-relais à l'arrivée en gare qui permettent de terminer son trajet en transports en commun. Nous parlons aussi du développement des trente kilomètres par an d'itinéraires cyclables, que ce soit pour relier les gares de l'agglomération ou pour développer une passerelle modes doux à La Mulatière. Soulignons aussi le projet de la ViaRhôna et l'aménagement prévu dans ce contrat d'un tronçon de 13 kilomètres, des berges du Rhône à Givors,

Soulignons encore le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat social pour que chacun bénéficie d'un logement dans lequel il puisse vivre, se chauffer dans les meilleures conditions et à un prix raisonnable.

Quand il est question, enfin, de défi environnemental, nous parlons pour chacun de nos concitoyens de la qualité de vie, aujourd'hui et demain : là où il est indispensable de préserver l'agriculture périurbaine pour un approvisionnement alimentaire local, il y a la possibilité pour chacun de nos concitoyens métropolitains d'avoir accès à des produits de qualité et abordables. Là où il est question de restaurer la trame verte et bleue de l'agglomération, outre les enjeux de renforcement de continuités écologiques structurantes, supports de biodiversité, nous répondons à la demande sociale d'espaces naturels de proximité. Et quand nous agissons en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique, nous préservons l'existant pour les générations futures et œuvrons à améliorer la qualité de l'air qui sont des préoccupations essentielles que nos concitoyens partagent.

Monsieur le Président, mes chers collègues, chacune de ces actions présentées et soutenues par ce contrat métropolitain, au-delà de leur caractère structurant bien réel pour notre agglomération, a une déclinaison extrêmement concrète sur le quotidien de nos concitoyens. Cela, en tant qu'élus de cette assemblée, il nous appartient de ne jamais le perdre de vue et appelle notre responsabilité.

C'est donc en ce sens que je conclurai mon propos, pour vous appeler, mes cher(e)s collègues, à voter sans réserve ce contrat.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Avant mon intervention, je voudrais rétablir une vérité concernant le CFAC : monsieur Bérat en fait bien partie ; simplement le COPIL se tient vendredi, c'est pour votre connaissance, peut-être ne connaissiez-vous pas cette information, monsieur le Maire de Villeurbanne ?

Monsieur le Président, chers collègues, le vote qui nous est proposé aujourd'hui porte sur le volet territorial de la Métropole de Lyon du contrat de plan Etat-Région.

D'abord, une remarque sur la forme : ces contrats devaient être prêts pour 2014 et, finalement, ils ne s'appliqueront qu'à partir de 2016. Pour autant, on a assisté à une précipitation pour finaliser ces contrats ; entre fin 2014 et février 2015, tout devait être pesé et emballé. Pourquoi cela ? Car les élections départementales qui s'annonçaient déjà comme une déroute pour les majorités socialistes ont forcé l'allure de la négociation. On a alors vu fleurir les conférences de presse départementales où se précipitaient le ban et l'arrière-ban des élus socialistes pour tirer un peu de gloire du porteur de bonnes nouvelles. Analyse politicienne allez-vous dire ? Alors laissez-moi vous citer l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes ; il estime -je cite- : "anormal de produire son avis sans le temps de la réflexion et la sérénité que requiert un dossier prévoyant des projets et des enveloppes budgétaires afférentes sur six ans."

Pour le coup, monsieur Collomb, vous avez joué le jeu de la solidarité partisane en organisant ici même, le 24 février 2015, une conférence de presse en présence de votre ami Jean-Jack Queyranne -enfin, est-il un ami ?- et du Préfet de Région. Comme ce n'est qu'aujourd'hui, le 21 septembre, que l'on nous demande de voter ce volet territorial, c'est peu dire que vous avez réservé la primeur du contenu à la presse, faisant fi une fois de plus de la représentation démocratique.

Mais au-delà de la forme, ce CPER présente d'importants défauts.

Chacun le sait, l'Etat est exsangue et donc ces CPER sixième génération sont plus contraints dans leurs financements. Sur son montant global, on nous vend du rêve. Les crédits sont en baisse : la dotation d'Etat passe de 919 M€ à 840 M€, celle de la Région de 1 385 M€ à 1 143 M€. Alors, pour gonfler le résultat, on est allé chercher 650 M€ chez les "autres". Et on le voit bien dans le volet territorial métropolitain, si on prend les chiffres inscrits dans la délibération, la métropole doit apporter plus de 26 % du financement pour voir se réaliser ses projets.

Remarquons aussi que les engagements chiffrés sont parfois inscrits sur une durée qui dépasse le temps du CPER. A titre d'exemple, les crédits pour les infrastructures à très haut débit numérique s'étalent jusqu'en 2022 pour l'Etat et 2025 pour la Région. Il en manquera donc en 2020, à la date de fin des CPER ! Jean-Jack Queyranne s'est donc engagé dans des dépenses pour lesquelles il n'existe aucun financement.

Sur le choix des dossiers, bien évidemment ce CPER présente des opérations intéressantes, utiles, parfois consensuelles, que nous pourrions soutenir. Pour autant, on comprend rapidement que le Président de la Région a organisé ce CPER comme un patchwork de projets qui puissent plaire tant aux socialistes qu'aux écologistes afin de trouver une majorité docile pour le voter. A l'évidence, c'est un produit de négociations politiques avant d'être un outil de programmation et d'anticipation de développement du territoire. Il est dommageable que les choix des projets soient restés entre les mains de quelques décideurs autoproclamés. Les Maires de la Métropole n'ont pas été consultés et on n'a jamais eu l'occasion d'échanger au sein de ce Conseil sur les opérations et les priorisations. Quelle que soit la pertinence des projets, ce sont vos choix et nous n'avons pas l'opportunité de les modifier.

On a aussi du mal à toujours bien comprendre l'intégration des projets dans la vision stratégique régionale. C'est le clientélisme politique qui a guidé les choix de monsieur Queyranne, et ceci en vue de préparer les échéances électorales. On vient avec la liste de courses de sa collectivité, présenter ses projets bien à soi et inonder la place publique de son superpouvoir de négociation. Il est peu dire que certains dossiers annoncés par le Maire de Lyon trouvent, ici et là, une belle opportunité de financement ; il pourra remercier le Président de la Métropole.

Enfin, la recherche de la bonne utilisation de la dépense publique devrait nous amener à une articulation entre les politiques publiques -pour reprendre une expression en vogue à la Métropole-. Or, on constate un nombre important de projets, ce qui amène à saupoudrer les aides financières. A titre d'exemple, la transition écologique et énergétique qui relève des dépenses de droit commun et dont on peut interroger la plus-value de l'inscrire dans un CPER ; mais quelques voix de majorité méritent bien quelques concessions écologiques.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération, n'en déplaise au Maire de Villeurbanne qui a du mal à intégrer des analyses différentes qu'il partage avec lui-même.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Si je peux ajouter quelques mots. Moi, je me refuse de tout faire passer par le prisme de l'analyse politicienne. J'estime qu'il y a un intérêt général apporté par chacun. Il y a le temps du débat politique et chacun débattrà comme il le souhaite suivant sa sensibilité, puis il y a tout de même le temps de la responsabilité.

Aujourd'hui, je rappelle que nous ne votons pas sur le CPER, qui a déjà été présenté dans le temps, mais sur une déclinaison concernant un avenant au CFAC qui est urgent parce que, si nous ne menons pas les projets d'ici 2016, cet avenant tombera puisqu'il s'agit du précédent. Ensuite, sur la déclinaison métropolitaine, vous dites : "Cela va vous permettre de réaliser quelques projets". Mais évidemment que cela va nous permettre de réaliser des projets ! Quand on fait des projets sur Rillieux la Pape, par exemple sur le logement social, vous pensez que c'est avec quel argent ? Avec le nôtre mais aussi avec celui de la Région. Si nous n'avons pas de financement de la part de la Région, nous ne pourrions plus mener les politiques sur lesquelles nous sommes engagés.

Cela veut dire que, quand nous avons décliné ensemble une PPI -qui, je crois, a fait tout de même largement consensus parce qu'elle se voulait de rassemblement et d'intérêt général-, c'est en comptant sur les financements de la Région. Si jamais demain nous n'avons pas ces financements, vous vous rendez compte ! 24,7 et 52 M€, ce sont tout de même des sommes considérables ! Et vous allez nous dire que demain des gens augmenteront et qu'ils repasseront à 60 € par habitant ! Qui aujourd'hui y croit une seule seconde ?

Je vous demande tout de même de peser les choses parce que je sais qu'il y a les élections mais on ne peut tout de même pas conditionner l'avenir d'une Métropole au fait qu'il y ait les élections régionales dans trois mois. Le Maire de Saint Etienne, qui va avoir le même type de contrat, je suppose qu'il ne va pas dire -et effectivement il ne l'a pas dit- : "Moi, je conditionne au fait que..." parce que c'était fondamental pour le développement de la Ville de Saint Etienne et donc, si nous savons travailler ensemble, par-delà les étiquettes politiques, parce que nous pensons qu'il y a un intérêt général.

Voilà je mets aux voix le premier dossier sur le CFAC (n° 2015-0657) :

Adopté à l'unanimité, M. Pierre BÉRAT n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Je mets aux voix le second dossier (n° 2015-0658) :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : néant.

Adopté, M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0659 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taxe d'habitation - Abattements de la base d'imposition - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0659. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait aux abattements de la base d'imposition de la taxe d'habitation. Je donnerai quelques précisions et rappels.

La Communauté urbaine a récupéré la TH du Conseil général en 2011. Jusque-là, le Conseil général disposait d'une politique d'abattement propre et homogène. L'Etat a décidé, à cette occasion, que les abattements de la part Communauté urbaine correspondraient aux abattements communaux plus l'écart avec l'abattement historique du Conseil général en 2010 qui était figé. Mais, au fil du temps, les divergences sont apparues en fonction de l'évolution des valeurs locatives communales ou les choix fiscaux communaux, de telle sorte que se sont créées des iniquités au détriment des contribuables de certaines Communes.

Le projet de délibération qui vous est soumis consiste à voter nos propres taux d'abattement à partir de 2016. Nous proposons ceux identiques aux abattements départementaux, soit le taux maximum pour l'abattement général à la base, un abattement pour les personnes à charge et d'y ajouter l'abattement spécial pour handicap, cohérent avec nos compétences sociales et sans impact financier pour nous car 1 000 contribuables sont concernés seulement. A noter que ces taux d'abattements sont identiques à ceux de différentes Communes telles que Lyon, Saint Fons, Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest et comparables à ceux de Vénissieux, Villeurbanne ou encore Caluire et Cuire.

Cette modification a évidemment un effet défavorable pour la Métropole puisqu'on a une perte de produit, néanmoins très faible, qui représente 0,2 % de la taxe d'habitation. En revanche, pour les contribuables, cette délibération va être globalement favorable.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. On commence par le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon propos portera sur la taxe d'habitation et à la mise en place d'abattements -la délibération qui vient de nous être présentée- mais aussi sur les délibérations financières suivantes : dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation ainsi que reversement de la taxe finale sur la consommation électrique. Je vais essayer de vous dire pourquoi il faut avoir un propos sur l'ensemble de ces délibérations.

Rien de nouveau d'abord : les collectivités locales, la Métropole comme les Communes, connaissent des baisses importantes de dotations de l'Etat. A cela s'ajoute aujourd'hui la perspective d'une réforme de la dotation forfaitaire des Communes ; je souscris là aussi à ce qu'a pu dire récemment le Président Collomb : c'est à traiter dans une loi spécifique et pas dans le cadre de la loi de finances, comme on nous l'annonce parce que les conséquences sont suffisamment importantes pour qu'on puisse prendre le temps de les étudier dans leur globalité.

Ces évolutions nécessitent aujourd'hui d'inscrire nos décisions financières et fiscales, au niveau communal comme au niveau métropolitain, sur du moyen terme, de manière à résoudre une équation complexe d'une dépense publique qui évolue face à des recettes en décroissance.

Cette équation doit se résoudre également en tenant compte de l'impact pour le contribuable local. Or, dans ce contexte, la mise en place est le fait de la Métropole qui contribue par, plusieurs aspects, à renforcer les éléments d'incertitude. Je vais en donner quelques-uns.

incertitude sur la fiscalité : nous le voyons à travers la délibération sur la taxe d'habitation qu'il y a une interdépendance et une complexité accrue entre la fiscalité métropolitaine et celle des villes. Par exemple, pour un même contribuable, pour une même imposition à la taxe d'habitation, il va y avoir deux valeurs locatives moyennes, l'une pour calculer les abattements relevant de la Commune, l'autre pour calculer les abattements de la Métropole.

Incertain également sur certaines taxes qui, dans le contexte métropolitain, n'ont pas été précisées par la loi et qui sont susceptibles de changer de bénéficiaires. Je cite simplement l'exemple du reversement de l'intercommunalité aux Communes de la taxe finale sur la consommation électrique, délibération dont on va parler ensuite. Exemple également de l'évolution annoncée de la taxe sur la publicité des enseignes dans le cadre de la métropolisation du règlement de publicité.

Incertain aussi sur la capacité des outils financiers de l'aménagement à assurer un financement des équipements. On peut faire le constat -on le fait d'ailleurs- du caractère relativement insatisfaisant de la taxe d'aménagement telle qu'elle est répartie aujourd'hui. Je sais qu'on en discute. Va-t-il y avoir une modulation du taux de la taxe d'aménagement en fonction des besoins d'équipements ? Les recettes de la taxe d'aménagement entre les Villes et la Métropole va-t-il être modifié ? On y travaille mais en tout cas, sur ces deux points, nous souhaitons véritablement des évolutions.

Incertain aussi -je la cite simplement- de l'évolution des contributions des syndicats intercommunaux et de leur devenir dans le cadre métropolitain.

Incertain, enfin, sur les outils de péréquation et notamment la dotation de solidarité communautaire, dont la délibération montre que son maintien en montant est aujourd'hui exceptionnel au regard des finances métropolitaines. Qu'en sera-t-il, que pourra-t-il en être dans les années qui viennent ?

Donc le projet de pacte de cohérence métropolitain laisse apparaître une nécessité de neutralité financière, nous l'avons dit, cela été écrit. Voir un objectif d'économie globale dans l'organisation des compétences entre les Métropoles et les Communes est un objectif auquel, je crois, on ne peut que souscrire.

Mais, pour ce faire, encore faut-il que les relations financières entre les collectivités et la Métropole s'inscrivent dans un cadre stabilisé, ou du moins négocié, dans ses évolutions dans le temps. Je l'ai dit à plusieurs reprises en Conférence métropolitaine des Maires et je le répète, il y a aujourd'hui nécessité d'aller assez vite vers un pacte financier et fiscal pour donner une visibilité dans les relations entre la Métropole et les Communes, dans un sens comme dans un autre mais aussi de la visibilité pour les contribuables locaux.

Les textes législatifs sur la Métropole, comme sur la politique de la ville, ont d'ailleurs prévu cet outil. C'est vraiment une nécessité aujourd'hui, dans le cadre des différentes contractualisations bilatérales Communes-Métropole qui interviendront dans un proche avenir. Et on ne peut pas, au regard du contexte, prendre des décisions en la matière au coup par coup et laisser la main intercommunale ignorer ce que fait la main communale. Je ne dis pas que c'est le cas mais je dis simplement que c'est vraiment une nécessité aujourd'hui d'aller vers un pacte financier fiscal dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, chers collègues, si ce Conseil ne soumet pas de mesures budgétaires particulières, il n'en présente pas moins une série de rapports sur la fiscalité et les subventions qui ont un impact sur la situation financière de la Métropole et nous font douter encore de la lisibilité de votre action.

Depuis des mois, nous entendons dire que monsieur le Vice-Président Brumm travaille d'arrache-pied sur la réduction de la dépense publique. Moi, je constate surtout qu'il a pris une fois encore la solution de la facilité : la hausse des taxes ; hausse de la taxe sur la consommation d'électricité, hausse de la taxe sur les surfaces commerciales -mes camarades vous en reparleront dans un instant- ; et ce n'est -semble-t-il- qu'un début !

Vous choisissez la facilité car cet apport supplémentaire de recettes semble rendre moins urgente la nécessité de faire des économies. Chacun en a la preuve aujourd'hui : faire des économies, pour vous, c'est augmenter les recettes et non pas baisser les dépenses.

Ces choix politiques nous interpellent particulièrement, monsieur le Président, car nous avons cru comprendre que vous aviez pris un engagement de ne recourir qu'une fois, en début de mandat, à une hausse d'impôts. Il est vrai que vous n'aviez pas précisé lesquels ! Et il me semble aussi que certains Maires ici présents avaient justifié leur vote en faveur de cette hausse d'impôt par le fait qu'ils avaient obtenu la certitude qu'on ne leur demanderait plus de voter des prélèvements supplémentaires.

Alors, on nous explique que c'est à cause de la loi de finances ! Mais vous l'avez votée, cette loi de finances, monsieur le Président, non ?

Et même pour la taxe de séjour où la loi a pour conséquence une baisse des recettes, vous ne cherchez pas à réduire vos dépenses du même montant mais vous nous expliquez que vous augmenterez la taxe l'année prochaine pour certaines catégories d'hébergements ; toujours le choix de la facilité !

Une des seules dépenses "contrôlée" -si je peux m'exprimer ainsi- est la dotation de solidarité versée aux Communes. Nous avons bien lu dans la déclaration le terme "exceptionnel" accolé à son maintien à l'identique pour 2015. Il nous a été expliqué que les services travaillent actuellement à une refonte de la DSC et que, bien évidemment, les Communes vont participer à l'effort de baisse de la dépense qui entraînera probablement une diminution de leurs dotations. Mais il ne me semble pas que ce point ait été à l'ordre du jour d'une Conférence métropolitaine ; monsieur Bret parlait d'échanges avec les Communes, on est dans le sujet.

Alors, que vous ne teniez pas vos promesses, monsieur Collomb, nous en avons maintenant l'habitude. Ce qui nous préoccupe est bien plus important que cela : la France étouffe de cette maladie de taxer à tout propos. Sans même parler des hausses de taux, ce sont 37 taxes supplémentaires qui ont été créées en France depuis 2012 et Lyon a été citée ces jours-ci dans le top 3 des villes qui ont le plus augmenté leurs impôts et relevé leurs taux en 2015.

Si au moins on voyait les effets sur la réduction de nos déficits ou le redémarrage de l'économie ! Mais non car, dans le même temps, les dépenses publiques continuent d'augmenter, que ce soit pour l'Etat ou pour la Métropole qui devait être -je vous le rappelle- une source d'économies ; c'est ce que vous nous avez promis, que vous continuez à véhiculer dans la presse encore ces jours-ci, même si nous ne voyons pas trop les économies arriver.

Un exemple : nous vous interrogeons en mai dernier sur votre politique de subventions et sur la nécessité de mettre en place une stratégie claire et précise d'attribution. Au regard des rapports présentés, le moins que l'on puisse dire, c'est que la méthode n'est toujours pas claire ! Monsieur Sellès et madame Brugnera s'étaient engagés, en commission Métropole, à mettre en place des critères pour permettre une attribution fondée sur les objectifs des politiques métropolitaines et les résultats attendus des critères. Mais madame Brugnera a annoncé vendredi dernier qu'il fallait encore qu'elle rencontre d'ici à la fin de l'année les Présidents des groupes politiques et les Maires pour réfléchir à cette question de subventions. Il est grand temps ! Car aujourd'hui, dans les différentes délibérations, on constate des hausses, des baisses et des dépenses nouvelles.

Nous avons demandé des explications en commission sur ces arbitrages, sans succès : c'est le fait du Prince ou plutôt des Vice-Présidents et des Conseillers délégués -cela pourrait ressembler à du "clientélisme", si j'avais l'esprit mal tourné-. Mais non ! En fait, cette fois, c'est à cause du Conseil départemental parce que, bien entendu, vous ne saviez pas bien ce qui se passait, on ne nous disait rien et donc vous n'avez pas eu le temps vraiment d'envisager les choses.

Ce n'est pas seulement les politiques qu'il faut changer, c'est l'état d'esprit qui guide la décision politique dans cette maison.

Prenons le rapport sur le rapprochement du service de la Ville de Lyon et celui de la Métropole sur le thème de l'enseignement supérieur : nous sommes bien sûr d'accord sur le principe, même s'il ne s'agit pas à proprement parler de mutualisation et si les économies d'échelle semblent assez faibles : cinq personnes de la Ville, d'un côté, qui gèrent 334 000 €, qui rejoignent quatre autres qui gèrent un budget d'investissement ; encore une fois, vous juxtaposez sans vraiment repenser la stratégie. Et pourquoi alors ne pas inclure du même coup dans la démarche Bron et Villeurbanne qui ont elles aussi des services enseignement supérieur ? Monsieur Bret, je vous pose la question. En tout cas, ce n'est pas à ce rythme que l'on va réduire les dépenses rapidement ! Ni répondre aux enjeux évoqués par Pierre Bérat tout à l'heure sur l'enseignement supérieur.

Alors, pour conclure sur ce dossier précis de la refonte des abattements de la taxe d'habitation, cet abattement à destination des personnes handicapées, qui devrait toucher 1 000 personnes, selon vos services, est certes louable mais il faut tout de même dire que c'est l'arbre qui cache la forêt quelques mois seulement après l'annonce de la hausse générale de 5 % des taux de la taxe d'habitation et la taxe foncière ! De plus, aucune information préalable ni échange avec les Communes ; monsieur Bret vient d'en parler dans son intervention.

Notre groupe souhaite donc bon courage à monsieur Renaud George pour que ses grands discours en faveur des échanges permanents entre les Communes et la Métropole trouvent une application réelle. Il y a encore de gros efforts à faire !

Nous nous abstenons donc sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je savais que, dans la période actuelle, le débat serait forcément un peu vif et donc j'ai fait préparer par les services une petite étude parce que pour dire qu'on taxe, on taxe, on taxe, encore faut-il se comparer aux autres.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 102).

J'ai donc fait préparer une étude -vous pouvez montrer les slides- qui a agrégé sur la taxe d'habitation sur cette année ce qui est bien sûr totalement comparable, c'est-à-dire agrégé à la fois ce qui est aujourd'hui la Métropole -c'est-à-dire la part Communauté urbaine mais aussi la part Conseil général puisque aujourd'hui nous réunissons les deux- et la Ville centre. Voilà le classement, que vous pourrez aller vérifier avec les services, de ce que cela donne pour les grandes agglomérations où l'on a aggloméré la part Département, la part Ville centre et la part Communauté urbaine :

- sur le taux de la taxe d'habitation, nous voyons que nous avons le deuxième taux le plus bas derrière Nice ; et encore les abattements ne sont-ils pas les mêmes et pourrait-on discuter la part des abattements qui sont évidemment moins favorables que ce que nous avons à la Ville de Lyon et que ce que nous faisons voter ce soir ;

- sur le foncier bâti, nous sommes la Métropole la moins imposée par rapport aux Villes figurant dans le graphique et sur le foncier non-bâti, la Métropole la deuxième moins imposée ;

- quant au taux de CFE, nous sommes aujourd'hui les quatrièmes ; et encore y a-t-il avant nous des Villes de moindre importance. Quand on prend les agglomérations de plus de 200 000 habitants dans la Ville centre et qui ont à peu près la même périphérie que nous, vous voyez aujourd'hui comment nous nous classons et vous pouvez avoir les autres.

Voilà, c'est cela la réalité financière de notre agglomération, une agglomération qui s'est toujours soucieuse depuis toujours de recourir à l'impôt de manière très modérée. Evidemment, il ne faut pas comparer sur deux ans, sur l'année dernière, si on voulait le faire, il s'agirait de comparer sur toute la période où nous avons exercé des responsabilités.

On peut en revenir au vote sur les abattements de la base d'imposition de la taxe d'habitation où nous avons pris le régime le plus favorable. Je veux bien que l'on s'abstienne et que l'on dise qu'on reproche cela. Vous irez dire, par exemple, aux personnes handicapées que vous étiez contre le fait qu'on les intègre dans les abattements que nous faisons sur la taxe d'habitation.

Je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés et M. Gillet (Union des démocraties et indépendants et apparentés) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0660 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) - Fixation du coefficient multiplicateur - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0657. Je laisserai à Richard Brumm le soin de présenter les autres pour voir les impacts financiers et la réalité des choix à faire. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération suivante concerne la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité et la fixation du coefficient multiplicateur.

Tout d'abord, je précise, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que cette taxe départementale, dite "TDCFE", ne doit pas être confondue avec la TCCFE qui est la taxe communale de la Ville de Lyon ; la TCCFE fait l'objet d'un reversement. Celle qui nous occupe aujourd'hui, la TDCFE, ne fait l'objet d'aucun reversement. Je pense que cette précision devait être apportée.

Cette TDCFE est payée par les foyers ou entreprises en fonction de leur consommation électrique. Le coefficient récupéré de l'ancien Conseil général était de 4,14. Il n'est plus autorisé par la loi. En effet, la loi ne prévoit que trois possibilités dont 4 et 4,25 ; donc nous avons opté effectivement pour 4,25. Je précise que, si nous avions opté pour 4, cela aurait été équivalent pour la Métropole à une perte de 400 000 €.

Dans l'hypothèse que nous avons choisie de 4,25, qui est tout de même très proche de 4,14, cela permet de dégager 300 000 € en faveur de la Métropole. J'ai eu l'impression tout le week-end et la semaine dernière de lire que tous les Maires de tous bords s'insurgeaient contre la pauvreté relative qui était imposée à leur collectivité ; comme j'ai l'impression que tout le monde ne l'a pas entendu, donc moi j'estime qu'un gain de 300 000 € n'est pas négligeable. Ce qui est intéressant, si vous voulez -et j'avoue que présenter un amendement pour des sommes pareilles m'a un peu surpris-, cela équivaut, par contribuable, à 56 centimes par an

Alors, je veux bien qu'on s'insurge en disant qu'on augmente massivement les impôts mais tout de même, il ne faut pas sombrer dans le ridicule. On peut être contre tout ce que l'on fait mais il y a tout de même des mesures qui me paraissent plutôt favorables que défavorables, en toute objectivité.

Je précise que ce rapport a obtenu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, à titre liminaire, je voulais revenir sur l'accusation que vous faites à l'encontre de notre groupe, disant que nous avons des postures politiciennes. Je vous renvoie, à ce titre, à l'excellente interview du Président de la Métropole donnée au *Journal du Dimanche* ce week-end, qui essaie de justifier sa position à Lyon alors qu'il a voté exactement le contraire à Paris ; si vous ne l'avez pas lue, je la tiens à votre disposition.

M. LE PRESIDENT : Et elle dit quoi, vous pouvez nous lire le passage incriminé ?

M. le Conseiller GUILLAND : Concernant le rapport qui nous intéresse, monsieur le Président,... (*Rires*).

Je peux vous le lire, monsieur le Président, mais je souhaiterais que vous arrêtiez mon temps de parole.

M. LE PRESIDENT : Lisez !

M. le Conseiller GUILLAND : Le chrono tourne toujours !

M. LE PRESIDENT : Il ne l'a même pas lu !

M. le Conseiller GUILLAND : Mais si je l'ai lu avec beaucoup d'attention, monsieur le Président !

Il y a quelques minutes, madame Laurence Balas rappelait une fois encore l'incohérence de votre politique budgétaire, politique bâtie sur deux principes : la hausse systématique de toutes les recettes possibles et envisageables -nous en avons une preuve avec ce dossier- ; le report à plus tard de toute mesure conduisant à la maîtrise des dépenses. Avec une telle mission, votre grand argentier, monsieur Richard Brumm, est rapidement devenu expert en fonds de tiroirs.

Le rapport qui nous est soumis s'inscrit sans conteste dans cette politique.

Depuis le 1^{er} janvier, la Métropole est subrogée dans les droits du Département pour la perception de la TDCFE. La recette avait d'ailleurs été inscrite au budget primitif pour un montant de 12,4 M€. Ce montant de recette correspondait à un taux inchangé de 4,14 % hérité du Département. Aujourd'hui, suite à la loi de finances rectificative pour 2014 -loi que vous avez bien évidemment votée à Paris, monsieur le Président -, le taux ne peut être que de 2, de 4 ou de 4,25 %.

C'est sans surprise que vous nous proposez d'opter pour le taux le plus élevé, correspondant à une augmentation de 2,65 % de la taxe pour une recette supplémentaire estimée de 300 000 € et, si j'en crois monsieur le Vice-Président Richard Brumm, d'une moyenne de 56 centimes d'euro par foyer. Convenons-en, cette nouvelle ponction reste symbolique au regard du budget total de la Métropole, comme au regard du traitement que vous infligez à nos concitoyens en termes de taxation, vous inspirant sans conteste de l'exemple de monsieur François Hollande dont la seule réussite est d'avoir fait de la France le seul pays d'Europe à ne pas avoir retrouvé la croissance. Si le montant est symbolique, votre démarche l'est tout autant : en augmentant la taxe d'électricité, vous faites le choix de ponctionner directement chaque foyer en augmentant le montant de sa facture d'électricité et en diminuant d'autant son pouvoir d'achat.

C'est la raison pour laquelle le groupe Les Républicains et apparentés propose, par le bais de l'amendement déposé sur vos pupitres et soumis à vos votes, de retenir le coefficient de 4. Ce taux induirait une perte de recette de l'ordre de 400 000 €, baisse que nous vous proposons de couvrir par une économie de fonctionnement.

(Amendement présenté par le groupe Les Républicains et apparentés- **VOIR** annexe 2 page 107).

J'entends souvent, sur les bancs de notre assemblée, la volonté affichée de préserver le pouvoir d'achat des classes populaires. J'ai entendu, lors du vote de la hausse des impôts métropolitains, monsieur le Conseiller Pillon nous dire, la main sur le cœur : "Nous aurions préféré ne pas toucher aux impôts locaux pour préserver les plus fragiles, les plus démunis et parce que nous avons entendu le ras-le bol fiscal de nos concitoyens".

Aujourd'hui, en vous proposant cet amendement, le groupe Les Républicains et apparentés vous offre, mes chers collègues, une occasion d'envoyer un signe fort à nos concitoyens : "Nous avons entendu votre ras-le bol fiscal et préservons votre pouvoir d'achat". A ce titre, 56 centimes d'euro par foyer fiscal ne fera pas un gros trou dans le budget de monsieur Richard Brumm.

Afin que chacun de nous puisse, sur ce sujet, s'exprimer librement, sans être prisonnier d'une quelconque position de groupe, nous demandons, une fois l'amendement mis aux voix, un scrutin public sur ce rapport. Ainsi, aucun électeur ne pourra douter de la bonne foi de son Maire et des élus de sa Commune.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Bien évidemment, je vais mettre aux voix l'amendement que vous nous avez présenté. Je ne sais pas si votre position ou votre expression correspond pleinement à l'analyse de chacun des membres de votre groupe. Vous venez de dire dans votre intervention qu, e pour vous, une différence de 700 000 € pour la Métropole de Lyon, c'est purement symbolique, cela n'a aucune importance. Demain, je rappellerai, quand on viendra me demander 50 000 € dans un coin, 100 000 € dans un autre, que cela c'est du symbole parce que cela n'a aucune importance.

Je crois qu'il ne faut pas être dans l'imposture. Il faut être dans la responsabilité. Et si chacun de vous n'est pas capable de prendre ses responsabilités lorsqu'il est Maire d'une Ville et envoie des porte-paroles qui n'ont pas, eux, à appliquer puisqu'ils sont, eux, dans l'opposition, alors cela devient difficile de gérer une Métropole mais aussi d'essayer de faire passer l'intérêt général des Communes avant les intérêts particuliers.

Donc je vais mettre aux voix l'amendement. Oui, parce qu'il y a un amendement pour dire que l'on ne fait pas cela et que l'on ne prend pas 0,56 € à chaque foyer mais on perd 700 000 € pour la Métropole. Je rappelle que la proposition, ce n'était pas de dire : "On a quelque chose que l'on hérite du Conseil général". Parce que cela n'était plus possible -on était à 4,94 %-, il fallait soit choisir 4 % et, dans ce cas-là, on perdait 400 000 €, soit choisir 4,25 % et, dans ce cas-là, on gagnait 300 000 €. Cela ne coûte à chaque ménage que 0,56 € par an. Evidemment, rajouté à tous les foyers -vous le comprenez bien-, cela fait de grosses sommes pour la Métropole. Donc on est contre l'amendement que dépose monsieur Guillard.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, l'amendement peut être voté par groupe. C'est pour le vote final qu'il faudrait demander le scrutin public.

M. LE PRESIDENT : Donc qui est pour l'amendement ?

- pour : groupe Les Républicains et apparentés ;

- contre ; groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

L'amendement n'est pas adopté.

(En application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin public à la demande du sixième des membres présents. Le résultat des scrutins publics, énonçant les noms des votants et indiquant le sens de leur vote, est reproduit au procès-verbal. En cas de partage égal des voix, la voix du Président du Conseil de la Métropole est prépondérante).

Le scrutin public est demandé par 33 élus présents sur un total de 140 élus présents :

- groupe Les Républicains et apparentés : 33.

(Plus d'un sixième des membres présents demande le vote au scrutin public auquel il doit donc être procédé).

M. LE PRESIDENT : Nous allons maintenant voter le projet de délibération au scrutin public. C'est l'appel nominal. Allons-y alors, sur le vote, l'augmentation de 0,56 € (*Rumeurs dans la salle*). On veut pouvoir dénoncer tous ceux qui auront augmenté de 0,56 € par an.

(Mme la Conseillère MICHONNEAU procède à l'appel nominal).

(Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal - VOIR annexe 3 page 109).

N° 2015-0662 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taxe sur les surfaces commerciales - Fixation du coefficient multiplicateur - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0662. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier qui a trait à la taxe sur les surfaces commerciales, avec fixation du coefficient multiplicateur. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Oui, le porte-parole Gaël Petit va essayer de s'exprimer dans cette assemblée démocratiquement élue -pour reprendre vos termes-.

Monsieur le Président, mes chers collègues, pour reprendre aussi un petit commentaire sur les slides qui nous ont été présentés à l'instant, les comparaisons sont assez flatteuses, volontairement sans doute, mais ne nous impressionnent pas vraiment. Chaque collectivité peut sans doute mettre en avant un ratio qui lui est favorable.

M. LE PRESIDENT : On le fera la prochaine fois. Je comparerai, par exemple, avec mes collègues de Toulouse, pour voir un peu...

M. le Conseiller PETIT : On ne peut pas comparer la situation de Toulouse et ce qui s'est passé avant aussi !

M. LE PRESIDENT : Marseille, si vous voulez !

M. le Conseiller PETIT : Nous vivons dans le pays des impôts et taxes, puisque pas un pays au monde ne fait plus complexe que nous. Les collectivités locales y contribuent largement et la Métropole de Lyon ne fait malheureusement pas exception à cette mauvaise règle.

Monsieur Brumm, 0,56 € pour le rapport précédent, ce n'est pas beaucoup. Le problème c'est que cela vient en complément de beaucoup d'autres impôts et taxes qui n'ont cessé d'augmenter ces derniers mois.

Monsieur le Président, vous avez déclaré il y a quelques mois dans le journal *La Tribune* qu'il fallait faire des économies, baisser les charges des entreprises et diminuer la dette publique. Sur ces points, nous sommes en phase avec vous. Mais vous avez oublié de dire que cela devait se faire à impact fiscal nul, c'est-à-dire sans recourir à l'augmentation d'impôts.

Or, la TASCOM dont nous parlons est une charge pour les entreprises, certes de grande taille, mais qui contribue directement à leur manque de compétitivité. Et la situation du commerce étant préoccupante, elle mériterait une politique structurée et d'anticipation de la part de la métropole.

Deux phénomènes devraient davantage nous interpeller.

Le premier est la surabondance d'ouvertures de magasins par rapport au potentiel d'absorption par le marché. Aujourd'hui, en France, les exemples se multiplient et le constat est toujours le même : les plus récents centres commerciaux inaugurés fonctionnent mal ou difficilement. Dans notre Métropole, nous constatons tous que certains commerces du Carré de Soie et de Confluence ont du mal à trouver leur public ; et je ne parle pas de la rue Grolée à Lyon. La Métropole de Lyon n'est pas un cas isolé mais il y a évidemment un lien entre la multiplication des surfaces commerciales et les chiffres d'affaires qui diminuent.

Comment, dans ces conditions, continuer à autoriser des ouvertures un peu partout, sans un peu plus de discernement ? L'époque où attractivité des villes rimait avec création de grands magasins est aujourd'hui révolue. Nous devons vivre avec l'existant, l'améliorer sans doute mais limiter la construction de nouveaux centres commerciaux qui affaiblissent ceux déjà en place.

Le deuxième phénomène est la santé financière des grands groupes de la distribution : même les grandes surfaces souffrent économiquement aujourd'hui en France ; il n'y a jamais eu autant de redressements judiciaires ou de plans sociaux dans les chaînes de magasins qu'en 2014. Je sais qu'il est de bon ton de dénigrer ces groupes qui sont vus comme le symbole même du capitalisme mais sachons que la grande distribution, ce sont 750 000 emplois directs et 10 millions de consommateurs par jour.

Plusieurs raisons expliquent cette évolution : l'environnement économique bien sûr, l'ouverture des *drives* qui a fait perdre de la marge aux entreprises, le e-commerce, le développement de magasins spécialisés et l'arrivée massive de chaînes de magasins étrangères au marketing efficace, etc. En plus de ce contexte, la politique de la Métropole en matière d'aménagement commercial a un impact. Notre rôle est de coordonner, de mailler correctement le territoire mais certainement pas à coups de taxes et impôts divers.

Dans ces conditions, monsieur le Président, il nous semble assez paradoxal de vous entendre défendre les entreprises, tout en utilisant toujours l'arme fiscale pour boucler vos budgets.

Monsieur le Président, l'exaspération et l'instabilité fiscale ne sont pas réservées qu'aux particuliers. Les entreprises s'en plaignent régulièrement, avec en plus des conséquences directes sur l'emploi. Chers collègues, soyez assurés que chaque fois que nous augmentons les impôts déjà très élevés, ce sont des emplois qui disparaissent.

Et puisque vous nous reprochiez tout à l'heure de ne pas faire de suggestions, moi, j'ai deux suggestions à vous faire : en vous écoutant tout à l'heure, je me disais que l'on pourrait peut être ralentir un peu le rythme des publications du Grand Lyon sur vos papiers glacés qui doivent coûter tout de même très très cher à la collectivité et on aimerait bien savoir combien. Et, dans ce même rapport, on parle d'un chiffre que je découvre, qui est très intéressant : 1140 véhicules légers sont propriété de la Métropole de Lyon ; il y a certainement matière à faire quelques économies sur un parc de 1140 véhicules.

Pour terminer, monsieur le Président, pouvez-vous nous en dire plus sur l'action en justice contre l'Etat visant à récupérer des sommes liées à la TASCOM ?

Notre groupe votera contre ce rapport car l'intérêt général que vous avez évoqué tout à l'heure est de privilégier la recherche d'économies sur nos budgets de fonctionnement et de ne plus alourdir la charge fiscale qui pèse sur les particuliers comme sur les entreprises.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je voudrais vous dire, monsieur Petit, qu'à force de trop en faire, on finit par être contre-productif. Moi, je n'aime pas citer les uns ou les autres, j'attaque rarement. Mais quand vous trouvez aberrant que l'on augmente de 56 centimes -que vous trouvez estimable puisque vous l'avez présenté au vote de notre assemblée- et que tel de nos collègues a augmenté, lui, de plus 8 % après les élections -pas avant ! Pas en le disant aux concitoyens avant-, ce n'est pas terrible quoi ! Et on ne peut pas donner des leçons !

Quand vous nous dites : "Il faut ne pas accorder comme vous le faites au hasard des autorisations commerciales mais que certains de vos collègues -là, je ne citerai pas les noms- font le siège de mon bureau tous les jours, de monsieur Le Faou tous les deux jours pour que l'on accorde d'ouvrir des dizaines de milliers de mètres carrés, franchement, on se moque du monde, quoi !

Il y a un truc qui est valable pour l'assemblée et un autre qui est valable pour les discussions. C'est hallucinant tout de même ! Hallucinant ! Il faut tout de même, à un moment donné, que les rapports soient faits de correction entre les uns et les autres ; autrement, je veux dire, il n'y a plus de règles communes. L'homme est un loup pour l'homme, c'est sauvage : j'ai la majorité, j'écrase ceux-ci parce qu'ils sont dans l'opposition ? C'est hallucinant, faisons attention à ne procéder comme cela !

Donc je mets aux voix cette délibération.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

Intervention de monsieur le Conseiller Grivel

M. LE PRESIDENT : Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, j'interviens avec un effet retard mais il y en a vraiment pour dix secondes. C'était sur la délibération précédente. J'interviendrai chaque fois que ce sera ainsi. Le nom d'un de nos collègues du groupe Synergies-Avenir a été cité. Donc je le dis, à chaque fois qu'un nom de collègue sera cité, j'interviendrai. J'interviens cette fois ci pour dire que la phrase qui a été citée a été sortie de son contexte. Alors c'est un peu facile de dire cela mais c'est encore plus facile d'utiliser ce type de procédé qui fait qu'une phrase est sortie du contexte et nous met en porte-à-faux. Je voulais dire simplement à notre collègue qui l'a utilisé que je l'engage à utiliser ses propres opinions, ses propres arguments et ses propres positions, ce sera encore plus honnête et beaucoup plus clair. Merci de m'avoir donné la parole.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Brumm, dossier suivant.

N° 2015-0663 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0663. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier suivant a trait à la dotation de solidarité communautaire. Ce rapport a obtenu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai deux interventions : les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain, puis Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la dotation de solidarité communautaire a été créée par la loi du 12 juillet 1999 afin de corriger les inégalités de richesses générées par la taxe professionnelle entre les Communes de l'agglomération, en fonction du taux de présence plus ou moins fort d'activités économiques sur leur territoire. Cette valeur de solidarité qui a fondé la création de la DSC, revendiquée par la Communauté urbaine puis la Métropole pour les habitants de l'agglomération comme pour les territoires, se traduit avant tout par les moyens financiers dont disposent les Communes. La dotation de **solidarité** communautaire a ainsi vocation à garantir un niveau de ressources équitable aux Communes, en fonction de leurs caractéristiques sociales notamment, par une redistribution des ressources au sein de la Métropole.

Particulièrement injuste jusqu'en 2013 puisqu'elle privilégiait largement les Communes ayant peu de bases fiscales, c'est-à-dire peu d'entreprises ou de logements sur leur territoire, sans prendre en compte les charges réelles supportées par les budgets municipaux, le mécanisme de la DSC a fait l'objet d'une restructuration en 2013. L'assouplissement du critère du potentiel financier a ainsi permis la prise en compte de la richesse à la fois des Communes et de leurs habitants. Si cette évolution est bien allée dans le sens d'une plus grande péréquation, les ajustements positifs ou négatifs réalisés sur les montants alloués aux Communes se sont faits à la marge et l'enveloppe dédiée est restée de l'ordre de 20 M€.

En ce qui concerne la Ville de Vénissieux par exemple, la dotation de solidarité a progressé en 2013 de 6,8 % par rapport à 2012, au même niveau que d'autres Communes qui pèsent bien moins démographiquement. Par ailleurs, depuis 2013, son montant reste gelé pour Vénissieux comme pour l'ensemble des Communes. Cette revalorisation est d'autant plus faible que, dans le même temps, la population a augmenté d'environ 5 %. Si l'on prend en compte l'inflation qui impacte toutes les Villes de l'agglomération, estimée à minima à 1,6 % par an par l'AMF, elle devient toute relative. Ainsi, toujours pour Vénissieux, le montant de la dotation de solidarité communautaire par habitant, qui était de l'ordre de 12 € en 2011, n'est pas supérieur en 2015. Ceci ajouté au resserrement des contraintes budgétaires, qui pèsent certes fortement sur la Métropole mais avec encore plus d'intensité sur les budgets des Communes, le manque à gagner pour ces dernières est considérable, d'autant que certaines Communes font des efforts considérables pour rendre leur territoire attractif en matière économique, sans retombées directes sur leurs budgets ; la Métropole doit aussi en tenir compte.

Depuis 2013, la dotation de solidarité communautaire représente seulement 2 % du budget de fonctionnement de la Communauté urbaine et n'a pas été revalorisée sur la base du budget de la Métropole. Il est plus que temps d'envisager de faire de cette dotation un véritable levier de la Métropole en faveur d'une réelle solidarité pour les territoires et pour ses habitants, de permettre aux Communes les plus confrontées aux difficultés de vie de leurs populations d'assurer des services publics de qualité pour ceux qui en ont le plus besoin. La dotation de solidarité communautaire est un outil essentiel pour une meilleure cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération. C'est une question déterminante pour les Communes.

Nous souhaitons que la Métropole s'engage à revoir ses critères de redistribution de la dotation de solidarité communautaire en prenant en compte les situations spécifiques des territoires et leurs évolutions.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président COLIN : Monsieur le Président, chers collègues, la mobilisation des Maires ce samedi 19 septembre nous l'a encore rappelé, les budgets des Communes sont largement contraints et certaines sont au bord de l'asphyxie. Le surpoids des normes, les procédures, le formalisme administratif et juridique souvent aberrant, les nouvelles obligations et compétences (rythmes scolaires, accessibilité, etc.) conjugués à la baisse drastique des dotations de l'Etat étranglent les Communes malgré leurs efforts considérables déjà réalisés. Ce qui est en jeu est bien la pérennité d'un service public de qualité et le maintien des investissements, facteurs de compétitivité économique, pour lesquels les conséquences sont majeures.

Néanmoins, les Communes sont montrées du doigt et cataloguées comme dépensières alors que leur part au redressement des comptes de l'Etat et aux réformes est disproportionnée au regard des déficits constatés à l'échelle du pays. Ces mêmes Communes présentent des budgets équilibrés, contrairement à l'Etat, beaucoup moins vertueux. Pour la Métropole c'est un milliard de dotations de l'Etat que nous perdons ce mandat et près de 11,7 milliards pour l'ensemble des Communes françaises en 2015-2016-2017.

C'est pourquoi je me fais la voix de mon groupe Synergies-Avenir pour souligner l'effort accompli au travers de cette délibération et notre satisfaction. Le maintien des montants de la DSC au niveau de 2014 constitue la reconnaissance des difficultés rencontrées par nos Communes et traduit la vocation première de cette DSC, véritable outil de solidarité entre les Communes.

Bien évidemment, nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier. Je rappelle que, si on avait dû, comme c'est normalement le cas, indexer sur les recettes de fonctionnement, on aurait perdu 109 000 € pour les Communes sur la DSC.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0590 - proximité, environnement et agriculture - Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) - Création de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0590. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Monsieur le Président, merci. Bien sûr il y a un avis favorable de la commission. Il s'agit de créer la Commission départementale métropolitaine d'aménagement foncier puisque c'est une commission qui existe dans chaque Département et, comme la Métropole fait fonction de Département, il faut la créer et désigner des membres.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 4 représentants titulaires au sein de la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) de la Métropole de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Roland CRIMIER,
- Mme Agnès GARDON-CHEMAIN,
- M. Pierre GOUVERNEYRE,
- M. Bruno CHARLES.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0591 - proximité, environnement et agriculture - Commission consultative de suivi du plan régional d'élimination des déchets dangereux (COPREDD) de Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0591. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de la constitution de la Commission consultative de suivi du plan régional d'élimination des déchets dangereux et de la désignation de représentants du Conseil. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant au sein de la Commission consultative de suivi du plan régional d'élimination des déchets dangereux (COPREDD) de Rhône-Alpes. Je vous propose la candidature de Mme Emeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2015-0592 - proximité, environnement et agriculture - Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0592. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la désignation de représentants pour l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication et la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD). Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires -

- M. Jean Paul COLIN,
- Mme Anne REVEYRAND.

Suppléants -

- M. Roland BERNARD,
- Mme Martine MAURICE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0593 - proximité, environnement et agriculture - Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0593. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de désigner nos représentants au Comité syndical du SYMALIM. La Communauté urbaine avait, à l'époque, 5 représentants titulaires et 5 suppléants. Désormais, la Métropole sera représentée par 10 titulaires et 10 suppléants. Il s'agit de désigner nos représentants.

M. LE PRÉSIDENT : A l'issue de la révision des statuts du SYMALIM, la Métropole dispose de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 5 postes de représentants titulaires et 5 suppléants existants, portant le nombre total de représentants à 10 titulaires et 10 suppléants.

En tenant compte des désignations déjà effectuées et que je vous propose de reconduire, je vous soumetts les candidatures suivantes :

Titulaires -

- M. Jérôme STURLA,
- Mme Laurence FAUTRA,
- M. Richard BRUMM,
- M. Jean Paul COLIN,
- M. Christophe QUINIOU,
- Mme Martine DAVID,
- M. Michel FORISSIER,
- M. Gilbert-Luc DEVINAZ,
- M. Pierre HÉMON,
- M. Ronald SANNINO.

Suppléants -

- M. Roland BERNARD
- M. Mohamed RABEHI
- M. Guy BARRAL
- Mme Virginie POULAIN
- Mme Martine MAURICE
- Mme Sarah PEILLON
- M. Gaël PETIT
- M. Marc CACHARD
- M. Bruno CHARLES
- M. Lucien BARGE

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0594 - proximité, environnement et agriculture - Conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône-Amont - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0594. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il s'agit encore de désigner un représentant supplémentaire à la SPL SEGAPAL. La Communauté urbaine avait 2 représentants au conseil d'administration. La Métropole en a désormais 3. Il faut donc désigner un représentant supplémentaire au sein du SEGAPAL.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose, au vu des statuts révisés, de la SPL de 3 représentants au Conseil d'administration et un représentant à l'Assemblée générale.

Par délibération n° 2015-0058 du 26 janvier 2015, le Conseil de la Métropole a d'ores et déjà désigné messieurs Richard Brumm et Jean Paul Colin pour siéger au sein du Conseil d'administration et moi-même au sein de l'Assemblée générale. Il reste donc à désigner un représentant. Je vous propose la candidature de madame Martine DAVID.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absences d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime)

M. LE PRESIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0595 - proximité, environnement et agriculture - Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0595. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention de 290 000 € à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour soutenir son programme d'actions 2015. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons cette subvention à Air Rhône-Alpes mais nous ferons néanmoins quelques remarques.

D'abord, cette subvention de 290 000 € est en diminution de 4 % par rapport à 2014, ce que nous regrettons au vu des enjeux de santé publique, parce que mettre en face une augmentation de notre cotisation liée principalement à la reprise de la part dite Conseil général ne peut cacher la réalité : à l'échelle du territoire, la diminution est de 105 000 € car nous n'avons pas compensé l'arrêt des financements de 27 Communes. La baisse est donc, au final, de 15 %.

Et c'est le budget dédié aux actions complémentaires qui en pâtit le plus, actions complémentaires qui consistent à améliorer la connaissance de l'air mais aussi à inciter aux indispensables changements de comportements. Notamment pour les polluants d'origine industrielle, la baisse des particules fines et des dioxydes d'azote est faible, le taux d'ozone stagne, voire augmente avec des pics de pollution récurrents. Mais surtout des points noirs demeurent, comme à l'entrée du tunnel de la Croix-Rousse où la fermeture et le déplacement de l'école Michel Servet sont certainement aujourd'hui nécessaires.

Les effets nocifs du diesel sont connus. Je m'en tiendrai au dioxyde d'azote qui affecte le cœur de notre Métropole et les abords de tous ces grands axes où les valeurs limites journalières sont déjà en dépassement cette année. A ce propos, la commission européenne, ce 18 juin, a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites dans deux villes : Paris et Lyon, ainsi que pour insuffisance des plans d'actions. Et si jusqu'à maintenant seul l'Etat devait payer l'amende, autour de 100 M€ pour 2015, l'article 112 de la loi NOTRe prévoit une responsabilité partagée des collectivités. Raison de plus pour agir plus et rapidement.

Mais c'est la santé de nos concitoyens notre raison d'agir à tous. La récente étude de l'INSERM souligne que la pollution chronique au dioxyde d'azote affecte plus les populations les plus modestes et conclut qu'il faut agir sur la pollution chronique, sur la pollution de fond.

Les véhicules à moteur thermique sont responsables à 60 % des émissions d'oxyde d'azote. Continuons donc à réduire leur place afin de favoriser les alternatives : les transports en commun en site propre, les modes actifs (aussi bien les itinéraires piétons que cyclistes), le covoiturage, les véhicules électriques, etc. Plus personne aujourd'hui ne défend le tout-voiture qui est une solution dépassée, une solution du passé.

Bien des actions sont entreprises par la Métropole et nous nous réjouissons de sa candidature à l'appel à projet "villes respirables" lancé par le Ministère de l'écologie. Mais il faut peut-être passer à la vitesse supérieure. Nos concitoyens seront pour la plupart proactifs. Nous savons aussi que beaucoup d'entreprises sont prêtes à accroître leurs efforts, les transporteurs en particulier.

Voilà pourquoi les élus écologistes ont proposé au Préfet d'organiser des Assises de l'air, réunissant tous les acteurs de la société pour travailler ensemble à des propositions pour concilier santé publique et activité économique, pour permettre que la liberté de circuler ne s'oppose pas à la liberté de respirer. Peut-être daigneraient-ils plus écouter si notre Métropole et son Président étaient porteurs de cette proposition, voire les organisateurs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, l'association Air Rhône-Alpes surveille notre air, une ressource commune irremplaçable. Dès la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie en 1996, la loi LAURE, l'indépendance de la mesure de la qualité de l'air a été posée et résolue par la mise en place des structures multi-financées que sont les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

L'équilibre financier d'Air Rhône-Alpes est l'assurance de son indépendance. Les trois financeurs sont l'Etat, les collectivités territoriales et les industriels. Cependant, aujourd'hui, l'Etat réduit son financement. Concernant les collectivités territoriales, avec la prise de compétence qualité de l'air de la Métropole, un certain nombre de Communes reconsidèrent leur participation à Air Rhône-Alpes, estimant, à juste titre, que si la Métropole finance le réseau de surveillance, une participation de la Commune fait doublon, diminuant d'autant le budget d'Air Rhône-Alpes. Il faut rester vigilant à ce que les principaux financeurs ne soient pas finalement que les industriels. Sachant que, maintenant, les plus gros pollueurs sont les automobilistes, ne faudrait-il pas que ces derniers soient associés au financement d'Air Rhône-Alpes ?

Cette surveillance permet aujourd'hui de constater que nos centres urbains sont soumis à une pollution trop importante pour les habitants, avec des impacts sanitaires de plus en plus notables.

A l'échelle européenne, ce sont plus de 200 *Low Emission Zones* qui sont désormais mises en place pour lutter le plus possible contre les dépassements de seuils réglementaires. Paris est en train de mettre les bouchées doubles pour trouver des solutions efficaces et innovantes pour le bien du plus grand nombre et réduire ses pics de pollution ; à Lyon, pour l'instant, on ne voit rien venir.

Monsieur le Président, alors que, tous services confondus, ce sont plusieurs dizaines d'équivalents temps plein qui travaillent sur la surveillance de la qualité de notre eau potable, la Métropole n'alloue à la qualité de l'air pas plus de trois personnes. Et malheureusement, pour l'air, il n'y a pas de bouteilles d'air pur disponibles en grande surface pour parer à d'éventuelles pollutions, contrairement à l'eau. Ce vendredi, le 25 septembre, c'est la Journée nationale de la qualité de l'air. Qu'a prévu le Grand Lyon ? Pas grand-chose !

Monsieur le Président, il est urgent que vous considériez enfin l'air comme une priorité de l'action métropolitaine. Avec la récente loi sur la transition énergétique, l'évolution de notre plan climat en plan air climat doit rapidement aboutir afin que les orientations de la Métropole soient lisibles de tous.

Nous sommes en septembre et les dépassements de seuils de moyenne annuelle pour 2015 sont désormais inévitables vu les concentrations mesurées jusqu'à maintenant. Je ne reviendrai pas sur ce que notre collègue Hémon a évoqué quant au risque financier lié au non-respect des seuils de pollution atmosphérique dans l'agglomération. Concernant le contentieux avec l'Europe, la France est à l'étape de la mise en demeure pour les concentrations de dioxyde d'azote et à l'avis motivé pour les particules. L'étau se resserre.

L'article 12 de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République sera, dans les années à venir, appelée à alimenter nos débats dans cet hémicycle. Faudra-t-il que ce soit à nous de payer ? Il faudra vraiment en reparler. Il faut que la Métropole se positionne clairement sur la thématique de l'air clairement, d'autant plus que le chef de file de la Région sur la thématique air est encore à détailler.

Monsieur le Président, vous savez vous motiver sur certains sujets, nous vous demandons de le faire sur l'air sans attendre. La qualité de l'air doit être un sujet prioritaire pour toutes et tous. Notre groupe est dans l'attente d'un grand plan anti-pollution.

Evidemment, notre groupe votera pour cette subvention à Air Rhône-Alpes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement, sur le passé, je rappelle que, quand nous avons réduit un peu la place de la voiture en ville, par exemple rue Garibaldi, pour avoir un milieu plus émetteur avec un milieu plus respirable, j'ai reçu à l'époque des tonnes de pétitions. Je crains que quand on traitera les problèmes réels sur les problèmes de mettre la voiture hors de Lyon sur un certain nombre de points, les points que l'on abordait tout à l'heure -vous voyez que l'on n'attend pas les délibérations-. le deuxième dossier, c'était effectivement sur le problème de la voiture au cœur de l'agglomération sur Bonnevay, sur le contournement est, sous le tunnel de Fourvière, il faudra prendre des décisions à un moment donné et il faudra que tout le monde soit aussi allant qu'il ne l'est aujourd'hui.

Je mets aux voix cette délibération.

Adopté à l'unanimité. M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du comité territorial Rhône de l'association Air Rhône-Alpes (ARA), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

Résultats du vote sur appel nominal (dossier n° 2015-0660)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du vote de tout à l'heure pour la délibération numéro 2015-0660.

(*VOIR annexe 3 page 109*).

N° 2015-0598 - proximité, environnement et agriculture - Elaboration d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2016-2022 sur le territoire du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes (CENRA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0598. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales européennes, qui s'appellent dorénavant "projet agro-environnemental et climatique

(PAEC), pour la période 2016-2022 et notamment de l'attribution de la subvention au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes (CENRA), ce qui nous aide à l'instruction de ces dossiers. Par ailleurs, l'intervention est retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Donc je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES

N° 2015-0601 - proximité, environnement et agriculture - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature 2015 - Espaces naturels sensibles (ENS) - Conventions de gestion - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0601. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une mesure transitoire puisqu'il s'agit de la reprise des projets nature qui auparavant étaient gérés dans des contextes juridiques un peu différents (SIVU, syndicats mixtes). Pour l'année 2015, nous votons une période provisoire et le programme d'activités et nos services sont en train de mettre en place un cadre juridique unifié qui permettra de clarifier les relations entre les Communes et la Métropole à propos des projets nature, tout en sachant que l'objectif est de restituer le pouvoir de gestion quotidienne aux acteurs locaux et de garder une capacité d'unifier, par exemple, la signalétique sur tous les projets nature. Donc c'est une délibération pour 2015, période provisoire en attendant un cadre juridique solidifié pour la période à venir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

- Dans l'exposé des motifs, avant "Vu ledit dossier", ajouter :

"Les participations d'investissement mentionnées dans les projets natures ci-avant détaillés seront converties en € TTC au lieu de € HT, ces dépenses étant assujetties à la TVA au taux de 20 % ;"

- Dans le dispositif :

* le b) du 1° est rédigé comme suit :

" b) - le plan de financement des projets et le montant maximal des remboursements d'un montant global de **451 004 €** composé de **83 466 €** de financement pour des actions d'investissement et de 367 538 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Investissement (en € TTC)	Fonctionnement (en € TTC)	Total (en €)
Commune de Feyzin - Projet Grandes Terres	0	88 000	88 000
Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Échets	6 000	21 000	27 000
Syndicat intercommunal des vallons de Serres et Planches	11 520	15 000	26 520
Commune de Francheville - Projet vallon de l'Yzeron	16 146	49 520	65 666
Commune de Saint Genis Laval - Projet Hautes-Barolles	12 000	27 875	39 875
Commune de Tassin la Demi Lune - Projet plateau de Méginand	18 000	33 250	51 250
Commune de Rillieux la Pape - Projet Sermenaz	0	24 800	24 800
Commune de Neuville sur Saône - Projet vallon des Torrières	0	23 093	23 093
Commune de Décines Charpieu - Projet Biézin nature	7 800	25 000	32 800
Commune de Sainte Foy lès Lyon - Projet Yzeron aval	12 000	60 000	72 000
Total	83 466	367 538	451 004

* dans le 4°, lire "**83 466 €**" au lieu de "69 555 €".

J'ai une intervention du groupe UDI.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, mon intervention sera brève, étant déjà intervenu sur ce sujet lors d'un conseil précédent.

Nous nous félicitons que la politique du Conseil général en matière de protection des espaces naturels sensibles soit reprise par vos services dans son intégralité. Le Grand Lyon, devenu Métropole, était déjà partenaire dans ce domaine-là. Les projets que vous pilotez en partenariat avec les Communes sont de très bons outils de préservation des espaces naturels en milieu périurbain. Les animations pédagogiques sur la faune et la flore auprès de notre jeune public, l'entretien, la gestion forestière de ces espaces, la sécurisation, la mise en valeur des chemins piétonniers, la communication et la promotion de ces espaces, tous ces items vont améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de ces espaces naturels sensibles.

Je voulais simplement revenir sur un des axes d'action des projets nature : la gestion foncière de ces espaces. En effet, ces espaces sont aujourd'hui soit des propriétés privées, soit du domaine communal ou communautaire. Pour une bonne gestion et une cohésion de ces espaces, il est intéressant d'encourager à une mutation du privé vers le public. Le Conseil général aidait les Communes à hauteur de 50 % pour acquérir des tènements dans ces espaces. La Métropole reprenant ses compétences, la même aide devrait logiquement être reconduite. Mais il serait également intéressant de mener une réflexion quant à l'exercice du droit de préemption. Quelle est la collectivité la plus appropriée pour assurer cohésion et cohérence au sein d'un projet nature ?

En outre, lors de l'établissement du nouveau PLU-H, ces espaces naturels sensibles devraient être inscrits d'une manière très précise, les cheminements actuels et futurs devraient apparaître, les caractéristiques urbanistiques de ces zonages doivent être claires et non interprétables ; il faudrait inscrire des zonages STECAL dans les zones naturelles accueillant des activités.

Enfin, dernier point, concernant le foncier de ces zones ENS, le caractère inaliénable du zonage de ces parcelles doit être clair ; seule une déclassification préfectorale pourra être mise en œuvre. Une communication adaptée sur ces aspects inaliénables à l'échelle de la Métropole inciterait les propriétaires privés à vendre leurs parcelles au prix du non constructible et ainsi à ne pas espérer des changements qui n'arriveront pas.

Nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0604 - proximité, environnement et agriculture - Indemnisation des agriculteurs pour la mise en oeuvre de mesures compensatoires liées à des opérations d'aménagement menées par la Métropole de Lyon et ayant des impacts sur des espèces protégées et sur les milieux qui les abritent - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué BARGE a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0604. Monsieur BARGE, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Il s'agit de l'indemnisation des agriculteurs pour la mise en oeuvre de mesures compensatoires liées à des opérations d'aménagement menées par la Métropole de Lyon et ayant des impacts sur des espèces protégées et sur les milieux qui les abritent. Quand on en découvre, il faut bien pouvoir les protéger. Cette délibération définit le principe d'attribution, le calcul des indemnités, l'indice d'actualisation et prévoit d'attribuer ce rôle d'attribution à la Commission permanente. C'est un avis favorable de la commission.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, une explication de vote : lors de la mise en place de la Commission permanente, vous avez fait le choix d'écarter l'opposition de cette commission, ce que nous avons regretté à l'époque ; nous avons voté contre les délégations de pouvoir à la Commission permanente. Il en sera de même aujourd'hui pour cette délégation supplémentaire à la Commission permanente. Il en sera également de même sur le numéro 2015-0655 à suivre : nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0606 - proximité, environnement et agriculture - Action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels - Convention avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0606. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Ce rapport concerne l'action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels. Il s'agit d'une convention classique avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes. Le Grand Lyon avait déjà une convention avec la SAFER. Le Département en avait une et on réunit les deux missions que chacune des structures remplissaient, le Grand Lyon et le Département. On ne fait que regrouper dans cette délibération ce qui était déjà fait et cela définit un montant de 25 200 € de dépenses maximum pour l'année. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, je voudrais intervenir en ma qualité de Président du Syndicat mixte des Monts d'Or.

Je rappelle donc que cette convention qui est proposée -comme l'a dit notre collègue monsieur Barge- vient en renouvellement d'une convention qui existe depuis 1990 ; cette convention est transitoire et temporaire, en attendant que la Métropole définisse sa politique agricole et foncière.

Moi, je pense -parce qu'aujourd'hui, cette veille foncière, c'est plus une veille d'observation et on n'a pas de plan d'action foncière- que la Métropole aurait donc la faculté d'intervenir pour le compte des collectivités -faut-il encore qu'on l'utilise !-. C'est pourquoi, il serait judicieux -et je le suggère-, cette convention étant transitoire et proposée pour une durée d'un an, afin de mutualiser les outils et de limiter les coûts à l'avenir puisque ce syndicat mixte aussi a une convention avec la SAFER, que la Métropole, dans le cadre de la construction de sa nouvelle compétence en matière d'espaces naturels et agricoles, travaille en lien avec le Syndicat mixte des Monts d'Or et la SAFER. Nous pourrions étudier notamment comment assurer une veille foncière opérationnelle à l'échelle de la Métropole et des territoires puisque les périmètres PENAP et espaces naturels sensibles donnent aujourd'hui un droit de préemption à la Métropole. J'espère que je serai entendu.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0607 - proximité, environnement et agriculture - Territoire à énergie positive pour la croissance verte - Convention de mise en oeuvre de l'appui financier au projet avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Demande de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0607. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération sur le territoire à énergie positive. Notre territoire, la Métropole, a été lauréat de l'appel à projets du Ministère de l'écologie "territoires à énergie positive pour la croissance verte". On va être honnête, ce n'est pas un exploit puisque, sur 500 candidatures, 200 territoires ont été lauréats. Toujours est-il que cet appel à projets était doté de 500 000 € par territoire lauréat et que nous avons décidé d'utiliser cet argent à deux actions principales : d'une part, la réhabilitation thermique de 110 logements sociaux pour 260 000 € ; d'autre part, l'aménagement cyclable du pont de La Mulatière, la première phase, c'est-à-dire l'aménagement du pont lui-même avant le projet, inscrit à la PPI et au contrat de plan Etat-Région, de passerelle ou d'encorbellement du pont Pasteur, pour 240 000 €. Ces deux opérations sont financées par l'appel à projets dont nous sommes lauréats. Avis favorable de la commission bien sûr. La convention sera signée dans les jours qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UDI.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, plus la crise économique, sociale et environnementale s'approfondit, plus la communication, au sens que lui a donné la publicité, faire prendre les mots pour la chose, multiplie les effets d'annonce. On peut se féliciter de cet appel à projets et des deux projets dont vient de parler monsieur Bruno Charles.

Mais au fait, que veut dire cette dénomination "territoires à énergie positive pour la croissance verte" ? Je connais un territoire à énergie positive remarquable, la Commune de Fessenheim, qui produit énormément plus d'énergie qu'elle n'en consomme ! Je ne crois pas que cela soit l'objectif de l'appel à projets. Alors, que veut dire cette formulation ?

La Bretagne est fortement déficitaire en énergie et, fort heureusement, elle bénéficie du réseau national issu du service public qui lui garantit son approvisionnement en électricité. De ce point de vue, le reste de la France est donc un territoire à énergie positive ! Notons que si tous les territoires sont à énergie positive, alors ça va chauffer quelque part ! Il faudra bien que les excédents se diffusent. Vous savez que, dans un réseau électrique qui trimballe de gigantesques puissances, un déséquilibre est dangereux, très dangereux ! Proposer que certains soient producteurs nets d'énergie c'est donc demander que d'autres soient consommateurs nets ; et vous savez d'ailleurs que, sur le fond, notre agglomération -sauf à l'étendre jusqu'au Bugey- ne peut être excédentaire en énergie. Je propose donc que Ségolène Royal complète son dispositif par un appel à projets "territoires à énergie négative" ! Ce n'est pas qu'un jeu de mots, la réalité de l'énergie, comme de toute activité humaine, c'est l'échange, la circulation ; dès les premières communautés préhistoriques, il a fallu échanger fer et charbon qui n'étaient pas également répartis.

Mais peut-être faut-il comprendre la formulation autrement : il s'agit de dire que l'énergie est positive au nom d'une bonne chose. Alors, pourquoi la réduire ? Quant à la croissance verte, je n'ai plus le temps de disserter sur la décroissance grise.

Non, décidément, ce monde de la communication ne peut pas durer !

M. LE PRESIDENT : Merci. Donc je mets aux voix cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES

N° 2015-0611 - proximité, environnement et agriculture - Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Métropole de Lyon - Définition des différents niveaux de service - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0611. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération porte sur la définition des différents niveaux de service concernant l'organisation de la collecte des ordures ménagères et la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, cette délibération rappelle les différents niveaux de services rendus sur l'ensemble du territoire métropolitain en matière de collecte des déchets ménagers. Il s'agit d'une délibération un peu habituelle, un peu banale, qui vise à nous garder en conformité avec le code général des impôts ; un peu trop banale, un peu trop habituelle, dirons-nous même !

En effet, le GRAM attend de notre Métropole qu'elle opère enfin, en matière de gestion des déchets, un véritable renversement de perspectives, qu'elle se pose enfin de nouvelles questions, peut-être même qu'elle se pose enfin les bonnes questions ; des questions, en tout cas, qui ouvrent le champ des possibles et des solutions alternatives, des questions qui nous sortent de cette fatalité à toujours penser d'abord collecte -même si je sais que l'activité est lucrative- pour pouvoir enfin penser réduction des déchets à la source et nouvelles formes de transformation. Ce renversement de perspectives, s'il s'opère comme nous le souhaitons, devra se traduire concrètement dans le prochain cahier des charges du marché de collecte des déchets ménagers, un cahier des charges sur lequel les élus du groupe GRAM se proposent de travailler avec les élus et les services concernés.

Nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, dans la même démarche que notre intervenante précédente, lors du dernier renouvellement du marché de la collecte en 2012, qui avait été marqué par une grève des agents trois semaines, nous avons décidé de remettre au travail une commission spéciale ; elle a travaillé et des premiers renseignements et résultats en ont découlé.

Nous avons aussi décidé, un an auparavant, de mettre en place une commission politique qui mette à plat l'ensemble des questions posées par la collecte des ordures ménagères et traite avec les services de toutes les questions qui nous sont posées : le rôle de l'autorité organisatrice, le bilan stratégique, les nouveaux enjeux, nouveaux objectifs, l'avis des usagers via la CCSP et via nos Communes et les avis des personnels concernés, l'évaluation aussi des modes de gestion et des choix ! Pensez-vous, monsieur le Président, monsieur le Vice-

Président, mettre en place rapidement cette commission politique afin que s'engage ce travail assez lourd mais probablement très intéressant et surtout nécessaire ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, pour ne pas être redondante, seulement redire que le groupe des écologistes souhaiterait, comme le fait l'agglomération marseillaise -et sans redevance, je le précise- qu'il y ait plus d'information directe aux habitants et de transparence. Certes, nous avons le rapport annuel dit "rapport Barnier" mais nous pourrions publier un budget annexe ; je fais écho ici à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont les les taux sont calés sur le service dont il est question à l'heure actuelle, service de qualité sans aucun souci.

Deuxième point -pour rejoindre l'interlocuteur précédent-, effectivement, notre groupe souhaiterait que nous puissions dès à présent travailler à de la souplesse sur le prochain cahier des charges du marché de collecte car, pour tenir nos engagements en matière de recyclage au sens large du terme, de réduction des déchets et tout en n'imposant à personne une vision, en étant favorable aux propositions de solutions du quotidien qui peuvent être portées dans certains quartiers et dans certains arrondissements et même dans certaines Communes, il faudrait peut-être étudier de la substitution comme nous avons lancé la collecte sélective en 1996.

Ouvrir cette perspective permettrait de travailler, dès demain, des projets visant la limitation des emballages et suremballages, la valorisation des fermentescibles en circuit court, la réparation des déchets occasionnels en pied d'immeubles et plein d'autres choses. Ceci participerait à la mise en œuvre d'une économie circulaire.

Donc nous votons cette délibération mais nous souhaitons -le groupe des écologistes- en profiter pour rappeler notre volonté de contribuer à ces efforts-là.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'irai effectivement consulter mon collègue de Marseille sur le nettoyage et la propreté.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2015-0655 - proximité, environnement et agriculture - Plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA) pour les activités d'élevage - Définition du cadre d'intervention de la Métropole - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0655. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Il s'agit du plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA). Là aussi, on ne fait que reprendre ce qui était dans les attributions du Département auparavant. Il s'agit d'intervenir dans le cofinancement des investissements productifs individuels pour les activités d'élevage sur le territoire métropolitain. C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'exploitations concernées mais il y en a quelques-unes.

Il s'agit de fixer le taux de subvention possible de la Métropole de Lyon à 10 % de la dépense subventionnable, de plafonner à 200 000 € l'enveloppe globale attribuée à cette opération, de demander à la Région une bonification du taux de subvention de 20 % pour les contraintes urbaines, de déterminer les critères de priorisation donc avec toute une grille où on attribue des points pour que l'on puisse affecter les choses bien sûr et, enfin, de déléguer tout cela à la commission permanente pour attribuer ces sommes qui seraient versées à des exploitations d'élevage pour être aux normes parce qu'il y a de plus en plus de normes dans ce domaine.

Il y a un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains. Retirée ?

Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0625 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblée générale et conseil d'administration de l'Association pour la rénovation immobilière (ARIM) du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à monsieur Longueval, que je tiens à féliciter, en votre nom, pour son élection comme Maire de Bron.

(Applaudissements).

Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0625. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Merci, monsieur le Président, merci à vous. Avis favorable de la commission pour l'adhésion de la Métropole à l'ARIM et la désignation d'un représentant du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association pour la rénovation immobilière (ARIM) du Rhône. Je vous propose la candidature de Mme Béatrice VESSILLER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix;

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0626 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association PACT du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0626. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'adhésion au PACT et la désignation d'un représentant du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association PACT du Rhône. Je vous propose la candidature de Mme Béatrice VESSILLER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0627 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Commission départementale-métropolitaine consultative des gens du voyage - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0627. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission. Il s'agit de désigner deux titulaires et deux suppléants pour la commission départementale-métropolitaine consultative des gens du voyage.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de la à la commission départementale-métropolitaine consultative des gens du voyage. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- Mme Laura GANDOLFI,
- M. Yann COMPAN,

Suppléants :

- M. André GACHET,
- M. Jean-Wilfried MARTIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0628 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Approbation de la convention constitutive modifiée - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0628. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avec la création de la Métropole, cela modifie les parts des différents membres et, de ce fait, nous devons délibérer pour deux titulaires et deux suppléants pour représenter la Métropole au Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale du Rhône. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein du Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale du Rhône. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- Mme Nathalie FRIER,
- M. Michel LE FAOU,

Suppléants :

- M. André GACHET,
- Mme Doriane CORSALE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0629 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Opérations d'urbanisme - Compte-rendu financier au concédant - Année 2014 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0629. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant le compte-rendu financier au concédant pour différentes opérations d'urbanisme. Le compte-rendu annuel sur les ZAC mené sur l'agglomération est un temps de questionnement sur notre politique en matière d'aménagement et d'évaluation de sa performance.

Ce bilan nous conforte dans notre volonté de construire la ville dans un partenariat avec tous les acteurs de l'immobilier. Le Grand Lyon a développé une compétence reconnue en matière de développement et la ZAC demeure un outil particulièrement performant, tant en termes de maîtrise de l'urbanisation que de financement des équipements publics. Cette procédure permet de marquer des opérations d'une forte ambition et des exigences que les concessionnaires et les opérateurs doivent poursuivre avec nous, à savoir une exigence de qualité, une exigence en matière environnementale et en matière d'expérimentation ; je pense notamment au développement des solutions en matière d'économies d'énergie : nous avons inauguré la semaine passée l'immeuble Hikari à la Confluence qui est un exemple très performant en la matière.

M. LE PRESIDENT : A énergie positive.

M. le Vice-Président LE FAOU : A énergie positive, pour notre collègue Pierre-Alain Millet.

Cela permet aussi de développer, au travers de ces opérations d'aménagement, une exigence de mixité sociale et une exigence de qualité de service à la population, en prévoyant, en amont, les équipements nécessaires à réaliser dans une approche de réponse aux besoins tout en maîtrisant les coûts pour les collectivités. Ces exigences ont un prix et le bilan de ce jour le démontre mais ce prix est partagé et juste entre collectivités et opérateurs. La ZAC est un très bon outil pour faire participer les opérateurs au financement des équipements publics.

L'effort que nous réalisons au niveau de la Métropole en matière d'aménagement a un fort effet de levier sur les investissements privés. Quelques chiffres pour conclure sur notre politique d'aménagement : en immobilier, tertiaire et activités, les opérations d'aménagement participent grandement au dynamisme du marché immobilier et à la création d'emplois sur le territoire. Pour l'année 2014, cela représente 90 000 mètres carrés de surface de plancher commercialisés sur les ZAC dont 40 000 mètres carrés pour l'activité tertiaire. 70 % du marché de l'activité en tertiaire est produit dans les ZAC et cela se concentre aujourd'hui sur deux grandes opérations, à savoir la ZAC de la Confluence et celle de Gerland. En matière d'immobilier résidentiel, les opérations d'aménagement représentent 20 % de la production avec un peu plus de 61 000 mètres carrés de surface de plancher commercialisés en 2014. On le voit, le marché se porte mieux, avec le retour notamment des investisseurs et une stabilité moyenne des prix. Cela est le fruit de notre politique en matière d'aménagement et y contribue très largement.

Avis favorable de la commission sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0632 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des Communes ou autres structures oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0632. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne des subventions à des Communes et associations au titre de la politique de la ville et elle se situe dans le droit-fil de l'action qui était menée précédemment par le Conseil général du Rhône au titre de la politique de la ville. En 2014 et en 2015, la Métropole apporte son soutien financier à des associations et à des Communes œuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Avis favorable de la commission sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ : Monsieur le Président, juste quelques mots. Effectivement -comme l'a dit le Vice-Président Le Faou-, nous avons récupéré la politique du Conseil général et les subventions pour un certain nombre d'associations et de Communes. C'est une opération menée depuis de nombreuses années par le Conseil général mais qui est un peu diluée sur l'ensemble du territoire, avec de grandes disparités d'actions et donc de financements, comme vous pouvez le constater : il y a 70 actions mais, on le voit bien, toutes les actions ne sont pas financées à la même hauteur et nous allons mener une réflexion avec les services de la Métropole pour revoir avec chaque chef de projet, dans chaque territoire en politique de la ville, la pertinence de ces opérations, surtout que, comme nous sommes tout de même dans une situation de baisse des budgets pour l'année prochaine, nous avons maintenu le budget pour cette année comme l'engagement avait été pris. L'année prochaine il y aura néanmoins une baisse de 6 % et il se peut que, pour certaines actions, avec le temps, sa pertinence puisse être remise en question et il sera peut-être intéressant de recentrer certaines actions et de les globaliser sur certains territoires.

Voilà, une réflexion va être menée mais nous aurons l'occasion d'en reparler également avec l'ensemble des Maires concernés.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération de ce soir est essentielle pour notre Métropole, pour ses quartiers, pour ses habitants. Le contrat de ville métropolitain 2015-2020 est un élément fondateur pour l'action de ces prochaines années au service du vivre ensemble sur notre territoire. Il est l'exemple de ce travail mis en place depuis la création de la Métropole, qui s'inscrit d'abord dans la continuité de ce qui était fait par le Grand Lyon et le Département avant de pouvoir inventer nos propres politiques. Loin de la rupture ou des effets d'annonce, nos quartiers ont en effet besoin d'attention et de réflexion approfondie.

Pourtant, face à cette délibération, je suis inquiète, non pas sur la volonté de nous tous, élus métropolitains, de mettre en œuvre des actions efficaces et proches des réalités, non pas sur votre engagement, monsieur le Président -je regarde ce qui s'est fait, ces dernières années, à travers le Grand Lyon et le Département et je mesure le chemin parcouru-. Non, si je suis inquiète ce soir, monsieur le Président, mes chers collègues, c'est à cause de l'incohérence entre un discours national qui se veut volontariste et la réalité des coupes budgétaires.

Régulièrement, depuis des années, tous les Gouvernements présentent la politique de la ville comme une priorité. Je ne reviendrai pas sur le fait que cette thématique ne dispose plus d'un Ministère dédié et se retrouve noyée dans un grand Ministère. Ce qui importe, c'est l'action, pas l'affichage.

Régulièrement, j'entends parler de participation des habitants, de conseils citoyens, de co-construction qui seraient les clés de la réussite d'une nouvelle politique de la ville. Mais là encore, ce qui importe, ce n'est pas l'affichage, c'est l'action.

Et ce que nous constatons dans les Communes, malgré le soutien de la Métropole, c'est la baisse des subventions de la part de l'Etat, qui impacte d'abord le secteur associatif et ses projets. Selon les services de l'Etat, la DDU (dotation de développement urbain), qu'un effort de "simplification" a renommée "dotation politique de la ville" (DPV), diminuerait de 30 % sur l'ensemble de notre territoire ; 30 %, ce n'est pas rien ! La redéfinition des quartiers prioritaires intervenue l'an dernier n'a pourtant pas diminué les difficultés des habitants. Imaginez donc les conséquences négatives possibles pour les dotations communales en la matière, puisque cette enveloppe sera déclinée dans les villes en fonction des zones de sécurité prioritaire (ZSP), des REP-REP+.

La restriction budgétaire considérable à venir limitera les projets nouveaux. En effet, entre la garantie du fonctionnement, des salaires des équipes qui ne sont pas surpayées et la poursuite des actions en cours et efficaces, comment mener de nouveaux projets, comment motiver les habitants si le nerf de la guerre vient à

manquer ? Comment réfléchir à une action métropolitaine ambitieuse en matière de politique de la ville dans un tel contexte ? La décision de l'Etat de réduire sa contribution n'est pas responsable. Les associations font un travail considérable dans nos quartiers, elles sont des partenaires indispensables.

Quand je regarde la délibération, je vois la diversité des projets sur l'ensemble des Communes. En regardant plus précisément Saint Fons -vous m'en excuserez bien volontiers-, on voit des actions sur la culture, la santé, la prévention des violences conjugales, l'environnement, etc. et je pourrais détailler l'ensemble du tableau que vous avez en annexe, vous verriez la même richesse d'idées, les mêmes énergies mobilisées que la délibération de ce soir reconnaît pleinement et je vous en remercie.

Faire des économies dans notre pays est nécessaire mais il y a des politiques qui, plus que jamais, doivent nous mobiliser. La politique de la ville en fait partie. Les Communes ne peuvent pas tout, la Métropole ne peut pas tout ; l'Etat non plus mais il peut encore beaucoup, d'autant plus qu'il nous demande beaucoup. Aujourd'hui, la politique de la ville doit être soutenue, l'Etat doit mettre en cohérence ses priorités déclarées et ses décisions.

Je souhaite vivement que le Gouvernement puisse revoir sa position et que nos Parlementaires appuient cette demande, loin des réflexes partisans. D'ici là, sur nos territoires communaux, nous continuerons d'agir du mieux que nous pourrons, avec les moyens qu'il nous restera, en complémentarité de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0633 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Grigny - Lyon 1^{er} - Lyon 3^e - Lyon 5^e - Lyon 7^e - Lyon 8^e - Lyon 9^e - Meyzieu - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Neuville sur Saône - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0633. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération qui vise à définir le cadre d'intervention de la Métropole pour les actions de gestion sociale et urbaine et de proximité dans le cadre la politique de la ville, sachant que les budgets, annuellement sont ensuite délégués à la Commission permanente.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère LECLERC : Vous me permettez d'intervenir pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Allez-y !

Mme la Conseillère LECLERC : Je vous remercie, monsieur le Président. Chers collègues, le rapport que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui évoque la gestion sociale et urbaine de proximité dans les quartiers situés en politique de la ville. Ce texte plein de bonnes intentions se propose d'améliorer la vie des habitants, tant du point de vue de la sécurité que du cadre de vie, le tout dans une démarche partenariale pleine de concertation et de participation, un rapport a priori consensuel qui concerne des Communes où certains habitants vivent dans des conditions difficiles et ont besoin de l'aide publique.

Les Maires des 17 Communes concernées se connaissent bien, notamment par leur participation à la Métropole. Même si nous ne partageons pas tous les mêmes idées politiques, nous ne doutons pas qu'ils sont, chacun à leur manière, proches des habitants les plus défavorisés qu'ils rencontrent au quotidien et tentent de leur apporter toute l'aide possible.

Pour cela, les Maires ont été très attentifs au fait que des financements sur des projets allant jusqu'à 200 000 € allaient pouvoir être pris en charge dans leurs Communes. Comme nous, ils n'ont malheureusement pas vu quel taux de financement allait être appliqué mais ils se sont peut-être dit que ce n'était peut-être pas si grave car notre assemblée démocratique allait sans doute pouvoir en débattre. Hélas, ce rapport propose que cet examen se fasse exclusivement en Commission permanente. Et c'est là qu'il y a un os, monsieur le Président : les Maires des 17 Communes concernées, de gauche comme de droite, ne pourront pas en débattre car ils ne sont pas membres de cette Commission permanente.

Sans remettre en cause votre sens de l'équité et de la justice dans la répartition de cette enveloppe, je ne peux pas imaginer que vous puissiez concevoir que les Maires n'aient pas un mot à dire sur les subventions qui seront accordées à leurs Communes dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité. La proximité

justement, ce n'est pas exclure dix des dix-sept Maires des Communes concernées des décisions qui touchent leurs habitants les plus modestes.

Monsieur le Président, vous avez fait le choix de refuser la pluralité de la Commission permanente. Alors, ces subventions, même si leur examen nous prendra du temps, doivent être débattues publiquement en Conseil de la Métropole. Nous vous demandons donc de retirer ce rapport. A défaut, notre vote sera évidemment négatif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons gardé le même processus que dans le dernier mandat, dans les deux derniers mandats d'ailleurs, c'est-à-dire où ce genre de dossier était débattu et passé en Bureau, donc où il y avait les mêmes dispositions. Bien sûr que tout le monde sera concerté en amont et qu'aucune décision ne sera prise sans consulter les Maires ! C'est évidemment le sens du dialogue que j'ai évoqué tout à l'heure. Je vous remercie.

Je mets aux voix ce dossier.

M. le Conseiller COCHET : Eu égard à la communication selon laquelle vous concerterez les Maires concernés, notre groupe votera pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je remets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0637 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lancement de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social - Modalités d'association des communes et des bailleurs sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0637. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Monsieur le Président, le rapport prévoit la création du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social. Evidemment, c'est un rapport très important puisqu'il va permettre de poursuivre la simplification et la transparence de l'accès au logement social et d'améliorer l'efficacité et l'équité du traitement des demandes et des attributions. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est présentée a une importance particulière puisqu'elle a une incidence directe sur la vie de nos concitoyens administrés et qu'elle touche aussi bien l'organisation des circuits d'information et d'accès au logement que les politiques de peuplement.

Le cadre général est posé par les dispositions inscrites dans le code avec la loi SRU et que les dispositions de la loi ALUR viennent de renforcer. Avec son histoire, ses engagements et un fonctionnement particulièrement adapté, la Métropole peut endosser des responsabilités complémentaires : celles qui sont inscrites dans les textes actuels et celles qui, demain, découleront de la loi égalité-citoyenneté en cours de préparation et qui devrait être examinée par le Conseil d'Etat en décembre.

Trois pistes de travail, je dirai presque trois chantiers devraient être explorés en priorité et soutenus par la Métropole.

La première piste concerne la cotation de la demande et de l'offre. Nous devons et pouvons améliorer notre fonctionnement avec des outils éprouvés -en la matière, nous ne sommes plus les précurseurs- pour une meilleure compréhension de la situation du demandeur et une connaissance objective du parc de logement social. Pour le demandeur, la cotation permet une évaluation objective des priorités et contribue à éliminer des sentiments de concurrence entre les publics visés. Concernant le parc locatif social, elle donne une lisibilité qui fait avancer la définition de la mixité sociale que tout le monde appelle de ses vœux sans pour autant être en capacité de lui donner un contenu. Les systèmes de cotation méritent d'être étudiés au-delà d'une simple approche à caractère expérimental mais avec une ferme volonté opérationnelle.

La deuxième piste de travail concerne le logement choisi. Nous pouvons espérer un renforcement des dispositions de l'article L 441 du code de la construction et de l'habitation pour une meilleure incitation à aller dans ce sens. Le logement choisi a largement dépassé le cadre expérimental dans les grandes villes d'Europe : Amsterdam, Rotterdam et Londres, qui furent les premières dans les années 1990. Il s'agit simplement d'aller vers la faculté, pour le demandeur de logement social, de prendre en main sa recherche de demande comme le fait le candidat au logement privé. Le dispositif repose sur le système de cotation que nous venons d'évoquer,

classement de la demande et qualification de l'offre. A terme, c'est aussi l'image du logement social qui s'en trouve changée ; le logement octroyé devient le logement choisi et le demandeur assisté devient un acteur. Il est temps de nous engager dans la voie de la modernité.

Enfin -et c'est la troisième piste de travail-, nous saluons la volonté d'associer les acteurs de l'accueil et de la gestion de la demande à la future Conférence intercommunale du logement. Il y a aujourd'hui 91 lieux d'accueil sur l'agglomération, avec des fonctions très diverses. Il faut veiller, dans la volonté de rationaliser, à maintenir les formes diverses d'intervention et la différenciation entre les lieux d'instruction de la demande et les lieux assurant une fonction de médiation entre l'offre et la demande. Une approche qualitative doit tenir compte de cela. Dans une précédente intervention, nous avons insisté sur un effet néfaste du fichier unique qui créait une distance nouvelle avec le demandeur en l'éloignant des lieux d'instruction de la demande. C'est bien à une nouvelle écriture des circuits de la demande que l'avenir nous convie.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Président, chers collègues, la loi ALUR de la Ministre Duflot votée en 2014 a créé un nouvel outil et une nouvelle instance pour une meilleure gestion de la demande de logement et pour un accès équitable et transparent au logement social : l'outil, c'est le plan partenarial de la gestion de la demande et de l'information des demandeurs. L'instance, c'est la Conférence intercommunale du logement qui sera composée, dans notre Métropole, des Maires et des bailleurs sociaux et définira des orientations sur les attributions, les relogements, les mutations.

Avec cette délibération, la Métropole lance son plan partenarial de gestion de la demande, qui vise à simplifier l'accès au logement social, améliorer la transparence, mieux accueillir, informer le public des demandeurs et mieux partager les informations entre les bailleurs à travers le fichier commun de la demande et à rendre les demandeurs davantage acteurs de leur parcours résidentiel. Rappelons qu'il s'agit d'améliorer la gestion des quelque 12 000 attributions annuelles dans l'agglomération sur un volume de 47 000 demandeurs de logement social.

Notre groupe se félicite du lancement de cette démarche dans la Métropole, tant dans ses objectifs que dans sa dimension fortement partenariale, essentielle pour la réussite du nouveau plan, que ce soit avec les bailleurs mais aussi les acteurs associatifs puisque la possibilité est ouverte.

Nous souhaitons aussi insister -comme notre collègue précédent- sur les possibilités qu'ouvre la loi ALUR en matière d'expérimentation, tout à fait intéressantes pour aller encore plus loin.

Le plan peut décider de mettre en place des systèmes de cotations qui consistent à objectiver les demandes de logement sur la base de différents critères, ce qui conduit à coter le demandeur : celui qui a le plus de points et ainsi celui qui a besoin d'être logé en priorité. La gestion des attributions se fait donc de manière aussi équitable que possible entre tous les demandeurs. Ce système se pratique avec succès depuis près de dix ans à Est Métropole habitat -OPAC de Villeurbanne à l'époque- et nous pensons qu'il peut être étendu à l'ensemble des bailleurs.

L'autre volet, c'est la location choisie qui permet d'inverser la pratique actuelle où c'est le bailleur qui propose un logement au demandeur. Le demandeur a ainsi accès à l'offre de logement disponible et se positionne. Il s'agit d'une réelle avancée pour rendre le demandeur plus actif et lui permettre un vrai choix. Je ne citerai pas les villes européennes qui font cela depuis plusieurs années mais simplement les villes de Paris et Grenoble qui ont lancé à leur tour cette expérimentation de la location choisie et qui ont déjà des premiers retours sur lesquels nous pourrions nous appuyer.

Ainsi, les systèmes de cotation et de location choisie s'inscrivent tout à fait dans la mise en place de la Métropole solidaire et citoyenne que notre assemblée ambitionne de créer. C'est pourquoi nous proposons que ce plan partenarial de gestion s'empare de cette possibilité et permette de lancer sans tarder de telles expérimentations.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain -car vous avez modifié le nom du groupe Socialiste-...

M. LE PRESIDENT : N'oublions pas "républicains" !

M. le Conseiller MILLET : N'oublions pas "républicain" mais n'oublions pas non plus le Parti de gauche, mon collègue me le reprocherait !

Cette délibération lance le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social créé par la loi ALUR, qui devrait être débattu par la Conférence intercommunale du logement créée par cette même loi, conférence qui devra établir une convention intercommunale dite "de mixité sociale", le

plan devant s'articuler avec le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Nous ne manquons certes pas d'outils mais il faut rappeler que le budget d'Etat de l'aide à la pierre a été divisé par deux cette année.

Les objectifs d'une gestion transparente et équitable des demandes, d'une reconnaissance des droits des demandeurs sont louables mais, malgré les efforts menés au plan national et dans notre agglomération depuis dix ans, le logement social reste marqué, d'une part, par une forte insuffisance de l'offre en zone urbaine et, d'autre part, par un décalage croissant entre les loyers que permettent des politiques d'aide à la pierre réduites et les bas revenus d'un nombre toujours plus grand de demandeurs, frappés par la précarisation du travail. L'urgence du logement, c'est d'abord la construction et la hausse des salaires et des minima sociaux !

Cela dit, ce plan s'inscrit dans la continuité du travail réalisé autour du fichier unique du logement qui, malgré des difficultés, se confirme comme un outil positif de travail, pour les bailleurs comme pour les demandeurs, outil qui nous offre progressivement une vraie connaissance de la situation de la demande et de son évolution.

Nous ne pouvons que remercier monsieur le Vice-Président Le Faou d'avoir organisé, avant cette délibération, une première rencontre préfigurant la Conférence intercommunale du logement, démarche qui devra bien sûr se poursuivre. A vrai dire, l'objet de cette délibération était de définir les modalités d'association des Communes et des bailleurs sociaux. Elle n'est pas très détaillée sur ce point, au-delà de l'affirmation que nous allons y travailler. Nous proposons donc que, sur la base des objectifs qui seront portés à connaissance de la Métropole par l'Etat, la Métropole porte à connaissance des Communes ses objectifs déclinés, et peut-être enrichis, ce qui permettra aux Communes d'apporter leur contribution en amont de la rédaction de ce plan, de manière utile.

Sur le contenu de ce plan, nous voulons insister sur trois points : le rôle des demandeurs, la numérisation et le rôle des Communes.

Concernant les demandeurs, nous considérons que les respecter suppose de leur dire la vérité, de les aider à situer leur demande dans un marché tendu, de comprendre qu'ils ne trouveront pas facilement le logement parfait et qu'il faut donc un compromis entre la réalité de l'offre et leurs souhaits. L'information des demandeurs ne doit donc pas être conçue comme une publicité de l'offre vantant ses mérites à ses clients mais, au contraire, comme un outil pédagogique au service des usagers. Il faut donc maintenir, au cœur de la gestion de la demande, le travail social et humain qui suppose une relation directe par un professionnel du logement social. Les expériences éventuelles de cotation et de location choisie devront s'inscrire au service de cette gestion humaine de la demande, seule garante de l'équité et de la transparence nécessaires. Et je voudrais dire l'inquiétude que l'on peut avoir de cette mode de la quantification en matière sociale, qui peut être totalement réductrice.

Concernant le numérique, bien entendu indispensable à un travail de qualité en volume, réactif et traçable, il faut éviter les illusions technicistes qui résolvent tous les problèmes. C'est d'autant plus important que la fracture numérique vient aggraver les fractures urbaines et sociales et qu'il serait complètement contre-productif de défavoriser justement ceux qui sont le plus en difficulté dans leur recherche de logement. Cela ne fait que conforter la place des travailleurs sociaux dans la gestion de la demande.

Enfin, s'il est logique de définir un plan métropolitain et que la Métropole soit le chef de file de la politique locale d'attribution, il faut rappeler que la Métropole s'organise avec des Communes diverses, autant géographiquement que politiquement. La prise en compte des politiques communales de l'habitat, des objectifs de la politique d'attribution des Communes doit être garantie par l'organisation du travail de la Conférence intercommunale et prévue dans le plan, bien entendu dans le cadre de la loi.

Enfin, pour conclure, nous rappelons que le développement du logement dit "social" mais pour lequel plus de 70 % des Français sont éligibles n'est pas une charité que la collectivité fait aux pauvres ni bien sûr une "rente de situation anormale" comme l'a dit un Premier Ministre mais l'expression politique d'un droit constitutionnel au logement, un logement de qualité et accessible pour tous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Tout est dit, intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2015-0639 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Mise en place de subventions éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0639. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole a été retenue dans l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME, la Région et la DREAL pour la mise en place d'une plate-forme de rénovation énergétique performante de l'habitat privé, plate-forme que nous avons lancée en mars dernier et confiée à l'Agence locale de l'énergie qui devient ainsi un guichet unique d'information et d'accompagnement des projets.

Après le vote de notre PPI en juillet, où notamment une enveloppe de 30 M€ sur l'éco-rénovation du parc social et privé a été inscrite, ce que nous votons aujourd'hui c'est la mise en place de subventions aux propriétaires de maisons individuelles et aux copropriétaires qui sont dans des logements d'avant 1990, avec deux niveaux d'aide : 2 000 € de subvention pour des opérations qui conduiront à 35 % d'économies d'énergie, 3 500 € pour des opérations qui permettront d'atteindre le niveau basse consommation-rénovation. Un règlement est joint à la présente délibération pour définir les conditions d'octroi de ces subventions et nous aurons prochainement une délibération sur les aides au logement social.

Voilà en quelques mots cette délibération. La commission lui a donné un avis favorable.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ARTIGNY : Vous ne serez pas surpris de notre satisfaction de voir la Métropole enfin engager une politique volontariste d'incitation à la rénovation performante de l'habitat privé sur l'ensemble de l'agglomération. Cette politique comporte, d'une part, la mise en place de l'éco-rénovation soutenue par l'ADEME et la Région et animée par l'Agence locale de l'énergie et, d'autre part, l'instauration de deux niveaux d'aide financière de la Métropole aux propriétaires, qu'ils soient en maison individuelle et en copropriété : 2 000 € pour des rénovations qui réduisent de 35 % des consommations d'énergie ou 3 500 € pour des rénovations de niveau basse consommation.

Des objectifs ambitieux sur ce thème figurent dans notre plan climat depuis plusieurs années, portant sur la rénovation de milliers de logements chaque année. Lors des deux premières années d'expérimentation de soutien à la rénovation, la rénovation de 850 logements a été engagée avec un soutien du Grand Lyon de 2 500 € par logement et 2 M€ de travaux générés. Avec cette nouvelle délibération, la Métropole renforce son aide pour les projets les plus ambitieux et va développer une information importante aux propriétaires ainsi qu'un accompagnement de toutes les démarches aux plans technique, administratif, juridique et financier.

Pour réussir cette politique, il est important que la Métropole se donne les moyens nécessaires. La PPI a acté un montant important de 30 M€. C'est bien mais les moyens humains sont également indispensables, tant dans nos services qu'à l'Agence locale de l'énergie qui va jouer un rôle déterminant dans notre démarche. Le suivi de cette politique, les économies effectuées et réalisées dans les opérations et le point de vue des occupants des logements seront autant d'éléments à évaluer tout au long des années qui viennent et une présentation de l'état d'avancement à notre assemblée.

A quelques semaines de la COP 21 et après le vote la loi de transition énergétique de cet été, cette délibération de notre Métropole est un acte fort pour la réduction des consommations d'énergie et la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'habitat, un des secteurs à enjeu majeur dans la lutte contre le changement climatique.

Nous voterons bien sûr favorablement pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2015-0640 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Puisseux - Travaux d'accessibilité - Approbation du programme de maîtrise d'œuvre - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Vénissieux concernant l'éclairage public - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0640. Madame Peytavin, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur : Nous arrivons à la fin de notre Conseil et je dirai que c'est le meilleur qui arrive à la fin !

Il s'agit donc du dossier du Puisoz -comme vous avez pu le lire- pour la partie travaux d'accessibilité. Il s'agira donc d'approuver le programme de maîtrise d'œuvre, d'approuver donc une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Vénissieux concernant l'éclairage public, bien évidemment sur Vénissieux et ensuite une individualisation partielle d'autorisation de programme. Donc la commission a émis un avis favorable à ce rapport.

J'interviendrai ensuite puisque nous prenons la parole.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Du coup, qui intervient ? Ah, vous-même ! Donc d'accord, allez-y, intervenez !

Mme la Conseillère PEYTAVIN : J'attendais que vous me donniez la parole, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Allez-y !

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, je dirai enfin ! Enfin, l'aménagement du site du Puisoz va se réaliser ! Après des décennies d'attente, l'aménagement de ce site de 20 hectares en bordure du périphérique est enfin sur les rails ! L'opération vise à donner naissance à un nouveau quartier intégrant un pôle commercial où voisineront notamment les magasins IKEA et Leroy Merlin. Voilà une trentaine d'années que les projets se succédaient sur ce site sans jamais aboutir. Mais, cette fois, l'aménagement de cette réserve foncière située à l'entrée de notre commune, le long du périphérique, va enfin démarrer !

Conformément au souhait de la municipalité de Vénissieux, l'aménagement du Puisoz ne se résumera pas à la réalisation d'une énième zone commerciale. C'est un nouveau "morceau de ville" qui doit voir le jour. En ambitionnant d'intégrer un pôle commercial d'envergure au sein d'un tissu urbain, l'opération dite "Puisoz", dont le bouclage est annoncé à l'horizon 2025, affiche une spécificité qui relève d'un challenge pour Vénissieux mais aussi pour Lyon 8° et aussi pour l'agglomération.

Il s'agit d'un projet différent, qui s'intègre bien sûr dans les enjeux du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Un projet d'aménagement qui représente une opportunité de développement pour notre Commune : avec une porte d'entrée visible maintenant, entrée nord de la ville, elle va nous permettre de réaliser une "agrafe urbaine" entre Vénissieux, Lyon 8°, le parc de Parilly et le pôle multimodal de Parilly.

Un projet à moyen terme et long terme : la date de 2019 pour la première phase de livraison des magasins Leroy Merlin et IKEA et les aménagements nécessaires (mails, voiries, plantations entre le métro et le tramway) et on se projette ensuite à l'horizon 2025 pour la réalisation de l'ensemble du projet. A terme, environ 2 000 habitants et 2 500 emplois (dont 1 000 pour les commerces, y compris le transfert des personnels des magasins existants à Saint Priest).

Le jeudi 3 septembre s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Vénissieux une réunion publique pour une présentation du projet d'aménagement du Puisoz, en présence bien sûr de Michèle Picard, maire de Vénissieux et des élus de Vénissieux, de monsieur Michel Le Faou, Vice-Président de la Métropole et de Thierry Roche, architecte et urbaniste. Les habitants ont répondu présent : plus de deux cents vénissiens se sont déplacés afin de partager avec les élus et les techniciens leurs questionnements mais aussi leurs inquiétudes. Dans le nombre de remarques formulées, on constate un équilibre entre les commentaires positifs mentionnant parfois quelques inquiétudes mais soutenant le projet du Puisoz et bien sûr d'autres commentaires plus hostiles. Ce qu'il en ressort globalement, je vais le développer sur trois points :

1° - une volonté des habitants de faire naître un quartier vivant dans un cadre de vie apaisé. Nombre de commentaires soulignent "le beau projet" qu'est le Puisoz, avec une programmation mixte intéressante qui n'est pas simplement une zone commerciale. La présence prévue d'espaces publics de qualité, d'une qualité paysagère supérieure par rapport aux centres commerciaux classiques, la prise en compte des modes doux permettront de donner un nouveau visage à la ville et de renforcer sa place au cœur de la Métropole. La volonté affichée est celle d'un quartier équilibré au cœur du Puisoz. Les habitants du quartier de Parilly sont également mobilisés en faveur d'une intégration de leurs problématiques quotidiennes au projet, à savoir liaisons en modes doux et ouverture vers les commerces de proximité du Puisoz qui manquent donc sur le quartier de Parilly.

2° - Mais aussi une inquiétude, qui se cristallise sur les flux de circulation automobile sur les voies d'accès, sur la circulation autour des places et des ronds-points, sur l'engorgement du boulevard Joliot-Curie et bien sûr du périphérique.

3° - Une demande forte des habitants d'être impliqués dans la concertation et associés à l'avancement du projet.

Aujourd'hui -comme je l'ai dit tout à l'heure-, nous allons délibérer sur l'approbation du programme de maîtrise d'œuvre, d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Vénissieux et la Métropole pour l'éclairage public et nous n'en sommes bien sûr qu'à la première étape. Beaucoup de choses restent encore à travailler comme l'implantation de services publics, le nombre de logements, les hauteurs d'immeubles, les besoins de places en crèches, les classes.

Je sais, monsieur le Président, que nous partageons les mêmes objectifs sur ce site, nous en sommes certains, pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, de nos habitants, de part et d'autre du périphérique.

Par contre, je voudrais insister parce qu'il nous faut, je crois, apporter une attention toute particulière aux éventuelles difficultés liées à l'augmentation du trafic routier dans tout ce secteur, dont fait partie bien évidemment la Ville de Vénissieux mais je pense aussi à l'arrondissement de Lyon 8°.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Puisque madame Peytavin pensait être la dernière oratrice, nous avons l'élégance de la laisser dernière oratrice, donc nous n'interviendrons pas.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN

M. LE PRESIDENT : Nous passons aux dossiers sans débat.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2015-0527 - Bron - Travaux de réalisation d'un accès sécurisé au parc relais de Bron Mermoz - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2015-0527. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2015-0531 - Attribution d'une subvention à l'association Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions relatif à la Semaine de la solidarité internationale 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2015-0532 - Attribution d'une subvention à l'association Agence régionale de développement des entreprises en Afrique (ADEA) pour l'organisation de la 15^{ème} édition du forum économique Europe-Afrique à Lyon du 17 au 20 novembre 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2015-0533 - Soutien à la vie associative relative à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0531 à 2015-0533. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2015-0535 - Pôles de compétitivité Lyonbiopole - Techtera - Axelera - LUTB TMS - Imaginove - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions à la société Sciences et surface pour son programme de recherche (R&D) Actinat, à l'institut IFSTTAR pour son programme de R&D EDIT à la société FOXTREAM pour son programme de R&D YELLOW, à la société LOTUS SYNTHESIS pour son programme de R&D REPEAT II, à l'IFPEN pour son programme de R&D RAMGAS II, aux sociétés BIOMUP et VOXCAN pour leurs programmes de R&D COLOMATRIX, à la société SYDO pour le programme de R&D HuMa - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0536 - Attribution d'une subvention à la société par actions simplifiées Transpolis pour l'animation de la plate-forme d'innovation - Programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0541 - Attribution d'une subvention à la Fédération française de carrosserie - Industrie et services (FFC) pour l'organisation de la 13^{ème} édition du salon Solutrans - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0542 - Attribution d'une subvention à l'association Inter-soie France pour l'organisation de la 11^{ème} édition du Marché des soies du 19 au 22 novembre 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2015-0547 - Attribution de subventions aux dispositifs d'amorçage de projets (CitéLab), aux coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs d'innovation sociale et au groupement régional alimentaire de proximité - Programmes d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2015-0551 - Réalisation d'une étude sur la démographie des entreprises dans la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0535, 2015-0536, 2015-0541, 2015-0542, 2015-0547 et 2015-0551. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité (le groupe Europe Ecologie-Les Verts a voté pour le dossier n° 2015-0535 mais contre les projets YELLOW et REPEAT II).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0537 - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville - Tendance Presqu'île - Oullins centre ville - Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2015 - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Calvel comme rapporteur du dossier numéro 2015-0537. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué CALVEL absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD en remplacement de M. le Conseiller délégué CALVEL absent momentanément.

N° 2015-0540 - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour l'animation et le soutien à la pépinière Rives Numériques en 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0543 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet Big Booster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-up à fort potentiel - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0549 - Lyon - Convention type relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité aériens pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques sur la Ville de Lyon avec Electricité réseau distribution France (ERDF) et les opérateurs de télécommunications - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0550 - Expertise technico-économique, juridique et financière (spécialisation télécoms stratégique et opérationnelle) en matière de territoire intelligent et d'aménagement numérique du territoire par les réseaux de communication électroniques de la Métropole de Lyon (3 lots) - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appels d'offres avec mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

N° 2015-0552 - Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Modification des statuts - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0540, 2015-0543, 2015-0549, 2015-0550 et 2015-0552. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Christophe DERCAMP n'ayant pris part ni aux débats ni vote du dossier n° 2015-0543 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2015-0556 - Parrainage et adoption - Attribution de subventions aux associations Horizon Parrainage, Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE) et Enfance et famille d'adoption (EFA) pour leur programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Mission Adoption -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2015-0556. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0557 - Bron - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Démolition de l'ancienne pouponnière, rénovation des réseaux enterrés et aménagements extérieurs - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur du dossier numéro 2015-0557. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0562 - Soutien aux associations sportives de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2014-2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0564 - Vacances sportives 2015 - Subventions aux associations sportives pour l'organisation d'animations multisports pendant les vacances d'été 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0562 et 2015-0564. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

N° 2015-0565 - Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et aux projets des réseaux de structures d'enseignement - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0566 - Attribution d'une subvention à l'Association nationale des écoles supérieures d'art pour l'organisation, à Lyon, des assises nationales des écoles supérieures d'art les 29 et 30 octobre 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0567 - Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Restaurations des collections - Demande de subvention - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0570 - Education artistique - Collèges publics - Aide aux classes à option artistique - Attribution d'une subvention au Groupe des musiques vivantes de Lyon pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0565 à 2015-0567 et 2015-0570. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2015-0568 - Givors - Changement de dénomination du collège de Bans en collège Paul Vallon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0573 - Produits locaux en circuits courts pour la restauration collective des collèges de la Métropole de Lyon - Convention type avec les établissements - Année scolaire 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0574 - Détermination des participations réciproques de la Métropole et des départements limitrophes et approbation du modèle de convention relatifs à la prise en charge des élèves domiciliés et scolarisés dans deux collectivités différentes - Délibération cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0575 - Utilisation des équipements sportifs par les collèges publics pour la pratique des activités sportives obligatoires - Approbation d'une convention type - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0576 - Vaulx en Velin - Craponne - Lyon 9° - Saint Genis Laval - Fonctionnement des collèges - Attribution de dotations complémentaires à des collèges publics - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0577 - Dotation de fonctionnement des collèges publics et forfait d'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Restauration scolaire : fixation des coûts de revient unitaire au budget et des tarifs des repas pour l'année scolaire 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0568 et 2015-0573 à 2015-0577. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Une note au rapporteur concerne le dossier numéro 2014-0574, à savoir : dans le b) du "2°- Décide du dispositif", il convient de lire, concernant la participation demandée au Département du Rhône : "345 037,40 €" au lieu de "345 037,36 €".

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0571 - Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau pour 220 participants - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

N° 2015-0572 - Collèges privés - Aide aux projets d'actions éducatives - Année scolaire 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Berthilier comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0571 et 2015-0572. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

N° 2015-0578 - Sécurité routière - Gestion de la Piste d'éducation routière et citoyenne des gônes (Percigônes) - Attribution d'une subvention à la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2015-0578. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N° 2015-0579 - Convention de délégation de service public sous la forme d'une concession pour la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf Grand Lyon-Chassieu - Désignation du délégataire et autorisation de signature du contrat - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Barral comme rapporteur du dossier numéro 2015-0579. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur, à savoir :

Dans le "5.1 - Objet et durée du V - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU FUTUR CONTRAT", il convient de lire :

"- La durée de la délégation de service public est fixée à 20 ans à compter du 21 octobre 2015 à minuit (24:00), date de sa prise d'effet, afin de permettre l'amortissement des investissements réalisés par le futur délégataire."

"- Le terme de la convention est fixé au 21 octobre 2035 à minuit (24:00)."

au lieu de :

"- La durée de la délégation de service public est fixée à 20 ans à compter du 21 octobre 2015 à midi (12:00), date de sa prise d'effet, afin de permettre l'amortissement des investissements réalisés par le futur délégataire."

"- Le terme de la convention est fixé au 21 octobre 2035 à midi (12:00)."

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0581 - Création de la Métropole de Lyon - Transfert des biens mobiliers et immobiliers du Département du Rhône à la Métropole - Approbation du procès-verbal de mise à disposition - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0582 - Opérations globalisées 2015 périmètre ex-Conseil général - Achats de mobiliers et matériels, de véhicules légers et maintenance du patrimoine - Individualisations d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0583 - Lyon 3° - Hôtel de Métropole - Etanchéité des toitures-terrasses - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0584 - Bron - Réhabilitation de l'aile C1 du bâtiment Philomène Magnin et aménagement du centre de formation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0585 - Lyon 2° - Maison du Rhône (MDR) - Réaménagement partiel des locaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0589 - Mise à disposition de services aux Communes pour des missions d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage - Modification de la délibération n° 2013-4006 du 24 juin 2013 relative aux mécanismes de mise à disposition de service - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0581 à 2015-0585 et 2015-0589. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0586 - Attribution d'une indemnité de conseil à M. Alain Gaonac'h, trésorier de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur du dossier numéro 2015-0586. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2015-0588 - Convention de mise à disposition d'équipements informatiques à la Société publique locale Lyon (SPL) Part-Dieu - Période 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2015-0661 - Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à la Ville de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2015-0664 - Attributions de compensation (ATC) 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0588, 2015-0661 et 2015-0664. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0596 - Association Acoucité - Attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement des balises sonométriques et transfert de propriété de 9 balises de la Métropole vers Acoucité - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2015-0596. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Acoucité, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0597 - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations Feuilles Mortes Art Vivant, Lyon à Double Sens et Naturama pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0599 - Oullins - Saint Genis Laval - Chassieu - Irigny - Charly - Vernaison - Grigny - Givors - Meyzieu - Jonage - Décines Charpieu - Pierre Bénite - Suivi des sentiers métropolitains de randonnée - Attribution d'une subvention au Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0600 - Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution d'une subvention au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0602 - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Approbation de l'avenant n° 1 - Attribution de subventions à l'association Le Bol et au Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Ecully - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0603 - Mions - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Approbation du dispositif de lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération - Avenants aux conventions passées avec la SARL Menajoc et la SARL du Fort - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0605 - Mission d'expertise et d'ingénierie en matière de faune, flore et habitats - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de prestations - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0597, 2015-0599, 2015-0600, 2015-0602, 2015-0603 et 2015-0605. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0608 - Saint Genis Laval - Genay - Neuville sur Saône - Saint Priest - Mesures foncières prescrites par les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Etudes, diagnostics et opérations de mise en sécurité, de démolition et de déconstruction des biens acquis - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0609 - Mise en oeuvre d'une politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoyage - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0610 - Collecte du verre pour l'année 2015 - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0612 - Unité traitement et valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés du Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Avenant n° 4 au marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0613 - Unité traitement et valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des vallons du Lyonnais (CCVL) - Avenant n° 3 au marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0608 à 2015-0610, 2015-0612 et 2015-0613. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2015-0614 - Projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et travaux publics (BTP) de la Loire - Avis de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2015-0614. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2015-0615 - Cailloux sur Fontaines - Assainissement du lotissement les Chaumes - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0617 - Plateforme de recherche dans le domaine de la ressource en eau potable - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0618 - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Captage de Crépieux-Charmy - Demande de déclaration d'utilité publique pour la modification des périmètres de protection ainsi que la révision des servitudes y afférentes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0619 - Meyzieu - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0620 - Givors - Charly - Distribution d'eau potable - Convention pour l'achat d'eau en gros entre la Métropole de Lyon et le Syndicat des eaux de Millery-Mornant - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0621 - Attribution d'une subvention à l'association Croix-Rouge française pour son projet de réhabilitation et d'extension d'un réseau d'eau potable dans la Commune de Petite Rivière de l'Artibonite en Haïti - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0622 - Attribution d'une subvention à l'association Les amis d'un coin de l'Inde et du monde (LACIM) pour son projet de réalisation et réhabilitation de 8 puits ou forages dans 8 villages et la réalisation de 2 blocs sanitaires pour 2 écoles de la Commune de Dangol-Boré au Mali - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0623 - Attribution d'une subvention à l'Association action internationale, jumelage, coopération (AIJC) pour son projet d'adduction d'eau potable de Belel Gaudi en Mauritanie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0615 et 2015-0617 à 2015-0623. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2015-0616 - Vernaison - Millery - Travaux d'assainissement dans le quartier de la Tour - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0624 - Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'interventions des acteurs rhonalpins de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement pour 2015-2016 (année 3) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0616 et 2015-0624. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Jean Paul COLIN Jean-Paul et Max VINCENT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (pS-Eau), n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2015-0624 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2015-0630 - Opérations globalisées 2015 de la direction du foncier et de l'immobilier - Acquisition pour le compte de tiers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2015-0630. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0631 - Attribution de subventions aux associations Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure, Uniscité, Institut Bioforce-Pôle de développement local, Association villeurbanaise du droit au logement (AVDL) - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° 2015-0636 - Mission d'étude sociologique à réaliser dans le cadre des projets d'aménagement - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0631 et 2015-0636. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'association du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2015-0631 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2015-0634 - Modification des statuts du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0649 - Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Aménagement des espaces publics - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0651 - Lyon 7° - Projet Guillotière - Secteur Mazagran-Deperet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0634, 2015-0649 et 2015-0651. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0635 - Prestations d'études de sites et sols potentiellement pollués sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fournitures / services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2015-0644 - Givors - Les Vernes Duclos - Restructuration et démolition partielle des garages de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Givors - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'OPH du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0645 - Givors - Ilots Zola et Salengro - Restructuration des ilots du centre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0646 - Givors - Ilots Zola et Salengro - Les Vernes - Demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0654 - Mions - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fouillouse - Suppression - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0635, 2015-0644 à 2015-0646 et 2015-0654. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Une note au rapporteur concerne le dossier n° 2015-0646 :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Au vu des dépenses réellement effectuées, etc." il convient de lire :

"- 68 085,89 € au titre de l'opération d'aménagement des ilots Zola et Salengro, - 37 336,02 € au titre de l'opération Les Vernes."

au lieu de :

"- 37 336,02 € au titre de l'opération d'aménagement des ilots Zola et Salengro, - 68 085,89 € au titre de l'opération Les Vernes."

Dans le dispositif, il convient de lire :

- au 3° - Décide : "68 085,89 € en recettes" au lieu de "37 336,02 € en recettes" et "2 596 099,89 € en recettes" au lieu de "2 565 350,02 € en recettes",

- au 4° - La recette : "68 085,89 €" au lieu de "37 336,02 €",

- au 5° - Décide : "37 336,02 € en recettes" au lieu de "68 085,89 € en recettes" et "1 359 463,02 € en recettes" au lieu de "1 390 212,89 € en recettes",

- au 6° - La recette : "37 336,02 €" au lieu de "68 085,89 €".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2015-0638 - Prolongation du programme local de l'habitat (PLH) - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2015-0641 - Bron - Quartier Terrailon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0642 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Secteur Caravelle - Travaux de résidentialisation - Convention de mise à disposition de foncier et d'autorisation de travaux entre la copropriété Caravelle et la Métropole de Lyon - Demande de subvention à la Région et à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0643 - Bron - Opération d'aménagement du secteur Caravelle - Lots F et G - Indemnités de consultation des candidats non retenus - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0650 - Saint Fons - Solaize - Pierre Bénite - Feyzin - Projet directeur de la Vallée de la chimie - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0653 - Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) sis 75, rue de Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0638, 2015-0641 à 2015-0643, 2015-0650 et 2015-0653. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0647 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC, de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, de la convention financière fixant les participations de la Commune et de la Métropole de Lyon, des avenants aux conventions de participations aux équipements publics et du dispositif d'aide au logement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0648 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Ensemble secteur Yoplait - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction ressources -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0647 et 2015-0648. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2015-0652 - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Rachat d'ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2015-0652. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

(La séance est levée à 20 heures 20).

Annexe 1 (1/5)

Politique fiscale métropolitaine
Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Président Collomb

(dossiers n° 2015-0659, 2015-0660 et 2015-0662)

GRAND LYON
la métropole

**La politique fiscale métropolitaine :
un niveau très maîtrisé**

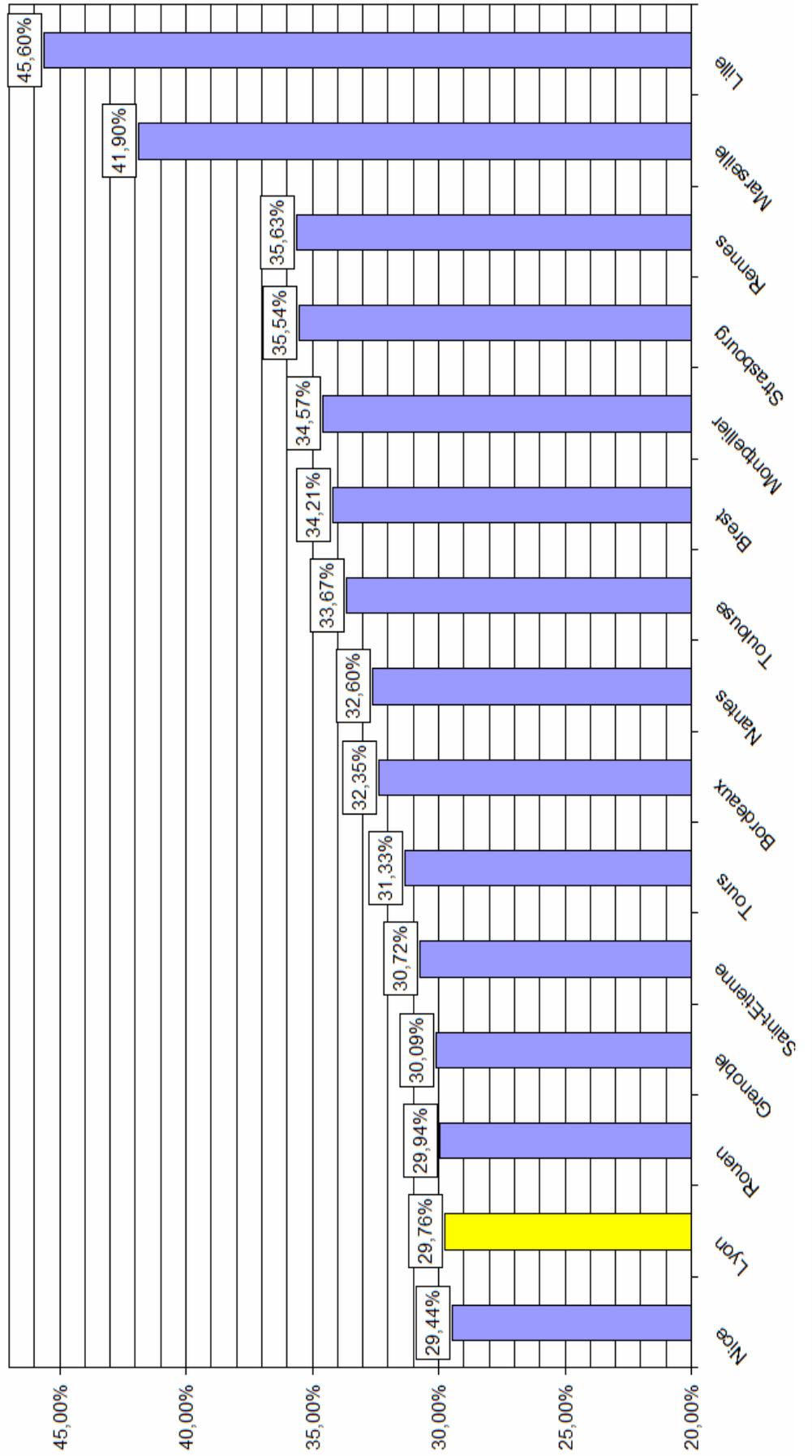


Annexe 1 (2/5)



Le 2^e taux le plus bas de TH

Taux taxe d'habitation 2015

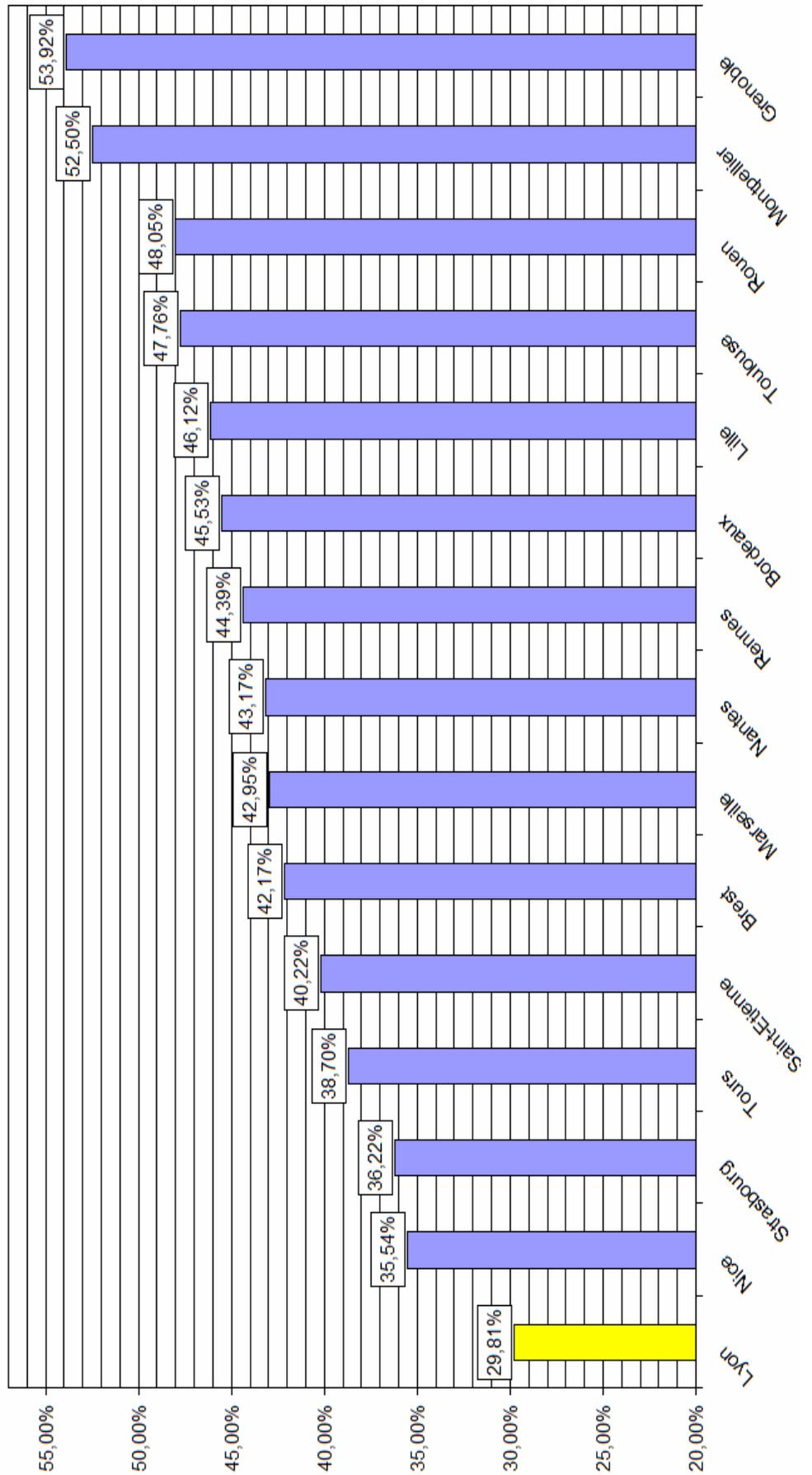


Annexe 1 (3/5)



Le taux le plus faible de taxe foncière

Taux taxe foncière propriétés bâties 2015

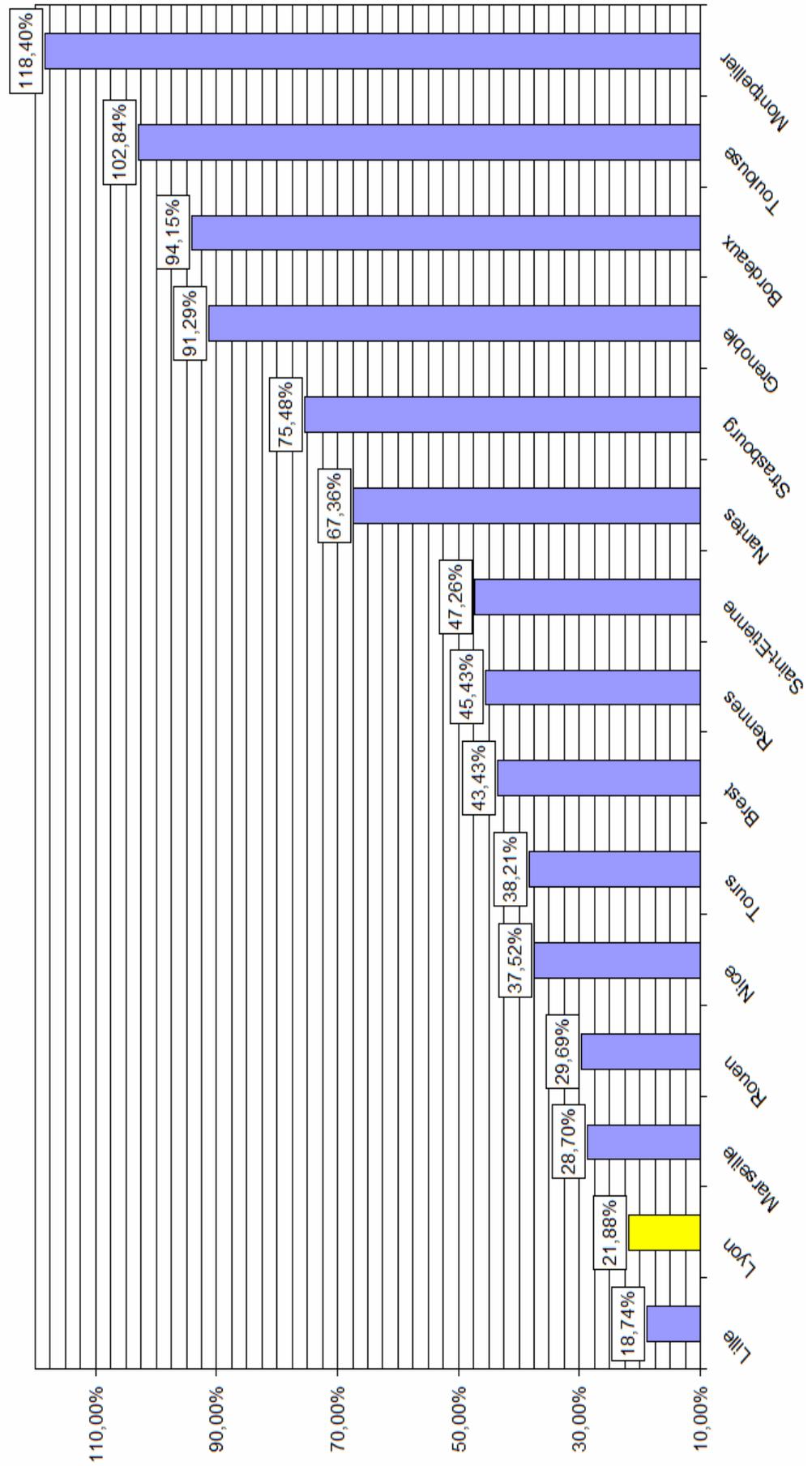


Annexe 1 (4/5)



2^e taux le plus bas de foncier non bâti

Taux taxe foncière propriétés non bâties 2015



Annexe 1 (5/5)



4^e taux le plus faible de CFE

Taux cotisation foncière des entreprises 2015



Annexe 2 (1/2)

Amendement présenté par le groupes Les Républicains et apparentés sur le dossier n° 2015-0660



Conseil métropolitain du 21 septembre 2015
--

AMENDEMENT AU RAPPORT 2015 – 0660

Concernant la Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) – Fixation du coefficient multiplicateur

Déposé par le groupe : Les Républicains et Apparentés

Objet : modification du coefficient multiplicateur

Le rapport 660 propose de fixer un nouveau coefficient multiplicateur permettant le calcul de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La loi impose dorénavant de choisir entre trois multiplicateurs prédéterminés : 2, 4, ou 4,25. Cette évolution légale oblige de modifier le multiplicateur auparavant fixé par le Conseil général à 4,14.

Le choix de l'exécutif se porte sur le coefficient 4,25, soit une hausse de 0,11 qui correspond à un prélèvement fiscal supplémentaire sur les consommateurs de 300 000 €.

Notre groupe dénonce ce choix par lequel, sous couvert d'une évolution législative, la majorité augmente une taxe pour s'assurer des recettes supplémentaires.

Nous nous étonnons aussi que l'engagement de ne plus augmenter les prélèvements pendant la durée du mandat, après une hausse de 5% de toutes les taxes locales voté en 2015 par la majorité de cette Assemblée, ne soit déjà plus respecté quelques mois après son énoncé par le Président de la Métropole.

Notre groupe s'inquiète de la portée de ces augmentations, même faibles, sur le pouvoir d'achat des habitants de la métropole qui seront tous impactés par cette hausse de la taxe sur l'électricité. Cette hausse impactera nécessairement les familles les plus en difficultés qui sont déjà soumises à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Annexe 2 (2/2)

L'exécutif s'était engagé sur une réduction des dépenses publiques pour assurer des marges de manœuvre financière à la collectivité. Aujourd'hui il apporte la preuve qu'il préfère poursuivre dans sa logique de ponction fiscale.

Notre groupe s'oppose à la hausse de cette taxe et propose que le coefficient 4 soit retenu et que la perte de l'ordre de 400 000 € soit compensée par des réductions de charges de fonctionnement.

Aussi, il est proposé de modifier ainsi le délibéré du rapport :

« 1° - **Décide** de fixer à 4 le coefficient multiplicateur unique de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) à compter du 1^{er} janvier 2016. »

Pour dépôt à la Direction des Assemblées et de la vie de l'institution

Le 21 septembre 2015

Philippe COCHET
Président

Annexe 3 (1/9)

Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal

(dossier n° 2015-0660)

METROPOLE DE LYON

VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de la Métropole du 21 septembre 2015

- Dossier n° 2015-0660 - Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) - Fixation du coefficient multiplicateur - Vote au scrutin public sur appel nominal après rejet de la proposition d'amendement déposée par le groupe Les Républicains et apparentés.

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Abadie Pierre		X			
	Aggoun Morad	Hobert Gilda	X			
Mme	Ait-Maten Zorah		X			
M.	Artigny Bertrand		X			
Mme	Balas Laurence			X		
MM.	Barge Lucien		X			
	Barral Guy		X			
	Barret Guy			X		
Mmes	Basdereff Irène			X		
	Baume Emeline		X			
	Beautemps Joëlle			X		
	Belaziz Samia		X			
MM.	Berat Pierre	Balas Laurence		X		
	Bernard Roland		X			
Mme	Berra Nora	Maurice Martine		X		

Annexe 3 (2/9)

2

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Berthilier Damien		X			
	Blache Pascal	de Lavernée Inès		X		
	Blachier Romain		X			
	Boudot Christophe		Absent	Absent	Absent	Absent
	Boumertit Idir		X			
	Bousson Denis		X			
Mme	Bouzerda Fouziya		X			
MM.	Bravo Hector		X			
	Bret Jean-Paul		X			
	Broliquier Denis	Croizier Laurence	N'a pas donné le sens du vote			
Mme	Brugnera Anne		X			
MM.	Brumm Richard		X			
	Buffet François-Noël	Barret Guy		X		
Mmes	Burillon Carole		X			
	Burricand Marie-Christine		X			
MM.	Butin Thierry	Laurent Murielle	X			
	Cachard Marc		X			
	Calvel Jean-Pierre		X			
Mme	Cardona Corinne	Vergiat Eric	X			
MM.	Casola Michel		Absent lors du vote			
	Chabrier Loïc		X			
	Charles Bruno		X			

Annexe 3 (3/9)

3

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Charmot Pascal			X		
	Claisse Gérard		X			
Mme	Cochet Pascale	Jacquet Rolland	X			
MM.	Cochet Philippe			X		
	Cohen Claude			X		
	Colin Jean Paul		X			
	Collomb Gérard		X			
	Compan Yann			X		
Mme	Corsale Doriane			X		
M.	Coulon Christian		X			
Mme	Crespy Chantal			X		
M.	Crimier Roland		X			
Mme	Croizier Laurence		X			
MM.	Curtelin Pierre		X			
	Da Passano Jean-Luc		X			
Mme	David Martine		X			
MM.	David Pascal		X			
	Denis Michel		X			
	Dercamp Christophe		X			
	Desbos Eric		X			
	Devinaz Gilbert-Luc		X			
	Diamantidis Pierre		X			
Mme	Dognin-Sauze Karine		X			
M.	Eymard Gérald		X			

Annexe 3 (4/9)

4

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mme	Fautra Laurence			X		
MM.	Fenech Georges	Crespy Chantal		X		
	Forissier Michel	Rantonnet Michel		X		
Mmes	Frier Nathalie		X			
	Frih Sandrine	Panassier Catherine	X			
MM.	Fromain Eric			X		
	Gachet André		X			
Mme	Gailliout Béatrice		X			
M.	Galliano Alain		X			
Mmes	Gandolfi Laura		X			
	Gardon-Chemain Agnès	Corsale Doriane		X		
MM.	Gascon Gilles			X		
	Genin Bernard		X			
Mme	Geoffroy Hélène	Philip Thierry	X			
MM.	George Renaud		X			
	Geourjon Christophe		X			
Mme	Ghemri Djamila		X			
MM.	Gillet Bernard		X			
	Girard Christophe			X		
Mme	Glatard Valérie		X			
MM.	Gomez Stéphane		X			
	Gouverneyre Pierre		X			
	Grivel Marc		X			

Annexe 3 (5/9)

5

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Guilland Stéphane			X		
Mme	Guillemot Annie		X			
MM.	Guimet Hubert		X			
	Hamelin Emmanuel			X		
	Havard Michel			X		
	Hemon Pierre		X			
Mmes	Hobert Gilda		X			
	Iehl Corinne		X			
M.	Jacquet Rolland		X			
Mme	Jannot Brigitte		X			
MM.	Jeandin Yves		X			
	Kabalo Prosper	Devinaz Gilbert-Luc	X			
	Kepenekian Georges		X			
	Kimelfeld David		X			
Mme	Laurent Murielle		X			
M.	Lavache Gilles	Geourjon Christophe	X			
Mmes	Laval Catherine			X		
	de Lavernée Inès			X		
M.	Le Faou Michel		X			
Mme	Le Franc Claire		X			
M.	Lebuhotel Bruno		X			
Mmes	Lecerf Muriel	Gomez Stéphane	X			
	Leclerc Claudette			X		

Annexe 3 (6/9)

6

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Llung Richard		X			
	Longueval Jean-Michel		X			
Mme	de Malliard Alice			X		
M.	Martin Jean-Wilfried			X		
Mmes	Maurice Martine			X		
	Michonneau Elsa		X			
	Millet Marylène		X			
MM.	Millet Pierre-Alain		X			
	Moretton Bernard		X			
	Moroge Jérôme			X		
Mme	Nachury Dominique			X		
M.	Odo Xavier			X		
Mme	Panassier Catherine		X			
M.	Passi Martial		X			
Mmes	Peillon Sarah		X			
	Perrin-Gilbert Nathalie		X			
M.	Petit Gaël			X		
Mme	Peytavin Yolande		X			
M.	Philip Thierry		X			
Mmes	Piantoni Ludivine		Absente lors du vote	Absente lors du vote	Absente lors du vote	Absente lors du vote
	Picard Michèle		X			
	Picot Myriam		X			
M.	Piegay Joël		X			

Annexe 3 (7/9)

7

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mme	Pietka Françoise		X			
M.	Pillon Gilles		X			
Mmes	Poulain Virginie		X			
	Pouzergue Clotilde			X		
MM.	Pouzol Thierry	Suchet Gilbert	X			
	Quiniou Christophe			X		
Mme	Rabatel Thérèse		X			
MM.	Rabehi Mohamed	Fautra Laurence		X		
	Rantonnet Michel			X		
Mmes	Reveyrand Anne		X			
	Reynard Claude			X		
MM.	Roche Arthur		X			
	Rousseau Michel		X			
	Roustan Gilles		X			
	Rudigoz Thomas		X			
Mme	Runel Sandrine		X			
M.	Sannino Ronald		X			
Mme	Sarselli Véronique			X		
MM.	Sécheresse Jean-Yves		X			
	Sellès Jean-Jacques		X			
Mme	Servien Elvire		X			
MM.	Sturla Jérôme		X			
	Suchet Gilbert		X			
Mme	Tifra Chafia		X			

Annexe 3 (8/9)

8

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Uhrich Yves-Marie	Gillet Bernard	X			
	Vaganay André		X			
Mme	Varenne Virginie		X			
MM.	Vergiat Eric		X			
	Veron Patrick	Piegay Joël	X			
	Vesco Gilles	Gailliout Béatrice	X			
Mme	Vessiller Béatrice		X			
MM.	Vial Claude		X			
	Vincendet Alexandre			X		
	Vincent Max		X			
Mme	Vullien Michèle		X			

Annexe 3 (9/9)

9

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
TOTAUX	120	41	0	0

Nombre de **vo**tants = **161**

A déduire (abstentions) : 0

Nombre de **suffrages exprimés** = **161**

Majorité :

120

RESULTAT DU VOTE :

Adopté

Rejeté

Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Mme MICHONNEAU Elsa

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 10 décembre 2015.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb

Elsa Michonneau
